



Brookfield Wealth Solutions Ltd.

RAPPORT ANNUEL

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE
BROOKFIELD WEALTH SOLUTIONS LTD.
AUX 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023
ET POUR LES EXERCICES CLOS LES
31 DÉCEMBRE 2024, 2023 ET 2022**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
<u>Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant</u>	<u>1</u>
États financiers consolidés	
<u>États consolidés de la situation financière</u>	<u>7</u>
<u>États consolidés du résultat net</u>	<u>8</u>
<u>États consolidés du résultat global</u>	<u>9</u>
<u>États consolidés des variations des capitaux propres</u>	<u>10</u>
<u>Tableaux consolidés des flux de trésorerie</u>	<u>11</u>
Notes annexes	
<u>Note 1. Nature des activités</u>	<u>13</u>
<u>Note 2. Résumé des principales méthodes comptables</u>	<u>13</u>
<u>Note 3. Titres à échéance fixe disponibles à la vente</u>	<u>31</u>
<u>Note 4. Titres de capitaux propres</u>	<u>35</u>
<u>Note 5. Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers</u>	<u>35</u>
<u>Note 6. Prêts privés</u>	<u>39</u>
<u>Note 7. Immeubles de placement et sociétés de personnes immobilières</u>	<u>40</u>
<u>Note 8. Entités à détenteurs de droits variables et placements mis en équivalence</u>	<u>41</u>
<u>Note 9. Instruments dérivés</u>	<u>43</u>
<u>Note 10. Produits nets tirés des placements et profits (pertes) liés aux placements</u>	<u>48</u>
<u>Note 11. Juste valeur des instruments financiers</u>	<u>49</u>
<u>Note 12. Réassurance</u>	<u>59</u>
<u>Note 13. Actifs et passifs des fonds distincts</u>	<u>60</u>
<u>Note 14. Frais d'acquisition de polices différés, avantages incitatifs à la vente différés et valeur des affaires acquises</u>	<u>61</u>
<u>Note 15. Immobilisations incorporelles et goodwill</u>	<u>63</u>
<u>Note 16. Acquisitions et cession</u>	<u>65</u>
<u>Note 17. Prestations futures</u>	<u>68</u>
<u>Note 18. Soldes de comptes des titulaires</u>	<u>72</u>
<u>Note 19. Prestations au titre du risque de marché</u>	<u>76</u>
<u>Note 20. Passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement</u>	<u>77</u>
<u>Note 21. Emprunts généraux et emprunts de filiales</u>	<u>84</u>
<u>Note 22. Impôt sur le résultat</u>	<u>85</u>
<u>Note 23. Capital social</u>	<u>89</u>
<u>Note 24. Cumul des autres éléments du résultat global</u>	<u>91</u>
<u>Note 25. Bénéfice par action</u>	<u>92</u>
<u>Note 26. Transactions entre parties liées</u>	<u>93</u>
<u>Note 27. Information sectorielle</u>	<u>94</u>
<u>Note 28. Engagements financiers et éventualités</u>	<u>98</u>
<u>Note 29. Informations financières à fournir en vertu de la loi et restrictions réglementaires applicables aux dividendes</u>	<u>99</u>
<u>Annexes aux états financiers</u>	<u>103</u>
<u>Rapport de gestion</u>	<u>109</u>

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Brookfield Wealth Solutions Ltd.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Brookfield Wealth Solutions Ltd. et de ses filiales (la « société ») au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date de la société, et notre rapport daté du 27 mars 2025 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers.

Comme il est décrit dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu de son évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'American Equity Investment Life Holding Company, qui a été acquise le 2 mai 2024 et dont les états financiers constituent 55 % du total de l'actif, 49 % du total de l'actif net, 17 % du total des produits et 26 % du résultat net des montants des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date. Par conséquent, notre audit n'a pas porté sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'American Equity Investment Life Holding Company.

Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 27 mars 2025

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Brookfield Wealth Solutions Ltd.

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Brookfield Wealth Solutions Ltd. et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2024 et 2023, des états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2024, ainsi que des notes annexes et des annexes II, III, IV et VI aux états financiers (collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 27 mars 2025 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Nos audits comprennent également l'appréciation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication d'éléments critiques de l'audit ne modifie aucunement notre opinion sur les états financiers, dans leur ensemble, et en présentant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les éléments critiques de l'audit ni sur les comptes ou les informations auxquels ils se rapportent.

Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats – Passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement des sinistres relatifs à l'assurance de dommages – Se reporter aux notes 2 et 20 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La société établit un passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement des sinistres relatifs à l'assurance de dommages afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des sinistres en vertu des polices d'assurance de dommages souscrites par la société. Le passif au titre des sinistres non payés relatifs à l'assurance de dommages est inclus dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états consolidés de la situation financière, dont le solde se chiffrait à 7,7 G\$ au 31 décembre 2024. Ce passif correspond au montant estimatif des sinistres survenus mais non déclarés et des sinistres qui ont été déclarés, mais qui n'ont pas été payés (les « réserves calculées dossier par dossier », ainsi qu'aux frais de règlement des sinistres connexes. Le passif au titre des sinistres non payés est estimé en fonction de techniques actuarielles, ainsi qu'au moyen d'hypothèses actuarielles relatives aux modèles d'évolution de la survenance des pertes, lesquelles sont fondées sur les résultats historiques de la société et tiennent compte de l'incidence des faits nouveaux actuels et des tendances prévues.

Compte tenu du caractère subjectif que représente l'estimation des sinistres survenus mais non déclarés et des réserves calculées dossier par dossier, particulièrement pour les affaires liées aux produits de longue durée et à l'assurance spécialisée, les travaux d'audit connexes requis pour évaluer le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement ont nécessité de notre part un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires. Plus particulièrement, les principales hypothèses utilisées par la société pour estimer les sinistres non payés et les frais de règlement comportent un degré élevé d'incertitude de mesure et comprennent les ratios sinistres-primés prévus, les facteurs d'évolution des sinistres, les schémas de règlement et la pondération des méthodes actuarielles.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes relativement aux principales hypothèses visant à estimer le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement au titre de l'assurance de dommages :

- Nous avons testé l'efficacité des contrôles de la direction à l'égard du passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement des sinistres relatifs à l'assurance de dommages, y compris l'élaboration, la sélection et la mise en œuvre des principales hypothèses utilisées dans les estimations actuarielles.
- Nous avons évalué les méthodes et les hypothèses utilisées par la société pour estimer le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement en mettant en œuvre les procédures suivantes :
 - À partir d'un échantillon, nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées pour déterminer les hypothèses relatives aux facteurs d'évolution des sinistres et aux schémas de règlement, y compris les données historiques sur les sinistres.
 - Avec l'aide des actuaires, nous avons évalué l'estimation de la direction du passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement en mettant au point une fourchette d'estimations indépendantes fondée sur des données sur les pertes et des facteurs d'évolution des sinistres dans le secteur, et en les comparant aux estimations de la direction.

Contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier – Évaluation du passif lié aux dérivés incorporés et des prestations au titre du risque de marché – Se reporter aux notes 2, 18 et 19 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

La société établit des passifs au titre des contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier qui comprennent un contrat hôte de rente différée à capital fixe et un dérivé incorporé lié à un indice boursier. Le passif lié au dérivé incorporé, qui doit être séparé d'une réserve liée à un contrat hôte et comptabilisée séparément, est inclus dans le poste Soldes de comptes des titulaires dans les états consolidés de la situation financière, dont le solde s'élevait à 83,1 G\$ au 31 décembre 2024. Les caractéristiques de garanties de prestations minimales des contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier sont estimées à chaque date d'évaluation i) en projetant les valeurs contractuelles et les valeurs contractuelles minimales garanties des polices sur la durée attendue des contrats et ii) en actualisant l'excédent des montants projetés au titre de la valeur des contrats selon les taux d'intérêt sans risque applicables ajustés pour tenir compte du risque de défaut de la société relatif à ces passifs. Les caractéristiques de garanties de prestations minimales des contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier sont évaluées au moyen des hypothèses les plus probables de la société, qui comprennent le budget d'options et les taux de déchéance.

Certains des contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier et de rentes à taux fixe de la société fournissent aux titulaires de polices des garanties minimales qui répondent à la définition de prestations au titre du risque de marché (les « PTRM »). Les PTRM sont évaluées au moyen de modèles stochastiques. Les évaluations actuarielles utilisées dans le calcul des PTRM sont les estimations les plus probables de la société et comprennent l'utilisation d'avenants de revenu viager, un budget d'options, le risque de non-exécution, les taux de mortalité et les taux de déchéance. Les PTRM dont la juste valeur est positive sont comptabilisées dans le poste Autres actifs et les PTRM dont la juste valeur est négative sont comptabilisées dans le poste Prestations au titre du risque de marché dans les états consolidés de la situation financière; ce dernier affichait un passif de 3,7 G\$ au 31 décembre 2024.

Étant donné que la juste valeur du passif lié au dérivé incorporé et de certaines PTRM est sensible aux modifications de certaines hypothèses importantes, les travaux d'audit connexes requis pour évaluer le choix d'hypothèses importantes de la direction à l'égard du budget d'options et de l'utilisation d'avenants de revenu viager ont nécessité de notre part l'exercice d'un degré élevé de jugement et un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des actuaires et à des spécialistes en juste valeur.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives aux méthodes et aux hypothèses d'évaluation liées au budget d'options et à l'utilisation d'avenants de revenu viager ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons testé l'efficacité des contrôles de la direction à l'égard de l'évaluation du passif lié au dérivé incorporé et de certaines PTRM, y compris les contrôles de la direction en ce qui concerne l'élaboration, le choix et la mise en œuvre des hypothèses importantes utilisées dans les estimations.
- Nous avons évalué les méthodes et les hypothèses utilisées par la société pour estimer la juste valeur du passif lié au dérivé incorporé et de certaines PTRM en mettant en œuvre les procédures suivantes :
 - Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans la détermination des hypothèses importantes.
 - Nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses importantes de la société en comparant celles retenues par la direction à celles mises au point de façon indépendante par nos actuaires et spécialistes en juste valeur, en s'appuyant sur les pratiques actuelles et sectorielles normales.
 - Avec l'aide des actuaires, nous avons vérifié que les hypothèses retenues ont été appliquées dans le modèle d'évaluation de la société, comme prévu.

Hypothèses utilisées dans l'évaluation des passifs établis par des calculs actuariels et de la valeur des affaires acquises (la « VAA ») – Se reporter aux notes 2 et 16 des états financiers

Description de l'élément critique de l'audit

Le 2 mai 2024, American Equity Investment Life Holding Company (« AEL ») est devenue une filiale entièrement détenue de BAM Re Holdings Ltd, qui est entièrement détenue par Brookfield Wealth Solutions Ltd. Après l'acquisition, le 7 mai 2024, American National Group, LLC a fusionné avec AEL et a changé de nom pour American National Group Inc (« ANGI »), puis a procédé à une nouvelle constitution en société par actions au Delaware. Parallèlement à la fusion et au cours des périodes qui ont suivi, la société a estimé la VAA. La détermination de la juste valeur de l'actif au titre de la VAA par la société relativement à l'acquisition d'AEL a nécessité l'utilisation de modèles d'évaluation reposant sur les hypothèses reflétant les meilleures estimations de la direction. La direction exerce un degré important de jugement pour déterminer ces hypothèses. Plus particulièrement, la détermination des hypothèses relatives au taux d'actualisation et au taux net des produits de placement gagnés demande un degré élevé de jugement et pourrait avoir une incidence significative sur l'évaluation de la VAA fixée à 9,3 G\$.

Compte tenu du degré élevé de jugement requis pour déterminer les hypothèses relatives au taux d'actualisation et au taux net des produits de placement gagnés, l'audit de ces hypothèses importantes a demandé un degré élevé de jugement de la part de l'auditeur, et il en a résulté un travail d'audit plus étendu; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en juste valeur et à des actuaires.

Façon dont l'élément critique de l'audit a été traité dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives aux hypothèses liées au taux d'actualisation et au taux net des produits de placement gagnés déterminées par la société ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons testé l'efficacité des contrôles de la direction en ce qui concerne l'élaboration, le choix et la mise en œuvre de ces hypothèses importantes.
- Avec l'aide des spécialistes en juste valeur et des actuaires, nous avons évalué les méthodes et les hypothèses importantes utilisées par la société pour évaluer la juste valeur de la VAA en mettant en œuvre les procédures suivantes :
 - Nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses importantes, en mettant au point de manière indépendante une fourchette de taux d'actualisation et de taux net des produits de placement gagnés, ce qui comprenait le test des données sources et la comparaison de notre fourchette d'hypothèses avec celles retenues par la direction.
 - Nous avons vérifié que les hypothèses importantes étaient appliquées dans le cadre du modèle d'évaluation de la Société, comme prévu.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 27 mars 2025

Nous sommes l'auditeur de la société depuis 2016.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE

EN M\$ US, SAUF LES DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS

	Note	2024	2023
Actif			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente, à la juste valeur (déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 27 \$ et de 30 \$, respectivement; coût amorti de 53 651 \$ et de 19 341 \$, respectivement)	3	53 802 \$	18 777 \$
Titres de capitaux propres, à la juste valeur	4	3 854	3 663
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, au coût amorti (déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 158 \$ et de 60 \$, respectivement)	5	12 426	5 962
Prêts privés, au coût amorti (déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 97 \$ et de 44 \$, respectivement)	6	5 204	1 198
Immeubles de placement, au coût (déduction faite de l'amortissement cumulé de 232 \$ et de 325 \$, respectivement)	7	2 366	861
Sociétés de personnes immobilières	7	3 438	3 110
Fonds d'investissement	8	6 111	2 483
Prêts sur contrats d'assurance	11	276	390
Placements à court terme, à la juste valeur estimative	11	4 400	3 115
Autres actifs investis	11	1 089	279
Total des placements		92 966	39 838
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	12 243	4 308
Produits tirés des placements à recevoir		860	280
Frais d'acquisition de polices différés, avantages incitatifs à la vente différés et valeur des affaires acquises	14	10 696	2 468
Retenues de fonds au titre de la réassurance	11	1 517	7 248
Primes dues et autres débiteurs		647	711
Primes non acquises cédées		520	401
Actif d'impôt différé	22	760	432
Montants recouvrables au titre de la réassurance et actifs au titre de dépôts	17, 19, 20	13 195	3 388
Immobilisations corporelles (déduction faite de l'amortissement cumulé de 377 \$ et de 340 \$, respectivement)		272	294
Immobilisations incorporelles (déduction faite de l'amortissement cumulé de 106 \$ et de 9 \$, respectivement)	15	1 690	235
Goodwill	15	783	121
Autres actifs	11, 19	2 461	730
Actifs des fonds distincts	13	1 343	1 189
Total de l'actif		139 953	61 643
Passif			
Prestations futures	17	14 088	9 813
Soldes de comptes des titulaires	18	83 079	24 939
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	20	7 659	7 288
Passifs au titre de dépôts		1 502	1 577
Prestations au titre du risque de marché	19	3 655	89
Réserve pour primes non acquises		1 843	2 056
Montant à payer à des parties liées	26	684	564
Autres fonds réservés aux titulaires de polices		347	335
Effets à payer	8, 11	189	174
Emprunts généraux	21	1 022	1 706
Emprunts de filiales	21	3 329	1 863
Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance		3 392	83
Autres passifs		4 745	1 118
Passifs des fonds distincts	13	1 343	1 189
Total du passif		126 877	52 794
Capitaux propres mezzanines			
Actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A (valeur nominale de 25 \$)	23	—	2 694
Capitaux propres			
Actions échangeables de catégorie A et actions de catégorie B (valeur nominale de 33,10 \$ et de 33,42 \$, respectivement; 43 460 516 actions émises et 41 460 516 actions en circulation, et 43 409 526 actions émises et en circulation, respectivement) ^{1, 2}	23	1 442	1 577
Actions de catégorie C (valeur nominale de 1 \$; 201 116 647 et 102 056 784 actions émises et en circulation, respectivement)	23	8 526	3 607
Bénéfices non distribués		2 054	945
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	24	204	(120)
Participations ne donnant pas le contrôle		850	146
Total des capitaux propres		13 076	6 155
Total du passif, des capitaux propres mezzanines et des capitaux propres		139 953 \$	61 643 \$

1. Le 29 août 2024, la société a changé la désignation de la totalité de ses actions échangeables de catégorie A-1 pour celle d'actions échangeables de catégorie A. Le capital social au 31 décembre 2023 comprend des montants attribuables aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A-1 avant le changement de désignation. Se reporter à la note 23 pour plus de détails.

2. Au 31 décembre 2024, 2 000 000 d'actions échangeables de catégorie A étaient détenues comme actions propres. Aucune action n'était détenue comme action propre au 31 décembre 2023.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	Note	2024	2023	2022
Primes nettes	12	8 267 \$	4 137 \$	3 011 \$
Autres produits liés aux polices	12	781	413	224
Produits nets tirés des placements	10	4 264	1 809	978
Profits (pertes) liés aux placements	10	369	425	(80)
Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds au titre de la réassurance		422	128	280
Total des produits		14 103	6 912	4 413
Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus	12, 17, 20	(8 162)	(3 939)	(2 852)
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	12, 18	(1 874)	(687)	(239)
Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises	14	(1 237)	(632)	(371)
Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés	9	234	41	(43)
Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché	12, 19	(107)	166	152
Autres charges de réassurance		(26)	(21)	(13)
Charges d'exploitation		(1 356)	(777)	(411)
Charges d'intérêts		(362)	(249)	(104)
Total des prestations et charges		(12 890)	(6 098)	(3 881)
Bénéfice net avant impôt sur le résultat		1 213	814	532
Économie (charge) d'impôt	22	34	(17)	(31)
Bénéfice net		1 247 \$	797 \$	501 \$
Attribuable aux éléments suivants :				
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B ¹		14 \$	5 \$	6 \$
Porteurs d'actions de catégorie C		1 200	791	493
Participations ne donnant pas le contrôle		33	1	2
		1 247 \$	797 \$	501 \$
Bénéfice net par action de catégorie C				
De base	25	8,69 \$	10,51 \$	13,75 \$

1. Le 29 août 2024, la société a changé la désignation de la totalité de ses actions échangeables de catégorie A-1 pour celle d'actions échangeables de catégorie A. Les montants attribuables aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B comprennent des montants attribuables aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A-1 avant le changement de désignation. Se reporter à la note 23 pour plus de détails.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	Note	2024	2023	2022
Bénéfice net		1 247 \$	797 \$	501 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), déduction faite de l'impôt :				
Variation des profits nets (pertes nettes) liés aux placements latents		426	579	(1 007)
Écart de change		(70)	15	(2)
Variation du taux d'actualisation à l'égard des prestations futures	17	123	(268)	570
Variation du risque de crédit propre aux instruments à l'égard des prestations au titre du risque de marché	19	(174)	(8)	(7)
Ajustement au titre du régime de retraite à prestations définies		19	85	—
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	24	324	403	(446)
Bénéfice global		1 571 \$	1 200 \$	55 \$

Attribuable aux éléments suivants :

Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B ¹	14 \$	5 \$	6 \$
Porteurs d'actions de catégorie C	1 524	1 194	47
Participations ne donnant pas le contrôle	33	1	2
	1 571 \$	1 200 \$	55 \$

1. Le 29 août 2024, la société a changé la désignation de la totalité de ses actions échangeables de catégorie A-1 pour celle d'actions échangeables de catégorie A. Les montants attribuables aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B comprennent des montants attribuables aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A-1 avant le changement de désignation. Se reporter à la note 23 pour plus de détails.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B ⁴			Porteurs d'actions de catégorie C					
	Capital social	Bénéfices non distribués	Total	Capital social	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2022	536 \$	3 \$	539 \$	963 \$	(124) \$	(33) \$	806 \$	— \$	1 345 \$
Bénéfice net	—	6	6	—	493	—	493	2	501
Autres éléments de perte globale	—	—	—	—	—	(446)	(446)	—	(446)
Bénéfice global (perte globale)	—	6	6	—	493	(446)	47	2	55
Autres éléments :									
Émissions de titres de capitaux propres	—	—	—	450	—	—	450	11	461
Distributions et dividendes sur actions privilégiées rachetables ¹	(59)	—	(59)	—	(68)	—	(68)	(5)	(132)
Décomptabilisation de placements mis en équivalence	—	—	—	—	—	(44)	(44)	—	(44)
Autres	(54)	—	(54)	54	—	—	54	—	—
Total des variations au cours de l'exercice	(113)	6	(107)	504	425	(490)	439	8	340
Solde au 31 décembre 2022	423 \$	9 \$	432 \$	1 467 \$	301 \$	(523) \$	1 245 \$	8 \$	1 685 \$
Bénéfice net	—	5	5	—	791	—	791	1	797
Autres éléments de bénéfice global	—	—	—	—	—	403	403	—	403
Bénéfice global	—	5	5	—	791	403	1 194	1	1 200
Autres éléments :									
Émissions de titres de capitaux propres	1 173	—	1 173	2 130	—	—	2 130	—	3 303
Participation ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition	—	—	—	—	—	—	—	137	137
Distributions et dividendes sur actions privilégiées rachetables ²	(5)	—	(5)	—	(154)	—	(154)	—	(159)
Autres	(14)	—	(14)	10	(7)	—	3	—	(11)
Total des variations au cours de l'exercice	1 154	5	1 159	2 140	630	403	3 173	138	4 470
Solde au 31 décembre 2023	1 577 \$	14 \$	1 591 \$	3 607 \$	931 \$	(120) \$	4 418 \$	146 \$	6 155 \$
Bénéfice net	—	14	14	—	1 200	—	1 200	33	1 247
Autres éléments de bénéfice global	—	—	—	—	—	324	324	—	324
Bénéfice global	—	14	14	—	1 200	324	1 524	33	1 571
Autres éléments :									
Émissions de titres de capitaux propres	1	—	1	4 919	—	—	4 919	4	4 924
Participation ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition	—	—	—	—	—	—	—	713	713
Distributions et dividendes sur actions privilégiées rachetables ³	(14)	—	(14)	—	(105)	—	(105)	(46)	(165)
Acquisition d'actions propres, montant net	(122)	—	(122)	—	—	—	—	—	(122)
Total des variations au cours de l'exercice	(135)	14	(121)	4 919	1 095	324	6 338	704	6 921
Solde au 31 décembre 2024	1 442 \$	28 \$	1 470 \$	8 526 \$	2 026 \$	204 \$	10 756 \$	850 \$	13 076 \$

- En 2022, la société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,14 \$ par action échangeable de catégorie A et par action de catégorie B pour chaque trimestre. De plus, la société a effectué une distribution spéciale d'actions de Brookfield Asset Management Ltd. (les « actions du gestionnaire ») aux porteurs des actions échangeables de catégorie A et des actions de catégorie B de la société d'un montant de 5,481 \$ par action au quatrième trimestre.
- En 2023, la société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,07 \$ pour chaque action échangeable de catégorie A et de catégorie B pour chaque trimestre, et sous forme de remboursement de capital de 0,07 \$ pour chaque action échangeable de catégorie A-1 au quatrième trimestre.
- En 2024, la société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,08 \$ pour chaque action échangeable de catégorie A et de catégorie B pour chaque trimestre, et sous forme de remboursement de capital de 0,08 \$ pour chaque action échangeable de catégorie A-1 au cours des deux premiers trimestres avant leur changement de désignation pour celle d'actions échangeables de catégorie A.
- Le 29 août 2024, la société a changé la désignation de la totalité de ses actions échangeables de catégorie A-1 pour celle d'actions échangeables de catégorie A. Les montants des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B comprennent des montants attribuables aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A-1 avant le changement de désignation. Se reporter à la note 23 pour plus de détails.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	1 247 \$	797 \$	501 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Autres produits liés aux polices	(781)	(413)	(224)
Désactualisation au titre des placements	(597)	(216)	(47)
Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises	1 237	632	371
Report de frais d'acquisition de polices	(1 332)	(1 121)	(617)
Pertes (profits) sur les placements et les dérivés	(1 071)	(604)	153
Charges pour pertes de crédit	123	24	83
Bénéfice des sociétés de personnes immobilières, des fonds d'investissement et des sociétés	(354)	(190)	(239)
Distributions des sociétés de personnes immobilières, des fonds d'investissement et des sociétés	499	91	—
Intérêts crédités aux soldes de comptes des titulaires	2 204	633	156
Variation de la juste valeur des dérivés incorporés	63	249	(24)
Amortissements	206	50	13
Impôt différé	(150)	12	22
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :			
Passifs liés à l'assurance	2 503	3 341	1 532
Passifs au titre de dépôts	(20)	(100)	(25)
Retenues de fonds au titre de la réassurance	(291)	(1 450)	(962)
Montants recouvrables au titre de la réassurance et actifs au titre de dépôts	1 186	186	50
Produits tirés des placements à recevoir	(148)	78	(223)
Fonds de roulement et autres	45	(492)	124
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 569	1 507	644
Activités d'investissement			
Acquisition d'une filiale, déduction faite de la trésorerie acquise	10 843	(346)	(4 086)
Cession d'une entreprise, déduction faite de la trésorerie cédée	—	72	—
Achat de placements :			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	(15 323)	(4 764)	(10 280)
Titres de capitaux propres	(709)	(636)	(1 981)
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers	(2 180)	(566)	(1 398)
Prêts privés	(3 527)	(535)	(1 537)
Immeubles de placement et sociétés de personnes immobilières	(2 377)	(1 359)	(16)
Fonds d'investissement	(517)	(808)	(442)
Placements à court terme	(18 191)	(18 012)	(6 583)
Autres actifs investis	(265)	(19)	—
Produit des ventes et des échéances de placements :			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	11 836	5 871	11 882
Titres de capitaux propres	145	174	500
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers	2 324	671	916
Prêts privés	1 065	542	58
Immeubles de placement et sociétés de personnes immobilières	336	102	21
Fonds d'investissement	514	235	233
Placements à court terme	16 812	17 699	7 957
Autres actifs investis	102	39	—
Achats de dérivés	(627)	(238)	(66)
Produit des ventes et des échéances de dérivés	1 315	66	191
Achat d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles	(40)	(135)	(24)
Produit des ventes d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles	34	91	5
Achat de placements mis en équivalence	—	—	(253)
Variation des garanties détenues au titre des dérivés	(79)	243	8
Autres	(58)	(196)	17
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	1 433	(1 809)	(4 878)

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Activités de financement			
Émission d'actions ordinaires	—	—	450
Émission d'actions privilégiées	—	—	2 512
Remboursement de capital aux actionnaires ordinaires	(14)	(5)	(6)
Produit de la participation ne donnant pas le contrôle	—	1	—
Paiements aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle	—	—	(5)
Emprunts auprès de parties liées	1 994	614	258
Remboursement d'emprunts à des parties liées	(2 241)	(297)	(633)
Emprunts auprès de parties externes	4 728	2 242	5 206
Remboursement d'emprunts à des parties externes	(4 546)	(2 729)	(2 239)
Emprunts émis en faveur d'entités de réassurance	63	—	50
Remboursement d'emprunts émis en faveur d'entités de réassurance	(129)	—	(100)
Dépôts dans des comptes de titulaires	10 865	4 920	1 407
Retraits sur des comptes de titulaires	(8 753)	(2 281)	(896)
Frais d'émission de titres d'emprunt	(4)	—	(10)
Produit d'une convention de rachat	364	313	388
Remboursements au titre d'une convention de rachat	(363)	(313)	(388)
Émission d'actions ordinaires à l'intention des détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle	4	—	—
Distributions aux détenteurs d'une participation ne donnant pas le contrôle	(46)	—	—
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 922	2 465	5 994
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 308	2 145	393
Variation nette au cours de l'exercice	7 924	2 163	1 760
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères	11	—	(8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	12 243 \$	4 308 \$	2 145 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Impôt en trésorerie payé (déduction faite des remboursements reçus)	(28) \$	68 \$	52 \$
Intérêts en trésorerie payés	318	123	85
Transactions sans effet sur la trésorerie :			
Placements reçus dans le cadre d'opérations de transfert du risque lié aux régimes de retraite	2 292	—	1 097
Émissions d'actions ordinaires en contrepartie de placements reçus (se reporter à la note 23)	2 119	—	—
Titres de capitaux propres transférés à titre de contrepartie payée pour l'acquisition d'une filiale (se reporter à la note 16)	1 111	—	—

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTE 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Brookfield Wealth Solutions Ltd. (« **Brookfield Wealth Solutions** ») est une société des Bermudes constituée en société par actions le 10 décembre 2020 et régie en vertu des lois des Bermudes. Dans les présents états financiers, les références à « nous », « notre » ou la « société » se rapportent à Brookfield Wealth Solutions et à ses filiales directes, alors que les références à « Brookfield » se rapportent à Brookfield Corporation et à ses filiales. Les actions échangeables de catégorie A de la société sont inscrites à la Bourse de New York (la « **NYSE** ») et à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « BNT ». Le 4 septembre 2024, la société a changé sa dénomination sociale « Brookfield Reinsurance Ltd. » pour « Brookfield Wealth Solutions Ltd. », et le 6 septembre 2024, elle a changé son symbole boursier « BNRE » pour « BNT ». Nos activités sont principalement situées aux Bermudes, aux États-Unis, au Canada et aux îles Caïmans. Le siège social de la société est situé à l'Ideation House, First Floor, 94 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermudes.

L'objectif de notre société est d'assurer l'avenir financier des particuliers et des institutions au moyen d'une gamme de services de retraite, de produits de protection du patrimoine et de solutions fondées sur le capital conçues sur mesure. Par l'intermédiaire de notre participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« **BAM Re Holdings** »), nous détenons la participation dans nos filiales d'exploitation : North End Re Ltd. (« **NER Ltd.** »), North End Re (Cayman) SPC (« **NER SPC** »), Compagnie de Rentes Brookfield, American National Group Inc. (« **ANGI** ») et Argo Group International Holdings, Inc. (« **Argo** »).

En mai 2024, American Equity Investment Life Holdings Company (« **AEL** ») est devenue une filiale entièrement détenue de BAM Re Holdings. À la suite de l'acquisition d'AEL, American National Group, LLC (« **American National** ») a fusionné avec AEL. Par la suite, AEL a changé de dénomination sociale et s'appelle désormais American National Group Inc. Pour obtenir plus de détails sur l'acquisition d'AEL par la société et sur la restructuration qui a suivi la fusion, se reporter à la note 16.

Les activités continuent d'être exercées par l'intermédiaire de nos filiales d'exploitation. En raison de l'acquisition d'AEL par la société, de la diversification de l'offre de produits d'assurance et du changement global de stratégie, la société a réorganisé et modifié ses secteurs internes, de sorte que la composition de ses secteurs à présenter s'en est trouvée modifiée au deuxième trimestre de 2024. Les secteurs à présenter de la société sont les suivants : Rentes, Assurance de dommages, Assurance vie et Siège social et autres. Auparavant, la société présentait ses activités selon les trois secteurs suivants : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. Pour obtenir de l'information sur les secteurs, se reporter à la note 27. La société a retraité toutes les données comparatives applicables.

NOTE 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés (les « **états financiers** ») et les notes annexes, y compris toutes les informations des périodes antérieures, ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « **PCGR** »). Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et ils sont présentés en dollars américains, et les chiffres sont arrondis au million le plus près, sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Les montants et les informations significatifs (ou potentiellement significatifs) présentés qui nécessitent l'utilisation d'estimations comprennent : la juste valeur de certains actifs financiers, les dérivés, les corrections de valeur pour pertes de crédit, les frais d'acquisition de polices différés (les « **FAD** »), la valeur des affaires acquises (la « **VAA** »), les retenues de fonds au titre de la réassurance, le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les prestations au titre du risque de marché (les « **PTRM** »), les prestations futures (les « **PF** »), les soldes de comptes des titulaires (les « **SCT** »), y compris la juste valeur des dérivés incorporés, la provision pour sinistres au titre de polices et de contrats, l'impôt sur le résultat, y compris la recouvrabilité des actifs d'impôt différé, et les effets éventuels du règlement de litiges. Ces estimations et hypothèses sont assujetties à des incertitudes intrinsèques qui pourraient faire en sorte que les montants réels diffèrent des montants présentés.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au cours de l'exercice, la société a adopté les Accounting Standards Updates (les « **ASU** ») suivantes publiées par le Financial Accounting Standards Board (le « **FASB** »). Des ASU qui ne font pas partie de la liste ci-dessous ont été évaluées, et il a été déterminé soit qu'elles étaient non applicables, soit que leur présentation ou les montants connexes étaient peu importants.

ASU 2022-03 – Le 30 juin 2022, le FASB a publié l’ASU 2022-03, Fair Value Measurement (Topic 820): Fair Value Measurement of Equity Securities Subject to Contractual Sale Restrictions. Les modifications précisent qu’une restriction contractuelle sur la vente d’un titre de capitaux propres n’est pas considérée comme faisant partie de l’unité de comptabilisation de ce titre, et qu’une entité ne devrait pas en tenir compte lorsqu’elle évalue la juste valeur du titre de capitaux propres. De plus, les modifications précisent qu’une entité ne peut pas comptabiliser et évaluer une restriction contractuelle sur la vente comme une unité de comptabilisation distincte. Les modifications prévoient également des obligations en matière d’informations à fournir relatives aux titres de capitaux propres assujettis à des restrictions contractuelles sur la vente. Cette ASU est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et a été appliquée prospectivement. L’adoption de cette ASU n’a pas eu d’incidence significative sur nos états financiers consolidés.

ASU 2023-02 – Le 29 mars 2023, le FASB a publié l’ASU 2023-02, Investments—Equity Method and Joint Ventures (Topic 323): Accounting for Investments in Tax Credit Structures Using the Proportional Amortization Method. Les modifications permettent aux entités comptables de choisir de comptabiliser leurs placements en titres de capitaux propres associés à des crédits d’impôt, quel que soit le programme en vertu duquel les crédits d’impôt sont obtenus, au moyen de la méthode de l’amortissement proportionnel si certaines conditions sont remplies. Des informations sur la nature des placements et des crédits et économies d’impôt connexes devront également être fournies. Cette ASU est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et doit être appliquée selon une approche rétrospective modifiée ou une approche rétrospective, sous réserve de certaines exceptions. L’adoption anticipée est permise. L’adoption de cette ASU n’a pas eu d’incidence significative sur nos états financiers consolidés.

ASU 2023-07 – Le 27 novembre 2023, le FASB a publié l’ASU 2023-07, Segment Reporting (Topic 280): Improvements to Reportable Segment Disclosures. Les modifications imposent de fournir des informations sur les charges sectorielles importantes par secteur à présenter, rehaussent les obligations d’information pour les périodes intermédiaires et annuelles et clarifient les circonstances dans lesquelles une entité peut présenter plusieurs indicateurs de son résultat net sectoriel. Cette ASU est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour les documents d’information annuels (et le 1^{er} janvier 2025 pour les documents d’information trimestriels) et a été appliquée de façon rétrospective à toutes les périodes antérieures présentées dans nos états financiers consolidés. L’adoption de cette ASU a entraîné la présentation d’informations sectorielles supplémentaires. Se reporter à la note 27.

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers comprennent les comptes de la société et ses filiales consolidées, qui sont des entités juridiques dans lesquelles la société détient une participation financière lui donnant le contrôle, soit parce qu’elle détient un bloc de droits de vote majoritaire, soit parce qu’elle est le principal bénéficiaire de l’entité à détenteurs de droits variables (l’« EDDV »). L’ensemble des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont complètement éliminés au moment de la consolidation.

Dans le cas d’une entité juridique dans laquelle la société détient des droits variables, la société doit d’abord déterminer si l’entité répond à la définition d’une EDDV et, par conséquent, si elle doit appliquer les directives du modèle fondé sur les EDDV. Une entité est une EDDV si l’une des conditions suivantes existe : a) le total de la participation en titres de capitaux propres à risque n’est pas suffisant pour que l’entité juridique finance ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné supplémentaire; b) les détenteurs de la participation en titres de capitaux propres à risque en tant que groupe n’ont pas la capacité de diriger les activités les plus importantes de l’entité, l’obligation d’absorber les pertes attendues ou le droit de recevoir les rendements résiduels attendus; ou c) l’entité est structurée avec des droits de vote non substantiels, de sorte que les droits de vote de certains investisseurs sont disproportionnés par rapport à leur obligation d’absorber les pertes attendues de l’entité juridique, à leur droit de recevoir les rendements résiduels attendus de l’entité juridique, ou les deux, et que la quasi-totalité des activités de l’entité font intervenir un investisseur dont le petit nombre de droits de vote est disproportionné ou sont menées pour le compte de ce dernier.

La société consolide toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire, ce qui est le cas lorsque la société a à la fois a) le pouvoir de diriger les activités d’une EDDV qui ont le plus d’incidence sur la performance économique de celle-ci et b) l’obligation d’absorber les pertes de l’EDDV qui pourraient être importantes pour celle-ci ou le droit de recevoir des avantages de l’EDDV qui pourraient être importants pour celle-ci.

Les entités qui ne sont pas considérées comme des EDDV sont des entités à détenteurs de blocs de droits de vote et sont évaluées selon le modèle fondé sur les blocs de droits de vote, en vertu duquel une participation financière donnant le contrôle est établie par l’intermédiaire d’un bloc de droits de vote majoritaire ou par d’autres moyens.

L’évaluation de la consolidation, y compris le fait de déterminer si une entité est une EDDV ou une entité à détenteurs de blocs de droits de vote, dépend des faits et des circonstances propres à chaque entité et nécessite l’exercice du jugement.

Actions échangeables de catégorie A : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions échangeables de catégorie A détenues par les actionnaires publics. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Chaque action échangeable de catégorie A a été structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalant à celui de une action de catégorie A de Brookfield, puisque chaque action échangeable i) est échangeable au gré du porteur contre une action de catégorie A de Brookfield ou son équivalent en trésorerie (le mode de paiement devant être déterminé au gré de Brookfield Corporation), sous réserve de certaines limites, et ii) donne droit à des distributions en même temps et au même montant que les dividendes sur les actions de catégorie A de Brookfield. Chaque action échangeable de catégorie A est échangeable auprès de Brookfield au gré du porteur contre une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un ajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital) ou son équivalent en trésorerie (le mode de paiement devant être déterminé à la discrétion de Brookfield), majoré des distributions non versées.

Chaque action échangeable de catégorie A détenue à la date de clôture des registres donne à son porteur des droits de vote et le droit d'exercer un vote lors d'une assemblée des actionnaires de la société.

Les actions échangeables de catégorie A sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions échangeables de catégorie A font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché. Comme les actions échangeables de catégorie A ont priorité de rang sur les actions de catégorie C, elles ne sont pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

Avant le changement de désignation des actions échangeables sans droit de vote de catégorie A-1 pour celle d'actions échangeables de catégorie A, le 29 août 2024, les actions de la société comprenaient les actions échangeables sans droit de vote de catégorie A-1 détenues par les actionnaires publics, qui étaient classées dans les instruments de capitaux propres. Les actions échangeables de catégorie A-1 faisaient partie du capital émis de la société, de sorte qu'aucun ajustement n'a été effectué pour refléter les variations de la valeur de marché. Comme les actions échangeables de catégorie A-1 étaient de rang supérieur aux actions de catégorie C, elles n'étaient pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

Actions de catégorie B : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie B détenues par BNT Partners Trust. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Les distributions sur les actions de catégorie B seront versées, ou remises, dans le cas des distributions au titre d'une réduction du capital, dans chaque cas, en même temps et selon le même montant par action que les dividendes sur une action de catégorie A de Brookfield. Les membres de BNT Partners Trust ont le droit de voter sur toute question et peuvent exercer un vote pour chaque action de catégorie B détenue à la date de clôture des registres.

Les actions de catégorie B sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie B font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché. Comme les actions de catégorie B ont priorité de rang sur les actions de catégorie C, elles ne sont pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

Actions de catégorie C : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie C détenues par Brookfield. Les actions de catégorie C sont des actions sans droit de vote qui confèrent à leurs porteurs une participation économique résiduelle dans la société après le paiement intégral de la somme due aux porteurs de nos actions échangeables de catégorie A et de catégorie A-1 et de nos actions de catégorie B et sous réserve des droits prioritaires des porteurs de nos actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A.

Les actions de catégorie C sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie C font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

Actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A : le 25 mai 2022, la société a émis 98 351 547 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 1 (les « **actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A** »), à l'intention de Brookfield, pour un produit de 2,5 G\$. Le 9 décembre 2022, la société a émis 2 108 733 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 2 (les « **actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A** »), d'une valeur de 53 M\$ à l'intention de Brookfield. Ces actions privilégiées de rang inférieur rachetables sont des actions sans droit de vote et donnent à leurs porteurs le droit à un dividende privilégié cumulatif en trésorerie à taux fixe de 4,5 % payable annuellement au moment de sa déclaration (le cas échéant) par le conseil d'administration de l'émetteur.

Chacune de ces actions privilégiées de rang inférieur est rachetable au gré du porteur, à tout moment à compter du 50^e anniversaire de la date d'émission, au prix de 25 \$ majoré des dividendes accumulés et impayés, sous réserve de certaines restrictions. Ces actions privilégiées de rang inférieur sont également convertibles en actions de catégorie C de la société à un taux de conversion égal à 25 \$, majoré des dividendes accumulés et impayés, divisé par la juste valeur de marché d'une action de catégorie C. Compte tenu de l'option de rachat au gré du porteur, ces actions privilégiées de rang inférieur ont été classées en tant que capitaux propres mezzanine et sont évaluées à leur valeur de rachat à chaque date de clôture dans les états consolidés de la situation financière (les « **états de la situation financière** »). Les dividendes sont comptabilisés à titre de réduction des bénéfices non distribués dans les états consolidés des variations des capitaux propres (les « **états des variations des capitaux propres** »).

Le 6 décembre 2024, Brookfield, à titre d'unique porteur de nos actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A, a exercé son droit de convertir la totalité des actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A en circulation en 53 947 528 actions de catégorie C. Au 31 décembre 2024, aucune action privilégiée de rang inférieur rachetable de catégorie A n'était émise et en circulation.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. La contrepartie de l'achat dans le cadre d'une acquisition d'entreprise est évaluée en fonction du total des justes valeurs à la date de l'échange des actifs transférés, des passifs contractés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs identifiables, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La participation des actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans l'entreprise acquise, le cas échéant, est initialement évaluée selon la quote-part des actionnaires qui n'exercent pas le contrôle de la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels comptabilisés.

Dans la mesure où la juste valeur de la contrepartie versée excède la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes, l'excédent est comptabilisé à titre de goodwill.

Les coûts de transaction sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net (les « **états du résultat net** »).

Les titres à échéance fixe disponibles à la vente comprennent principalement des obligations, des titres adossés à des actifs et des titres de créance de sociétés fermées. Les titres à échéance fixe disponibles à la vente, qui peuvent être vendus avant leur échéance contractuelle, sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de ceux qui sont désignés comme éléments couverts dans une couverture de juste valeur, dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées au cours de la période de la couverture au poste Profits (pertes) liés aux placements, montant net dans les états du résultat net.

En ce qui concerne les titres à échéance fixe disponibles à la vente en position de perte latente, la société évalue d'abord si elle a l'intention de vendre le titre ou si elle sera tenue de le vendre avant le recouvrement de son coût amorti. Dans l'un ou l'autre de ces cas, le coût amorti du titre est réduit à la juste valeur par le biais du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net. Se reporter aux paragraphes portant sur les corrections de valeur pour pertes de crédit et dépréciations de la présente note pour des renseignements sur la dépréciation ou les pertes de crédit.

Les titres de capitaux propres comprennent principalement les actions ordinaires, les actions privilégiées et les titres de capitaux propres d'entités non cotées. Les titres de capitaux propres sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

Les prêts hypothécaires et les prêts privés sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend le montant non amorti du capital, des intérêts, des escomptes ou des primes et des charges différées, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues. Les produits d'intérêts, les frais de remboursement anticipé et l'amortissement des primes et des escomptes et des frais de montage sont présentés au poste Produits nets tirés des placements dans les états du résultat net. Toutefois, pour les prêts qui sont dépréciés ou en cas de défaillance, ce qui survient lorsque les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, les intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque leur recouvrement n'est pas probable ou lorsqu'un prêt fait l'objet d'une saisie. Lorsqu'un prêt est qualifié d'improductif, les produits d'intérêts à recevoir en souffrance non recouverts qui sont considérés comme irrécouvrables sont portés en diminution des produits nets tirés des placements. Les produits tirés des prêts en souffrance sont présentés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Lorsque le recouvrement d'un prêt douteux redevient probable, ce prêt est de nouveau comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les encaissements liés aux prêts douteux sont comptabilisés en réduction du capital, des produits d'intérêts, du remboursement des charges ou de toute autre façon conforme à la convention de prêt. Dans les états du résultat net, les profits et les pertes liés à la vente de prêts, ainsi que les variations des corrections de valeur, sont présentés au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

Les prêts hypothécaires et les prêts privés sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues comptabilisée par la société, qui représente la tranche du coût amorti que la société ne s'attend pas à recouvrer. Se reporter aux paragraphes portant sur les corrections de valeur pour pertes de crédit et dépréciations de la présente note.

Les prêts sur contrats d'assurance sont comptabilisés au solde impayé majoré des intérêts courus. Les prêts sur contrats d'assurance sont garantis, de sorte qu'ils ne peuvent être séparés des contrats d'assurance, le calendrier des remboursements est imprévisible et le règlement vise le solde impayé. Pour toutes ces raisons, la valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance se rapproche de la juste valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements. Ils comprennent certains immeubles de placement résidentiels qui sont détenus par suite de la consolidation de sociétés de placement considérées comme des EDDV conformément à l'ASC 946, Financial Services – Investment Companies (l'« **ASC 946** »), et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur de ces placements étant présentées au poste Produits nets tirés des placements des états du résultat net. La juste valeur des immeubles de placement résidentiels se fonde initialement sur le coût d'achat des immeubles; par la suite, elle est calculée au moyen d'évaluations de la valeur marchande fournies par des courtiers.

La société soumet périodiquement ses immeubles de placement à un test de dépréciation et à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable et que la valeur comptable de l'immeuble excède sa juste valeur estimative. Les immeubles dont la valeur comptable est supérieure à leurs flux de trésorerie non actualisés sont dépréciés à leur juste valeur estimative, et la perte de valeur est incluse à titre d'ajustement au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net. Les pertes de valeur sont fondées sur la juste valeur estimative des biens immobiliers, laquelle est généralement calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des biens immobiliers, l'actualisation étant faite selon un taux correspondant aux risques sous-jacents, ainsi que d'autres méthodes d'évaluation. Les biens immobiliers acquis lors d'une saisie sont comptabilisés au plus faible de leur coût et de leur juste valeur estimative à la date de la saisie.

La société classe un immeuble comme détenu en vue de la vente si elle s'engage à l'égard d'un plan de vente de l'immeuble dans un délai de un an et qu'elle commercialise activement l'immeuble dans son état actuel à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur estimative. Les biens immobiliers détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible du coût amorti et de la juste valeur estimative, moins les coûts de la vente prévus, et ils ne sont pas amortis pendant qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente.

Les coentreprises immobilières se composent de coentreprises immobilières et d'autres participations dans des sociétés en commandite et comprennent des EDDV comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour certaines coentreprises immobilières et autres participations dans des sociétés en commandite, la société a choisi l'option de la juste valeur conformément à l'ASC 825, Financial Instruments (l'« **ASC 825** »). Ces participations sont évaluées sur une base récurrente et les variations de la juste valeur sont présentées au poste Produits nets tirés des placements dans les états du résultat net. De plus, certaines autres coentreprises immobilières et participations dans des sociétés en commandite sont des sociétés de placement considérées comme des EDDV qui sont consolidées. Ces placements sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente, et les variations de la juste valeur sont présentées au poste Produits nets tirés des placements.

La société évalue régulièrement ses participations dans ces entités émettrices pour déterminer si elles ont subi une perte de valeur. La société tient compte de l'information financière et d'autres informations fournies par l'entité émettrice, d'autres informations connues et des risques inhérents aux placements sous-jacents, ainsi que des engagements relatifs aux dépenses d'investissement futures, pour déterminer si une perte de valeur s'est produite. Lorsqu'une perte de valeur est réputée s'être produite au niveau d'une coentreprise, la société comptabilise sa quote-part en ajustant les produits nets tirés des placements, afin de comptabiliser la participation à sa juste valeur. Lorsqu'une perte de valeur découle d'une analyse distincte de la société, un ajustement est apporté au poste Profits (pertes) liés aux placements afin de comptabiliser la participation à sa juste valeur.

Les fonds d'investissement se composent de certains placements alternatifs autres qu'à revenu fixe sous forme de sociétés en commandite ou de structures juridiques semblables dont la société n'est pas le principal bénéficiaire, et qu'elle n'est donc pas tenue de consolider. La société comptabilise habituellement les fonds d'investissement selon la méthode de la mise en équivalence. De plus, la société a conclu qu'elle est le principal bénéficiaire de certains fonds d'investissement, qui sont des fonds de sociétés de placement comprises dans la portée de l'ASC 946, et consolide les fonds sous-jacents. Les méthodes d'évaluation comprennent l'évaluation à la valeur liquidative à titre de mesure de simplification et l'évaluation à la juste valeur d'après des modèles des flux de trésorerie actualisés. Le bénéfice est présenté avec un décalage d'un trimestre en raison du calendrier de publication des états financiers connexes de ces fonds d'investissement. Les fonds d'investissement comprennent également notre placement dans des actions ordinaires comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence en raison de notre capacité à exercer une influence notable.

Les placements à court terme se composent de titres hautement liquides et d'autres placements dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de un an à la date d'acquisition. Les titres inclus dans les placements à court terme sont comptabilisés à la juste valeur, et le coût amorti sert d'approximation de la juste valeur de certains placements.

Les instruments dérivés comprennent les options d'achat utilisées pour financer les contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier et les contrats d'assurance vie universelle liée à un indice boursier (les « **dérivés liés à l'assurance** ») ainsi que d'autres instruments dérivés achetés pour gérer le risque de change et les autres risques de marché liés à certains actifs et passifs. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et ils sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments dérivés dont la valeur est positive sont comptabilisés à titre d'actifs dérivés au poste Autres actifs investis et les instruments dérivés dont la juste valeur est négative sont comptabilisés à titre de passifs dérivés au poste Autres passifs dans les états de la situation financière. Si un dérivé n'est pas désigné pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements, à l'exception des dérivés liés à l'assurance, dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés, de même que les variations de la juste valeur découlant des dérivés incorporés à l'égard des contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier connexes et des contrats d'assurance vie universelle liée à un indice boursier.

Lorsque la société a conclu avec sa contrepartie une convention-cadre de compensation selon laquelle la compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés de la société est permise, cette dernière choisit de compenser ces actifs et passifs dérivés et de les présenter sur une base nette dans les états de la situation financière. En outre, dans certains cas, la société détient une garantie pour compenser l'exposition de ses contreparties relativement à ses instruments dérivés. La société choisit de compenser la garantie liée au risque de crédit dont l'utilisation par la société est limitée à l'exposition découlant du dérivé lorsqu'une convention-cadre de compensation est en place et que tous les critères de compensation sont respectés.

Comptabilité de couverture

Pour qu'une relation de couverture soit admissible à la comptabilité de couverture, elle fait l'objet dès son origine, par la société, d'une documentation structurée décrivant son objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture, ainsi que d'une désignation formelle. Dans sa documentation de la relation de couverture, la société indique i) la façon dont l'instrument de couverture devrait couvrir les risques désignés liés à l'élément couvert; ii) la méthode qui sera utilisée pour apprécier rétrospectivement et prospectivement l'efficacité de la couverture; et iii) la méthode qui sera utilisée pour apprécier l'inefficacité de la couverture. Un dérivé désigné comme instrument de couverture doit être apprécié comme étant hautement efficace pour compenser le risque désigné de l'élément couvert. L'efficacité de la couverture fait l'objet d'une appréciation formelle à l'origine de la relation de couverture et périodiquement tout au long de la durée de la relation de couverture.

La société applique la comptabilité de couverture de juste valeur à certains de ses instruments dérivés admis en ce qui a trait au risque de change lié à certains titres à échéance fixe disponibles à la vente. Dans une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations de la juste valeur des éléments couverts liées au risque désigné comme étant couvert sont présentées au même poste dans les états du résultat net. Lorsque les éléments couverts sont des titres à échéance fixe disponibles à la vente, les variations de la juste valeur des éléments couverts liées au risque désigné sont comptabilisées par le biais du résultat net plutôt que des autres éléments du résultat global, et la valeur comptable des éléments couverts n'est pas réévaluée.

La société cesse prospectivement d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque i) il est déterminé que le dérivé n'est plus hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur estimative d'un élément couvert; ii) le dérivé arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé; ou iii) la désignation du dérivé comme un instrument de couverture est annulée. Lorsqu'il est mis fin à la comptabilité de couverture, le dérivé continue d'être comptabilisé à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

Les autres actifs investis se composent principalement d'actifs dérivés, déduction faite des garanties admissibles détenues. Les titres de la Federal Home Loan Bank ainsi que les comptes gérés séparément, qui sont des portefeuilles de titres individuels comme des actions ou des obligations, qui sont gérés pour le compte de la société par un gestionnaire de placements, sont également inclus dans les autres actifs investis et sont comptabilisés au coût ou à la valeur de marché, si le gestionnaire de compte peut fournir cette information. Les autres actifs investis comprennent également les débiteurs liés au financement, les investissements dans des tranches résiduelles auxquels nous avons choisi d'appliquer l'option de la juste valeur conformément à l'ASC 825, l'assurance vie détenue par la société, les sociétés de personnes donnant droit à un crédit d'impôt et les droits miniers, moins la correction de valeur pour épuisement, le cas échéant.

Les montants recouvrables au titre de la réassurance et les actifs au titre de dépôts comprennent les montants à recevoir des cédants ou des réassureurs au titre de la réassurance, les montants recouvrables auprès des réassureurs au titre de la réassurance et les actifs au titre de dépôts liés aux ententes de réassurance.

Dans le cas des contrats à long terme, chaque entente de réassurance est évaluée afin de déterminer si elle transfère un risque d'assurance important au réassureur. Si un risque d'assurance est transféré, la société utilise la méthode de comptabilisation des contrats de réassurance. Si l'entente ne transfère pas un risque d'assurance important, la société utilise plutôt la méthode de comptabilisation à titre d'acompte. Les montants recouvrables au titre de la réassurance et les actifs au titre de dépôts comprennent les actifs au titre de dépôts, les actifs cédés au titre des PTRM, les montants à recevoir des réassureurs relativement aux sinistres payés ou impayés, les sinistres survenus mais non déclarés, les SCT ou les PF. Les montants recouvrables au titre de la réassurance sont présentés déduction faite d'une réserve pour la recouvrabilité. La société a cédé à d'autres sociétés d'assurance, par la réassurance, des contrats d'assurance invalidité, d'assurance maladie et d'assurance soins de longue durée, des contrats de rentes, y compris les avenants de prestations de revenu viager, ainsi que des contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite comportant un risque d'assurance important. La société cède également à d'autres sociétés d'assurance des contrats de rentes ne comportant pas de risque d'assurance important.

En ce qui a trait aux contrats à court terme, les montants recouvrables au titre de la réassurance correspondent aux montants estimatifs que des réassureurs doivent payer à la société relativement aux sinistres cédés payés et non payés et aux frais de règlement des sinistres, et ils sont présentés déduction faite d'une réserve pour recouvrabilité. Les recouvrements de pertes brutes ultimes dans le cadre des activités de réassurance autres que la réassurance contre les catastrophes sont estimés au moyen d'un examen des réclamations importantes sur une base individuelle et de la tranche cédée des sinistres survenus mais non déclarés, en supposant une répartition de la perte en fonction du pourcentage conservé. Les recouvrements de pertes brutes ultimes dans le cadre des activités de réassurance de la société contre les catastrophes sont estimés en appliquant les modalités des traités de réassurance aux estimations des pertes brutes ultimes. L'hypothèse la plus importante est la taille moyenne des pertes individuelles pour les sinistres qui sont survenus mais qui n'ont pas encore été déclarés et l'estimation des pertes brutes ultimes. Le montant ultime de la réassurance cédée recouvrable est inconnu jusqu'à ce que toutes les pertes soient réglées.

Les montants à recevoir au titre de la réassurance comprennent les montants à recevoir de tiers réassureurs et cédants. Les montants à recevoir au titre de la réassurance qui devraient être réglés dans un délai de un an sont de nature à court terme, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable. Les montants à recevoir au titre de la réassurance comprennent les versements futurs au titre des commissions de réassurance sur les contrats de réassurance. Les montants à recevoir sont comptabilisés à la valeur actualisée nette des versements.

Corrections de valeur pour pertes de crédit et dépréciations

Titres à échéance fixe disponibles à la vente

En ce qui concerne les titres à échéance fixe disponibles à la vente en position de perte latente, si la société n'a pas l'intention de vendre les titres ou si elle n'est pas tenue de les vendre avant le recouvrement de leur coût amorti, la société évalue si la baisse de la juste valeur découle d'une perte de crédit ou de facteurs du marché.

La société détermine si une correction de valeur pour pertes de crédit devrait être comptabilisée à l'égard des titres à échéance fixe en évaluant tous les faits et circonstances entourant chaque titre. Lorsque la baisse de la juste valeur des titres à échéance fixe est attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché ou à des facteurs tels que la volatilité des marchés, la liquidité ou l'élargissement des écarts de taux, et que nous prévoyons recouvrer tous les flux de trésorerie contractuels ou prévus, nous considérons qu'aucune perte de crédit n'a été enregistrée à l'égard de ces titres étant donné que nous n'avons pas l'intention de les vendre et qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que nous soyons tenus de vendre ces titres avant le recouvrement du coût amorti, moment qui pourrait correspondre à l'échéance.

Si nous avons l'intention de vendre un titre à échéance fixe ou s'il est plus probable qu'improbable que nous serons tenus de vendre un titre avant le recouvrement de son coût amorti, une perte de crédit correspondant à l'écart entre le coût amorti et la juste valeur sera comptabilisée dans les états du résultat net.

Si nous n'avons pas l'intention de vendre un titre à échéance fixe et qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que nous soyons tenus de le vendre, mais que nous ne prévoyons pas non plus recouvrer la totalité de son coût amorti, une perte de crédit sera comptabilisée au montant de la perte attendue dans les états du résultat net. Nous déterminons le montant de la perte de crédit attendue à l'égard d'un titre en actualisant les flux de trésorerie que nous nous attendons à recouvrer en fonction du taux de rendement à l'acquisition, qui repose sur notre évaluation de la qualité du titre au moment de l'acquisition.

Une correction de valeur pour pertes de crédit est comptabilisée en résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements pour un montant qui se limite à l'écart entre la juste valeur et le coût amorti. Si la juste valeur est inférieure à la valeur actualisée nette de ses flux de trésorerie attendus à la date d'évaluation de la dépréciation, il existe une perte sans effet sur le crédit qui est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus.

Pertes de crédit attendues

La société comptabilise au poste Profits (pertes) liés aux placements une correction de valeur pour pertes de crédit, d'un montant qui représente la partie du coût amorti des prêts hypothécaires et des prêts privés qu'elle ne s'attend pas à recouvrer, de sorte que les prêts sont présentés au montant net qui devrait être recouvré. Pour déterminer les corrections de valeur pour pertes de crédit, la direction exerce un jugement important pour estimer la perte de crédit attendue pour la durée de vie. Notamment, la direction i) regroupe les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque similaires; ii) tient compte des pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de ses prêts, ajustées en fonction des remboursements anticipés et des prolongations attendus, le cas échéant; et iii) tient compte des événements passés, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture économique future. La correction de valeur est calculée trimestriellement pour chaque type de prêt en fonction de données d'entrée propres à chacun. La société utilise le modèle des flux de trésorerie actualisés pour évaluer la perte de crédit attendue.

Prêts hypothécaires – Sur une base continue, les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque différentes (c'est-à-dire les prêts présentant une baisse importante de la qualité du crédit) et les prêts hypothécaires garantis (c'est-à-dire lorsque l'emprunteur éprouve des difficultés financières, y compris lorsqu'une saisie est probable) peuvent être évalués individuellement pour déterminer s'il y a perte de crédit.

Les réductions de valeur pour chacun de nos portefeuilles de prêts hypothécaires sont estimées en établissant des hypothèses relatives à la probabilité de défaillance et aux taux de recouvrement en fonction des caractéristiques des prêts de chaque portefeuille, des données économiques historiques et de l'historique des pertes, ainsi que de la conjoncture économique actuelle et prévue. Les principales caractéristiques des prêts ayant une incidence sur les estimations pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux comprennent la qualité du crédit de l'emprunteur, qui tient compte de facteurs tels que le ratio prêt-valeur et le ratio de couverture du service de la dette, la performance du prêt, le type de garantie sous-jacente, la situation de défaillance, le temps à courir jusqu'à l'échéance et les notations initiales. Les principales caractéristiques des prêts ayant une incidence sur les estimations pour nos portefeuilles de prêts hypothécaires agricoles et résidentiels comprennent la qualité du crédit des emprunteurs, la situation de défaillance, le temps à courir jusqu'à l'échéance et les notations initiales.

La correction de valeur pour un prêt garanti, soit habituellement un prêt hypothécaire, est établie comme étant l'excédent du coût amorti sur la juste valeur estimative de la garantie sous-jacente du prêt, moins le coût de vente lorsqu'une saisie est raisonnablement possible ou probable. Par conséquent, la variation de la juste valeur estimative des prêts garantis est comptabilisée à titre de variation de la correction de valeur pour pertes de crédit, et cette variation est comptabilisée trimestriellement à titre de débit ou de crédit porté au résultat net.

Les prêts hypothécaires de la société sont principalement issus d'un montage et ne sont pas achetés sur le marché secondaire; par conséquent, les prêts hypothécaires ne sont généralement pas assujettis à des facteurs de détérioration du crédit acheté. En ce qui a trait aux prêts hypothécaires achetés, la société effectue une analyse qui tient compte de facteurs qualitatifs et quantitatifs afin de déterminer si ceux-ci ont subi une détérioration du crédit plus que négligeable depuis leur octroi.

Prêts privés – Les corrections de valeur pour pertes de crédit à l'égard des prêts privés sont des estimations des pertes de crédit attendues et sont établies à l'égard des prêts au moment de leur montage ou de leur achat, compte tenu de toute l'information pertinente disponible, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables sur la durée de vie des prêts. Les estimations des pertes de crédit attendues sont établies au moyen d'une méthode quantitative qui tient compte d'une probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaut, selon laquelle les hypothèses relatives aux défaillances reflètent les notations applicables attribuées par des agences de notation ou, lorsque de telles notations externes ne sont pas disponibles, les notations établies à l'interne. Les prêts sont évalués sur une base collective lorsqu'ils présentent des caractéristiques de risque similaires, sans quoi ils sont évalués individuellement.

Montants recouvrables au titre de la réassurance – Dans l'éventualité où les réassureurs ne respecteraient pas leurs obligations envers la société en vertu des modalités des ententes de réassurance, ou lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les montants recouvrables au titre de la réassurance pourraient devenir irrécouvrables. Dans de tels cas, les montants recouvrables au titre de la réassurance sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour montants irrécouvrables au titre de la réassurance, conformément aux directives relatives aux pertes de crédit, qui exigent la comptabilisation d'une correction de valeur pour pertes de crédit.

Primes à recevoir – Les primes à recevoir sont incluses dans le poste Autres actifs dans les états de la situation financière et sont présentées déduction faite des corrections de valeur pour primes irrécouvrables, y compris les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qu'elles soient liées à des litiges ou au crédit. La correction de valeur est fondée sur notre examen continu des montants impayés, des données historiques sur les pertes, y compris les défauts de paiement et les radiations, de la conjoncture actuelle et prévue et d'autres facteurs pertinents. Le risque de crédit est partiellement atténué par notre capacité à annuler la police si le titulaire de police ne paie pas la prime.

Les produits tirés des placements à recevoir sont présentés séparément dans les états de la situation financière et sont exclus de la valeur comptable des placements connexes, soit principalement des prêts hypothécaires et des titres à échéance fixe disponibles à la vente. La société a fait un choix de méthode comptable qui lui permet de ne pas évaluer une correction de valeur pour pertes de crédit en ce qui concerne les montants à recevoir au titre des intérêts courus sur les placements au coût amorti et de radier directement le solde irrécouvrable.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont des durées qui ne dépassent pas 90 jours à la date d'acquisition, comprennent les fonds en caisse et la trésorerie détenue dans des banques, ainsi que les montants investis dans des fonds du marché monétaire.

Les retenues de fonds au titre de la réassurance correspondent à des montants à recevoir au titre des sommes retenues contractuellement par des sociétés cédantes conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles les filiales de la société agissent à titre de réassureurs. Le montant à recevoir représente les actifs détenus dans des fonds de garde qui sont juridiquement séparés des fonds généraux des sociétés cédantes tierces et sont gérés par nos filiales. Les actifs font habituellement partie des catégories d'actifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs à revenu fixe. Dans l'éventualité de l'insolvabilité des sociétés cédantes, les filiales devraient faire valoir une réclamation sur les actifs qui couvrent les passifs d'assurance. Cependant, les filiales peuvent compenser les montants dus aux sociétés cédantes. De façon générale, les intérêts sur ces actifs s'accumulent en fonction du rendement des placements sous-jacents. Nos filiales sont assujetties au rendement des placements et sont titulaires de tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, à peu près comme elles le sont pour les actifs investis détenus directement par nos filiales. Les ententes sous-jacentes contiennent des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés dans les contrats de réassurance qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont séparés et évalués à la juste valeur, et ils sont présentés au poste Retenues de fonds au titre de la réassurance dans les états de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont incluses au poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût de l'actif comprend le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tout autre coût résultant directement de la mise en état de fonctionnement de l'actif en vue de son utilisation prévue, ainsi que le coût lié au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il était situé.

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès que celles-ci peuvent être utilisées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de chaque composant des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles ont une durée d'utilité estimative de trois à trente ans.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité estimative, selon la plus courte des deux, de manière linéaire. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement font l'objet d'un examen à la clôture de chaque exercice, l'incidence de toute modification étant constatée prospectivement.

La société soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les immobilisations incorporelles proviennent principalement de l'acquisition d'American National, d'Argo et d'AEL. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent les relations avec les distributeurs, les noms commerciaux et une immobilisation incorporelle au titre de la provision pour sinistres non payés, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles, comme les logiciels et les contrats de location inscrits à l'actif. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée représentent les licences d'assurance.

i) Relations avec les distributeurs

Les actifs de distribution reflètent les relations qu'entretiennent American National, Argo et AEL avec leurs intermédiaires tiers respectifs qui génèrent de nouvelles affaires pour la société. Ces actifs ont été évalués selon la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes, qui détermine la valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie après impôt attribuables uniquement à l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité des relations avec les distributeurs est d'environ 15 à 30 ans.

ii) Noms commerciaux

Il s'agit des noms commerciaux d'American National, d'Argo et d'AEL, et ils ont été évalués au moyen de la méthode de l'exemption de redevances, qui tire sa valeur de la valeur actualisée des économies de redevances après impôt attribuables à la propriété de l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité du nom commercial est de dix ans pour American National et AEL, et de cinq ans pour Argo.

iii) Immobilisation incorporelle au titre de la provision pour sinistres non payés

Dans le cadre de l'acquisition d'Argo, nous avons comptabilisé une immobilisation incorporelle qui représente l'écart entre le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement évalués conformément aux méthodes comptables de la société acheteuse et la juste valeur estimative de ce passif à la date d'acquisition. L'immobilisation incorporelle au titre de la provision pour sinistres non payés est amortie en fonction du profil de règlement du passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement acquis.

iv) Licences d'assurance

Compte tenu de la nature hautement réglementée du secteur de l'assurance, les sociétés sont tenues de détenir certaines licences d'exploitation. Ces licences sont évaluées au moyen de la méthode des transactions comparables en fonction de transactions de licence observables dans le secteur de l'assurance. Les licences d'assurance représentent une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée.

Les frais d'acquisition de polices différés (les « FAD ») et les avantages incitatifs à la vente différés (les « AIVD ») sont des coûts inscrits à l'actif découlant directement de l'acquisition de nouveaux contrats d'assurance ou de contrats renouvelés. Des coûts importants sont engagés pour l'acquisition de contrats d'assurance, de réassurance et de rentes, y compris les commissions et certaines charges liées à la souscription, aux primes, à l'émission de polices et au traitement. Les AIVD sont amortis sur une base constante en fonction de la base d'amortissement choisie pour chaque produit, ce qui est conforme à l'amortissement des FAD pour un produit connexe, comme l'illustre le tableau qui suit.

Produits	Base d'amortissement
Produits d'assurance vie traditionnels	Valeur nominale
Rentes viagères immédiates	Montant annualisé des prestations en vigueur
Produits d'assurance maladie	Prime annuelle initiale
Rentes différées à capital fixe, rentes à capital fixe liées à un indice boursier, rentes à capital variable	Nombre de polices
Produits d'assurance vie universelle	Valeur nominale initiale
Produits d'assurance de dommages	Prime acquise

Les hypothèses utilisées dans le calcul des FAD et des AIVD sont influencées par les changements découlant de l'examen et de la mise à jour des hypothèses actuarielles pour tenir compte des passifs d'assurance connexes, ce qui comprend les hypothèses liées aux rachats intégraux, aux retraits partiels, au taux de mortalité, au taux d'utilisation ainsi qu'au maintien des primes, et les hypothèses de révision relatives aux avenants de revenu viager et au budget d'options. La société examine et met à jour les hypothèses actuarielles liées aux résultats techniques qui servent de données d'entrée dans le cadre des modèles visant à établir la durée prévue des FAD et d'autres soldes actuariels au cours du troisième trimestre de chaque exercice, ou plus fréquemment si des données probantes suggèrent que les hypothèses devraient être révisées. La société apporte des améliorations aux modèles au besoin, et toute modification découlant de ces mises à jour des hypothèses est appliquée de façon prospective.

L'amortissement des FAD et des AIVD est inclus au poste Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises dans les états du résultat net.

Dans le cas des contrats de courte durée, les FAD sont regroupés conformément à la façon dont les contrats d'assurance sont acquis et administrés et dont la rentabilité des contrats est évaluée, et la recouvrabilité des FAD est examinée en fonction de la rentabilité des contrats d'assurance sous-jacents. Des produits tirés des placements sont prévus dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité des FAD pour les contrats de courte durée.

La valeur des affaires acquises (« VAA ») correspond à un actif ou à un passif incorporel résultant d'un regroupement d'entreprises qui représente la différence entre les passifs liés aux titulaires de polices évalués conformément aux méthodes comptables de la société acquérante et la juste valeur estimative de ces passifs liés aux titulaires de polices en vigueur repris à la date d'acquisition. La juste valeur estimative des passifs repris repose sur des hypothèses relatives aux prestations futures et aux charges liées aux contrats, aux primes, aux taux d'actualisation et au taux net des produits de placement gagnés. La VAA peut être positive ou négative. La valeur des affaires acquises positive est comptabilisée au poste Frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises dans les états de la situation financière. La VAA est négative lorsque la juste valeur estimative des contrats en vigueur dans le cadre de l'acquisition d'une société d'assurance vie est inférieure au montant comptabilisé en tant que passifs au titre des contrats d'assurance et est comptabilisée au poste Prestations futures dans les états de la situation financière.

La VAA est amortie sur une base cohérente avec les passifs liés aux titulaires de polices connexes sur la durée résiduelle des polices acquises sous-jacentes au moyen de la même méthodologie et des mêmes facteurs et hypothèses que ceux utilisés pour amortir les FAD et les AIVD. L'amortissement de l'actif incorporel au titre de la VAA est inclus dans l'état du résultat net au poste Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises. L'amortissement du passif incorporel au titre de la VAA comptabilisé est inclus dans les états du résultat net au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus.

Le goodwill représente l'excédent des montants payés pour l'acquisition d'affaires sur la juste valeur des actifs nets acquis, déduction faite de toute perte de valeur comptabilisée.

Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, d'abord en déterminant si des événements ou des changements de circonstances, comme une détérioration du marché ou des conditions de marché défavorables, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur comptable de l'unité d'exploitation, goodwill inclus, puisse excéder la juste valeur. Si cette évaluation qualitative indique qu'une dépréciation pourrait s'être produite, un test de dépréciation quantitatif est alors effectué, et la perte de valeur est évaluée et comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable d'une unité d'exploitation, goodwill inclus, sur sa juste valeur, qui se limite à la valeur comptable du goodwill de l'unité d'exploitation.

Les actifs et les passifs des fonds distincts sont des fonds détenus séparément des actifs et des passifs généraux de la société. Les actifs des fonds distincts comprennent les fonds qui représentent les placements des titulaires de contrats visant des produits d'assurance à capital variable, lesquels assument le risque de placement relatif à ces fonds. Les produits tirés des placements et les profits et les pertes sur les placements provenant de ces fonds distincts s'accumulent au bénéfice des titulaires de contrat. La société présente séparément, à titre d'actifs et de passifs, les placements détenus dans ces fonds distincts et les passifs des fonds distincts si i) ces fonds distincts sont légalement comptabilisés, ii) les actifs couvrant les passifs sur contrat sont légalement isolés des passifs au titre du fonds général de la société, iii) les directives de placement sont données par le titulaire du contrat et iv) la totalité du rendement des placements, déduction faite des cotisations et des frais liés aux contrats, est transférée au titulaire du contrat. De plus, les actifs des régimes de retraite admissibles de la société et certains actifs détenus aux fins de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite sont inclus dans les fonds distincts. Les actifs de ces comptes sont comptabilisés à la juste valeur. Les dépôts, les produits nets tirés des placements et les profits et les pertes réalisés sur les placements à l'égard de ces comptes sont exclus des produits, et les augmentations connexes du passif sont exclues des prestations et des charges dans les états du résultat net. Les fonds distincts sont établis conformément aux lois sur l'assurance et ils ne peuvent être imputés aux passifs découlant d'autres activités de la société.

Actifs reçus ou affectés en garantie : la société reçoit et fournit des garanties à l'égard de certains contrats dérivés afin de respecter ses obligations contractuelles. Le montant de garantie requis est déterminé par l'évaluation de chaque contrat selon l'évaluation à la valeur de marché, et le type de garantie à déposer est précisé dans l'entente conclue avec chaque contrepartie.

Les garanties fournies continuent d'être comptabilisées dans les états de la situation financière, car la société conserve tous les droits liés à ces actifs. Les garanties reçues ne sont pas comptabilisées dans les états de la situation financière, à moins que la société n'acquière les droits relatifs aux risques et avantages économiques liés à ces actifs.

Transactions d'emprunt garanti : la vente de titres en vertu de conventions de rachat et l'achat de titres dans le cadre de prises en pension de titres sont des transactions d'emprunt garanti qui ne doivent pas être comptabilisées en tant que ventes en vertu de l'ASC 860, Transfers and Servicing (l'« **ASC 860** »). Une convention de rachat confère au prêteur de titres le droit de recevoir de la contrepartie à la transaction un montant en trésorerie suffisant pour acheter les mêmes titres à l'échéance de la convention. Une convention de rachat est comptabilisée comme un emprunt garanti, tandis qu'une prise en pension de titres est comptabilisée comme un prêt garanti. Ces transactions sont évaluées au coût amorti et sont comptabilisées aux montants auxquels les titres ont été initialement vendus.

Dans le cas des conventions de rachat, la société comptabilise dans les états de la situation financière un actif, soit la trésorerie reçue, et un passif du même montant, qui représente l'obligation de racheter les titres prêtés. Les conventions de rachat avec la même contrepartie sont présentées sur une base nette dans les états de la situation financière lorsque les critères de compensation sont respectés. En ce qui concerne les prêts consentis dans le cadre de prises en pension de titres, la société comptabilise dans les états de la situation financière un montant à recevoir au titre de la trésorerie fournie. Les titres vendus en vertu de conventions de rachat continuent de figurer dans les états de la situation financière, tandis que les titres achetés dans le cadre de prises en pension de titres n'y sont pas comptabilisés.

Les prestations futures (les « PF ») correspondent à la valeur actualisée des prestations futures prévues à payer aux titulaires ou en leur nom et de certaines charges connexes, diminuée de la valeur actualisée des primes nettes prévues à recouvrer auprès des titulaires de polices. Les principales hypothèses qui sont utilisées pour établir les PF sont les suivantes : mortalité, morbidité, déchéances, incidence, résiliation, charges liées aux sinistres et autres événements éventuels selon le type de produit. La société regroupe les contrats en cohortes annuelles ou par transaction en fonction du type de produit et de la date de passation du contrat aux fins du calcul du passif au titre des prestations futures.

La société met à jour son estimation des flux de trésorerie sur la totalité de la durée de vie d'un groupe de contrats en fonction des résultats techniques passés réels et des hypothèses actuelles relatives aux flux de trésorerie futurs. La société examine et met à jour au moins annuellement, à date fixe au troisième trimestre de chaque exercice, par cohorte et par produit, les hypothèses relatives aux flux de trésorerie. En outre, la société effectue des examens plus fréquents et met à jour ses hypothèses relatives aux flux de trésorerie au cours d'une période intermédiaire si des données probantes suggèrent que les hypothèses relatives aux flux de trésorerie devraient être révisées. Les révisions des hypothèses seront reflétées dans le ratio des primes nettes et dans le calcul des PF pour le trimestre au cours duquel les hypothèses seront révisées. La variation du passif en raison des résultats techniques réels est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

La variation des PF qui est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus de l'état du résultat net est calculée au moyen d'un taux d'actualisation arrêté. La société évalue les PF à chaque période de présentation de l'information financière au moyen du taux d'actualisation arrêté et des courbes de taux d'actualisation courantes. Le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure utilisé pour la capitalisation des intérêts est arrêté pour la cohorte et représente le taux d'actualisation initial à la date d'émission des contrats sous-jacents. Les PF pour toutes les cohortes sont réévaluées en fonction d'un taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure courant à chaque date de clôture par le biais des autres éléments du résultat global. De façon générale, la société considère le taux d'actualisation initial comme un taux comparable à celui d'une société américaine affichant une notation de A qui reflète les caractéristiques de durée du passif. Le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure est déterminé au moyen de données observables sur le marché, y compris les courbes des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure publiés. Dans les cas où les données du marché relatives à une courbe de taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure ne sont pas disponibles (par exemple dans certains territoires étrangers), des écarts sont appliqués pour ajuster les données du marché observables disponibles en fonction d'une courbe de taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure. En ce qui a trait à certains passifs d'assurance vie à long terme dont les flux de trésorerie futurs prévus sont plus longs que la durée du dernier contrat observable (30 ans), le taux d'actualisation pour les flux de trésorerie futurs au-delà de 30 ans sera maintenu constant au taux à terme observable ultime (30 ans).

Si la valeur actualisée des prestations prévues réelles et futures moins le solde des PF au premier jour excède la valeur actualisée des primes brutes prévues réelles et futures, le ratio des primes nettes sera plafonné à 100 %, et des primes brutes relatives aux PF seront détenues. La charge comptabilisée immédiatement en résultat net au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus correspondra à l'excédent du ratio de la prime nette non plafonnée sur 100 % de la valeur actualisée de la prime brute prévue future. Cette évaluation sera effectuée au niveau de la cohorte.

Passif lié aux bénéfices différés : en ce qui a trait aux produits à paiement limité, les primes brutes reçues en excédent des primes nettes sont différées lors de la comptabilisation initiale à titre de passif lié aux bénéfices différés. Les primes brutes sont évaluées au moyen d'hypothèses conformes à celles utilisées pour évaluer le passif au titre des prestations futures, y compris le taux d'actualisation, la mortalité, les déchéances et les charges.

Le passif lié aux bénéfices différés est amorti et comptabilisé au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net au prorata des paiements de prestations futurs prévus au titre des contrats d'assurance correspondants. Des intérêts sont comptabilisés à l'égard du solde du passif lié aux bénéfices différés en fonction du taux d'actualisation déterminé au moment de l'établissement du contrat. La société examine et met à jour son estimation des flux de trésorerie liés au passif lié aux bénéfices différés en même temps que les estimations des flux de trésorerie liés au passif au titre des prestations futures. Lorsque les flux de trésorerie sont mis à jour, les estimations mises à jour sont utilisées pour recalculer le passif lié aux bénéfices différés au moment de l'établissement du contrat. Le passif lié aux bénéfices différés ainsi recalculé au début de la période de présentation de l'information financière considérée est comparé à la valeur comptable du passif lié aux bénéfices différés au début de la période de présentation de l'information financière considérée, et tout écart est comptabilisé au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

Le passif lié aux bénéficiaires différés est comptabilisé au poste Prestations futures dans les états de la situation financière et inclus à titre d'élément de rapprochement dans la ventilation des reports.

Les soldes de comptes des titulaires (les « SCT ») représentent la valeur du contrat accumulée au bénéfice des titulaires de polices relativement aux contrats d'assurance vie universelle et aux contrats d'investissement. Dans le cas des produits à revenu fixe, ces montants correspondent généralement au cumul des dépôts plus les intérêts crédités, diminué des retraits, des paiements et du cumul des cotisations des titulaires. Les soldes des comptes de produits indexés dont les rendements sont liés au rendement d'un indice boursier déterminé correspondent à la somme de la composante hôte (ou garantie) des contrats et de la juste valeur des dérivés incorporés, ce qui comprend les prestations capitalisées excédant les garanties de la composante hôte. La valeur de la composante hôte est établie à la passation du contrat et capitalisée sur la durée de la police en fonction d'un taux d'intérêt constant. La juste valeur du dérivé incorporé est estimée en projetant les valeurs contractuelles et les valeurs contractuelles minimales garanties des polices sur la durée attendue des contrats et en actualisant l'excédent des montants projetés au titre de la valeur des contrats selon les taux d'intérêt sans risque applicables ajustés pour tenir compte du risque de défaut de la société à l'égard de ces passifs. Les intérêts crédités ou les crédits liés aux indices sur les soldes des comptes des titulaires du fait de la comptabilisation par les sociétés d'assurance de certains contrats de longue durée sont inclus dans les états du résultat net au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses dans les états du résultat net au poste Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés.

Des passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement sont établis afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des sinistres. Ces réserves comprennent des estimations des réserves calculées dossier par dossier et les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés. Les réserves calculées dossier par dossier comprennent le passif au titre des sinistres déclarés mais non payés et sont déterminées en exerçant un jugement ou selon une formule établie, selon le moment du sinistre et le type de sinistre. Les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés comprennent une provision pour matérialisation éventuelle à l'égard des réserves calculées dossier par dossier, des pertes sur les sinistres actuellement payés qui pourraient être rouverts dans l'avenir, ainsi que des sinistres survenus mais non déclarés. Les estimations des sinistres survenus mais non déclarés reposent sur plusieurs variables, y compris des données statistiques historiques, l'inflation, le contexte juridique, les conditions économiques et les tendances en matière de gravité et de fréquence des sinistres. Ces passifs comprennent également une estimation des charges liées au règlement des sinistres, y compris les frais juridiques et autres, et des frais généraux liés à l'administration du processus de règlement des sinistres. Les passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement au titre de l'assurance maladie et de l'assurance de dommages sont inclus dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière.

Dépôts : les ententes de réassurance qui n'exposent pas le réassureur à une possibilité raisonnable de perte importante liée au risque d'assurance sont comptabilisées à titre de dépôts. Au moment de la comptabilisation initiale, les fonds retenus ou les dépôts sont évalués en fonction de la contrepartie payée ou reçue, moins les primes ou les honoraires explicitement identifiés qui doivent être conservés par l'assureur ou le réassureur. Toute commission versée est comptabilisée dans un compte de sens contraire passif compensant les dépôts et amortie dans les charges sur la durée des ententes. Le montant des fonds retenus ou des dépôts et tout solde à recevoir de la société cédante ou à payer à cette dernière seront ajustés aux dates de clôture subséquentes, et le rendement effectif des dépôts reflétera les paiements réels à ce jour et les paiements futurs prévus, avec un crédit ou un débit correspondant porté au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt.

Les prestations au titre du risque de marché (les « PTRM ») sont des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de police une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime et nous exposent à un tel risque. La société émet certains contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier et de rentes à taux fixe qui fournissent des garanties minimales aux titulaires de polices, y compris des garanties de retrait minimum et des prestations minimales garanties au décès, qui sont des PTRM. Les PTRM sont évaluées à la juste valeur pour chaque contrat individuel et peuvent représenter un actif ou un passif. Les contrats qui contiennent plus d'une caractéristique de PTRM sont regroupés dans une même prestation au titre du risque de marché. La juste valeur est calculée au moyen de modèles stochastiques. Au moment de la passation du contrat, les honoraires attribués sont calculés en fonction de la valeur actualisée des honoraires et des cotisations recouvrables auprès du titulaire de la police par rapport à la valeur actualisée des prestations dont le versement est attendu et qui sont attribuables aux PTRM. Les honoraires attribués ne fluctuent pas sur la durée de vie des PTRM et sont utilisés pour calculer la juste valeur de ces PTRM au moyen d'une méthode d'évaluation risque neutre. Les honoraires attribués ne peuvent être négatifs ni supérieurs au total des honoraires explicites recouvrables auprès du titulaire de la police. La variation périodique de la juste valeur est comptabilisée en résultat net, à l'exception de la variation périodique de la juste valeur liée au risque de crédit propre à un instrument, laquelle est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des prestations au titre du risque de marché constituent les hypothèses les plus probables de la société. Les hypothèses sont ajustées pour refléter la juste valeur au moyen de l'application d'une marge pour le risque non couvrable et un ajustement pour l'écart de crédit propre par le biais du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation sans risque correspond au taux du Trésor américain propre au scénario.

Les PTRM ayant une valeur positive sont inscrites au poste Autres actifs, tandis que les justes valeurs négatives sont classées dans le passif au poste Prestations au titre du risque de marché dans les états de la situation financière. Les actifs cédés au titre des PTRM sont présentés au poste Montants recouvrables au titre de la réassurance et actifs au titre de dépôts dans les états de la situation financière.

Les retenues de fonds au titre de passifs de réassurance représentent un montant à payer au titre des montants retenus contractuellement conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles certaines de nos filiales agissent à titre de sociétés cédantes. Bien que les actifs liés aux retenues de fonds soient juridiquement détenus par la société cédante, le réassureur est investi de tous les droits et obligations de nature économique et en ce qui concerne les rendements des placements associés aux actifs liés aux retenues de fonds, de façon semblable aux actifs investis qu'il détient directement. Les actifs compris dans les retenues de fonds, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe et les dérivés comptabilisés à la juste valeur, sont comptabilisés aux postes respectifs des placements dans nos états de la situation financière. Des passifs sont comptabilisés en compensation de ces actifs liés aux retenues de fonds. Les passifs liés aux retenues de fonds au titre de la réassurance comprennent un dérivé incorporé séparé du contrat hôte. La juste valeur du dérivé incorporé est calculée en fonction de la variation de la juste valeur des passifs sous-jacents compris dans l'entente de retenues de fonds par rapport à la variation de la juste valeur des actifs compris dans le compte de retenues de fonds. Ces dérivés incorporés sont inclus dans les états de la situation financière au poste Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance, avec le contrat hôte. Les variations de la juste valeur de ces dérivés incorporés sont incluses dans les états du résultat net au poste Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés.

Réassurance acceptée : NER Ltd. a conclu un accord de rétrocession le 3 septembre 2021 avec une société d'assurance tierce visant la réassurance d'un bloc de rentes à terme fixe pluriannuelles garanties. NER Ltd. prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée. De façon générale, NER Ltd. a le droit de compenser les montants à l'égard des contrats de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société cédante et à recevoir de cette dernière. Les actifs et les passifs pris en charge en vertu des ententes de coassurance modifiée sont présentés à leur valeur brute dans les états de la situation financière. Comme ce contrat ne transfère pas un risque d'assurance important, il est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à titre d'acompte.

Le 8 octobre 2021, NER SPC a conclu un accord de rétrocession avec AEL en vue de réassurer un bloc de rentes à capital fixe liées à un indice boursier. NER SPC a pris en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et d'ententes de coassurance. Les variations des passifs relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, excluant les dépôts, les retraits et les variations de la juste valeur des dérivés incorporés, sont comptabilisées au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses dans les états du résultat net au poste Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés. Les charges hors de la valeur du compte, comme les commissions et les taxes d'accise fédérales, sont incluses dans le poste Autres charges de réassurance dans les états du résultat net. À la conclusion de l'acquisition d'AEL, l'accord de rétrocession a fait l'objet d'un règlement effectif, ce qui a donné lieu à une récupération au quatrième trimestre de 2024.

Pour plus de détails sur l'exposition de la société à la réassurance acceptée de la société, se reporter à la note 12.

Polices d'assurance avec participation : dans le cas de la majorité des polices avec participation, les bénéfices gagnés sont réservés au paiement des participations des titulaires de polices, à l'exception de la quote-part des actionnaires des bénéfices liés aux polices avec participation, qui est limitée au montant le plus élevé entre 10 % du bénéfice lié aux polices avec participation et 50 cents par tranche de mille dollars de la valeur nominale de l'assurance vie avec participation en vigueur.

L'intérêt des titulaires de polices avec participation comprend le bénéfice net cumulé des polices avec participation réservé aux participations des titulaires de polices (moins le bénéfice net attribué aux actionnaires, comme il est mentionné précédemment), ainsi qu'une quote-part des profits (pertes) latents sur les placements.

Pour toutes les autres polices avec participation, la répartition des participations aux titulaires de polices est fondée sur une comparaison des taux historiques de mortalité, d'intérêt et de charges, établis périodiquement pour que les régimes d'assurance, l'âge lors de l'émission et la durée des polices soient représentatifs, et des taux correspondants pris en compte dans le calcul des primes.

Les passifs liés aux polices d'assurance avec participation sont inclus dans le poste Autres fonds réservés aux titulaires de polices dans les états de la situation financière.

Primes, prestations, sinistres survenus et charges

Les primes sur les produits d'assurance vie et d'assurance maladie ordinaires traditionnelles sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles. Les prestations et les charges sont associées aux primes acquises de manière à comptabiliser les bénéficiaires sur la durée des contrats d'assurance.

Les primes sur les rentes reçues relativement aux contrats de rentes à primes temporaires et les contrats de rentes complémentaires comportant un risque viager important sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles.

Les primes sur les rentes différées sont comptabilisées à titre de dépôts plutôt qu'à titre de produits. Les produits tirés des contrats de rentes différées correspondent principalement aux frais de rachat, aux frais liés aux avenants de revenu viager facturés à l'égard des soldes de comptes des titulaires au cours de la période et, dans le cas des rentes à capital variable, aux frais administratifs facturés aux titulaires de contrat. Ces produits sont inclus au poste Autres produits liés aux polices dans les états du résultat net.

Les produits tirés de l'assurance vie universelle et de l'assurance vie entière à prime unique représentent les sommes facturées aux titulaires de polices, y compris les charges au titre de la mortalité, les frais de rachat réellement payés et les frais de gestion des polices gagnés. Les montants inclus dans les prestations correspondent à l'excédent des sinistres sur les soldes de comptes remis aux titulaires de polices et les intérêts crédités aux soldes de comptes.

Les primes sur les produits d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de produits sur la période du contrat proportionnellement au montant de la protection d'assurance, qui est généralement réparti également sur la période du contrat. Les sinistres survenus comprennent les sinistres payés et les frais de règlement ainsi que la variation des réserves.

Les primes brutes au titre des contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite émis sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les prestations futures sont calculées, de sorte que les primes sont contrebalancées par les variations des prestations futures incluses au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net, à condition que le ratio des primes nettes ne dépasse pas 100 % (c.-à-d. que la valeur actualisée du total des prestations et des charges aux titulaires de polices n'excède pas les primes brutes). Les primes cédées sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles et conformément aux modalités de l'entente contractuelle entre la société et le réassureur. Les remboursements de primes, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les prestations aux titulaires de polices sont comptabilisées dans les états du résultat net lorsqu'elles sont exigibles et engagées.

Les produits nets tirés des placements comprennent les produits d'intérêts et de dividendes sur les placements. Les produits d'intérêts sur les placements évalués au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes reçus sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir les paiements est établi.

Les profits (pertes) liés aux placements comprennent les profits et les pertes réalisés sur les placements qui représentent l'écart entre le produit net de la vente et la valeur comptable, les profits (pertes) liés à la valeur de marché des placements comptabilisés à la juste valeur, la correction de valeur pour pertes de crédit et les profits (pertes) de change, déterminés par identification spécifique à la date de transaction pour toutes les transactions sur titres.

Les résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds représentent les produits tirés des placements et les variations de la juste valeur des dérivés incorporés dans des accords relatifs aux retenues de fonds au titre de la réassurance.

La variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés comprend la variation de la juste valeur des dérivés incorporés au titre des rentes à capital fixe liées à un indice boursier, des contrats d'assurance vie universelle liée à un indice boursier et des retenues de fonds au titre de passifs de réassurance, ainsi que la variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance, qui sont des options d'achat utilisées pour financer les contrats de rentes à capital fixe liés à un indice boursier et les contrats d'assurance vie universelle indexés sur des actions. La variation de la juste valeur des dérivés incorporés au titre des rentes à capital fixe liées à un indice boursier correspond à la variation de l'écart entre les réserves futures au titre des prestations pour les rentes à capital fixe liées à un indice boursier calculées conformément à la norme comptable sur les dérivés et ces mêmes réserves calculées conformément à la norme comptable relative aux contrats de longue durée à chaque date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci dans un délai de un an. Les taux d'imposition et les lois sur l'impôt utilisés pour calculer les montants sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la clôture de chaque exercice.

Impôt différé : nous comptabilisons l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable, qui nécessite la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé pour tenir compte des conséquences fiscales futures attendues découlant d'événements inclus dans les états financiers. Selon cette méthode, nous déterminons les actifs et passifs d'impôt différé en fonction des différences entre la valeur selon les états financiers et la base fiscale des actifs et des passifs au moyen des taux d'imposition en vigueur pour l'exercice au cours duquel on s'attend à ce que les différences se résorbent. L'incidence d'une modification apportée aux taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat net pour la période qui inclut la date d'adoption.

Nous comptabilisons les actifs d'impôt différé dans la mesure où nous estimons qu'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés. Pour en arriver à une telle détermination, nous tenons compte de toutes les données probantes positives et négatives dont nous disposons, y compris les résorptions futures des différences temporaires imposables existantes, le bénéfice imposable futur projeté, les stratégies de planification fiscale, le potentiel de report en arrière, si les lois fiscales le permettent, et les résultats des activités récentes. Si nous déterminons que nous serons en mesure de réaliser nos actifs d'impôt différé dans l'avenir pour un montant supérieur à leur montant net comptabilisé, nous ajustons la réduction de valeur des actifs d'impôt différé, ce qui a pour effet de réduire la charge d'impôt.

Nous comptabilisons des positions fiscales incertaines conformément à l'ASC 740, Income Taxes selon un processus en deux étapes dans le cadre duquel i) nous déterminons s'il est plus probable qu'improbable que les positions fiscales seront maintenues d'après leur bien-fondé technique et ii) dans le cas des positions fiscales qui atteignent le seuil de comptabilisation plus probable qu'improbable, nous comptabilisons l'avantage fiscal le plus élevé dont la probabilité de réalisation lors du règlement final avec l'administration fiscale concernée est supérieure à 50 %.

Monnaies étrangères : la monnaie locale de nos filiales étrangères est réputée être la monnaie fonctionnelle du pays dans lequel ces filiales exercent leurs activités. Les états financiers des filiales étrangères de la société sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la fin d'une période de présentation de l'information financière pour les actifs et les passifs et aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période pour les états du résultat net.

Les profits et les pertes latents liés à la conversion de l'actif net sont comptabilisés à titre d'écarts de change latents et inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations des écarts de change latents sont incluses dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes liés aux transactions en monnaies étrangères au titre de l'actif investi de la société sont présentés au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net. Les profits et les pertes liés aux transactions en monnaies étrangères au titre des passifs d'assurance de la société sont présentés au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

Secteurs : Conformément à l'ASC 280, Operating Segments, la société a recours à une approche de gestion pour déterminer les secteurs opérationnels. L'approche de gestion tient compte de l'organisation interne et de la présentation de l'information adoptées par le principal décideur opérationnel de la société pour la prise de décisions, l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance. Les principaux décideurs opérationnels identifiés pour la société sont le chef de la direction et le chef des finances, qui se fondent sur les résultats d'exploitation pour prendre des décisions concernant les stratégies en matière d'affectation du capital et de placements, ainsi que la composition des produits et la tarification des produits d'assurance. Depuis l'acquisition d'AEL, les activités de la société sont structurées en quatre secteurs à présenter : Rentes, Assurance de dommages, Assurance vie et Siège social et autres (se reporter à la note 27).

Bénéfice par action : les porteurs des actions de catégorie C ont le droit de recevoir des distributions si elles sont déclarées ou autorisées, selon les modalités auxquelles elles le seront et au moment où elles le seront. Notre conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle toute distribution trimestrielle versée par la société sur ses actions de catégorie C, le cas échéant, le sera à un montant égal au bénéfice distribuable de notre société (se reporter à la note 27 pour plus de renseignements) par action de catégorie C après le paiement des distributions sur les actions échangeables de catégorie A, les actions de catégorie B et toute autre action de rang supérieur aux actions de catégorie C, et après la constitution d'une provision raisonnable pour toute autre obligation ou tout autre engagement applicable. Le bénéfice par action est calculé et présenté pour les actions de catégorie C. Les actions échangeables de catégorie A et les actions de catégorie B ne sont pas considérées comme des titres participatifs ou comme des actions ordinaires et, par conséquent, le bénéfice par action ne s'applique pas à ces catégories d'actions.

Le bénéfice de base par action attribuable aux porteurs d'actions de catégorie C est calculé en divisant le bénéfice net de la société, moins les distributions à payer aux porteurs d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B et les dividendes à payer aux porteurs d'actions privilégiées de rang inférieur rachetables, par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie C en circulation au cours de l'exercice.

Éventualités liées aux litiges : les litiges existants et potentiels sont examinés chaque trimestre afin de déterminer s'il est nécessaire d'apporter des ajustements aux passifs au titre des pertes probables. Des réserves au titre des pertes sont inscrites chaque fois que des pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si aucune estimation dans la fourchette des pertes possibles n'est plus probable qu'une autre estimation, une réserve est comptabilisée en fonction du point inférieur de la fourchette.

Reclassement

En raison de l'acquisition d'AEL et de l'augmentation de l'importance relative de certains comptes découlant de la consolidation d'AEL, certains montants présentés précédemment ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des présents états financiers. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence sur le résultat net présenté dans les états du résultat net ni sur le total de l'actif, du passif ou des capitaux propres dans les états de la situation financière.

Prises de position faisant autorité en comptabilité publiées récemment

La société continue d'évaluer l'incidence sur les états financiers des ASU suivantes qui, au 31 décembre 2024, avaient été publiées, mais non encore adoptées. Des ASU qui ne font pas partie de la liste ci-dessous ont été évaluées, et il a été déterminé soit qu'elles étaient non applicables, soit que leur présentation ou les montants connexes étaient peu importants.

ASU 2023-06 – Le 9 octobre 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-06, Disclosure Improvements: Codification Amendments in Response to the SEC's Disclosure Update and Simplification Initiative. Les modifications touchent les exigences en matière d'informations à fournir et de présentation de l'information pour divers Topics de la Codification. Certaines des modifications constituent des précisions ou des corrections techniques des exigences actuelles et facilitent également la comparaison des entités assujetties aux exigences actuelles de la SEC en matière d'informations à fournir avec les entités qui n'étaient pas assujetties aux exigences de la SEC auparavant. Chaque modification entrera en vigueur à la date à laquelle le retrait par la SEC des informations à fournir connexes du règlement S-X ou du règlement S-K entrera en vigueur, et l'adoption anticipée est interdite. Les modifications comprises dans cette mise à jour doivent être appliquées de façon prospective. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces directives ait une incidence significative sur ses états financiers.

ASU 2023-09 – Le 14 décembre 2023, le FASB a publié l'ASU 2023-09, Income Taxes (Topic 740): Improvements to Income Tax Disclosures. Les changements contenus dans cette ASU visent à accroître la transparence et l'utilité pour la prise de décisions des informations fiscales, particulièrement des informations figurant dans le tableau de rapprochement des taux et des informations relatives à l'impôt sur le résultat payé. Elle exige notamment la présentation des informations suivantes sur une base annuelle : i) des catégories précises dans le rapprochement des taux; ii) des informations supplémentaires pour le rapprochement des éléments qui respectent un seuil quantitatif; iii) une ventilation de l'impôt sur le résultat fédéral, étatique et étranger payé; et iv) une ventilation de l'impôt sur le résultat payé par territoire correspondant à 5 % ou plus du total de l'impôt sur le résultat payé. Cette ASU entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 15 décembre 2024 et doit être appliquée prospectivement, avec l'option d'une application rétrospective. L'adoption anticipée est permise. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces directives ait une incidence significative sur ses états financiers.

ASU 2024-03 – Le 4 novembre 2024, le FASB a publié l'ASU 2024-03, Income Statement—Reporting Comprehensive Income—Expense Disaggregation Disclosures (Subtopic 220-40): Disaggregation of Income Statement Expenses. Les changements contenus dans cette ASU exigent que les entités ouvertes présentent de l'information additionnelle au sujet de certaines catégories de charges dans les notes annexes aux états financiers des périodes intermédiaires et annuelles. Cette ASU entrera en vigueur pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2026 et les périodes intermédiaires ouvertes après le 15 décembre 2027. Elle doit être appliquée de façon rétrospective ou prospective, sous réserve de certaines exceptions, et l'adoption anticipée est permise. Nous évaluons actuellement l'incidence de cette ASU sur nos états financiers. Cependant, puisque les changements concernent les obligations d'information, l'adoption de cette ASU ne devrait pas avoir d'incidence significative sur notre rentabilité, notre situation financière ou nos flux de trésorerie.

NOTE 3. TITRES À ÉCHÉANCE FIXE DISPONIBLES À LA VENTE

Les tableaux suivants présentent le coût amorti et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Correction de valeur pour pertes de crédit	Juste valeur
Titres du Trésor et du gouvernement américains	410 \$	2 \$	(43) \$	— \$	369 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	3 280	39	(30)	—	3 289
Titres de gouvernements étrangers	2 082	11	(51)	—	2 042
Titres de créance de sociétés.....	37 312	571	(477)	(26)	37 380
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	1 288	28	(5)	(1)	1 310
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux.....	3 259	91	(30)	—	3 320
Titres de créance garantis	6 020	103	(31)	—	6 092
Total des placements dans des titres à échéance fixe	53 651 \$	845 \$	(667) \$	(27) \$	53 802 \$

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US	Coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Correction de valeur pour pertes de crédit	Juste valeur
Titres du Trésor et du gouvernement américains	529 \$	4 \$	(36) \$	— \$	497 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	684	3	(17)	—	670
Titres de gouvernements étrangers	603	27	(16)	—	614
Titres de créance de sociétés.....	15 097	121	(607)	(19)	14 592
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	367	14	(4)	(1)	376
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux.....	750	13	(31)	(6)	726
Titres de créance garantis	1 311	19	(24)	(4)	1 302
Total des placements dans des titres à échéance fixe	19 341 \$	201 \$	(735) \$	(30) \$	18 777 \$

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente, en fonction de leur échéance contractuelle. Les échéances réelles peuvent différer des échéances contractuelles, car les emprunteurs pourraient avoir le droit de demander le rachat ou le remboursement par anticipation des obligations avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé. Les titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux et les titres de créance garantis, qui ne sont pas assortis d'une seule échéance, ont été présentés séparément ci-dessous :

AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Coût amorti	Juste valeur
Échéance dans 1 an ou moins	1 636 \$	1 640 \$
Échéance dans plus de 1 an à 5 ans	15 863	15 917
Échéance dans plus de 5 ans à 10 ans	8 049	8 063
Échéance dans plus de 10 ans	17 536	17 460
	43 084	43 080
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	1 288	1 310
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	3 259	3 320
Titres de créance garantis	6 020	6 092
Total	53 651 \$	53 802 \$

Le tableau suivant présente le produit des ventes de titres à échéance fixe disponibles à la vente, ainsi que les profits et les pertes bruts réalisés connexes.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023	2022
Produit de la vente de titres à échéance fixe disponibles à la vente	11 159 \$	5 871 \$	11 882 \$
Profits bruts réalisés	63	45	41
Pertes brutes réalisées	(223)	(145)	(204)

La société a donné en garantie des obligations relativement à certaines ententes et transactions, comme des ententes de financement et des ententes de réassurance. La valeur comptable des obligations données en garantie était de 8,9 G\$ et de 168 M\$ aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

Conformément à divers règlements, la société détient des titres en dépôt auprès des autorités de réglementation; la valeur comptable de ces titres s'établissait à 213 M\$ et à 153 M\$ aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement. Ces actifs ne font l'objet d'aucune restriction.

Les tableaux suivants présentent les pertes brutes latentes et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente, regroupées par catégorie de placements et par périodes durant lesquelles les titres individuels se trouvaient en position de perte latente continue en raison des facteurs du marché.

	Moins de 12 mois			12 mois ou plus			Total		
	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur
AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US, SAUF LE NOMBRE D'ÉMISSIONS									
Titres du Trésor et du gouvernement américains.....	6	(7) \$	54 \$	19	(36) \$	87 \$	25	(43) \$	141 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains.....	174	(20)	851	190	(10)	280	364	(30)	1 131
Titres de gouvernements étrangers.....	30	(38)	1 520	28	(13)	49	58	(51)	1 569
Titres de créance de sociétés.....	1 669	(172)	7 199	590	(305)	4 949	2 259	(477)	12 148
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels.....	95	(4)	227	16	(1)	61	111	(5)	288
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux.....	104	(25)	667	9	(5)	27	113	(30)	694
Titres de créance garantis.....	179	(29)	1 182	15	(2)	35	194	(31)	1 217
Total	2 257	(295) \$	11 700 \$	867	(372) \$	5 488 \$	3 124	(667) \$	17 188 \$

	Moins de 12 mois			12 mois ou plus			Total		
	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur
AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US, SAUF LE NOMBRE D'ÉMISSIONS									
Titres du Trésor et du gouvernement américains.....	10	— \$	29 \$	29	(36) \$	92 \$	39	(36) \$	121 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains.....	208	(3)	217	106	(14)	288	314	(17)	505
Titres de gouvernements étrangers.....	24	(3)	129	25	(13)	56	49	(16)	185
Titres de créance de sociétés.....	863	(137)	3 088	917	(470)	8 357	1 780	(607)	11 445
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels.....	16	(1)	42	18	(3)	64	34	(4)	106
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux.....	32	(8)	104	55	(23)	262	87	(31)	366
Titres de créance garantis.....	69	(1)	147	41	(23)	324	110	(24)	471
Total	1 222	(153) \$	3 756 \$	1 191	(582) \$	9 443 \$	2 413	(735) \$	13 199 \$

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les pertes latentes étaient principalement liées au calendrier d'achat de certains titres, dont le rendement est inférieur à celui des titres disponibles à ces dates. Environ 89 % de la juste valeur des titres à échéance fixe présentés ci-dessus aux 31 décembre 2024 et 2023 sont de première qualité.

La société s'attend à recouvrer le coût amorti sur tous les titres, à l'exception des titres à l'égard desquels elle a comptabilisé une correction de valeur pour pertes de crédit. De plus, comme la société n'avait pas l'intention de vendre des titres à échéance fixe comportant des pertes latentes et qu'il n'était pas plus probable qu'improbable que la société soit tenue de vendre ces titres avant le recouvrement du coût amorti, moment qui pourrait correspondre à l'échéance, la société n'a pas réduit le coût amorti de ces placements à leur juste valeur dans les états du résultat net.

Correction de valeur pour pertes de crédit

Plusieurs hypothèses et estimations sous-jacentes sont formulées dans l'évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit, par exemple en ce qui concerne la situation financière, les perspectives à court et à long terme pour les titres émis ou l'émetteur, y compris les conditions et les tendances pertinentes du secteur et les répercussions des mesures prises par les agences de notation et des prix de souscription. Selon cette évaluation, les pertes latentes sur les titres disponibles à la vente à l'égard desquels aucune correction de valeur pour pertes de crédit n'a été comptabilisée étaient concentrées dans le secteur des finances aux 31 décembre 2024 et 2023.

Les tableaux suivants présentent le report de la correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des titres à échéance fixe disponibles à la vente pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

	Titres de créance de sociétés	Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	Titres de créance garantis	Total
Solde au 1^{er} janvier 2022	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Pertes de crédit comptabilisées sur les titres à l'égard desquels aucune perte de crédit n'a été comptabilisée antérieurement.....	(22)	—	—	(6)	(28)
Réductions liées aux titres vendus au cours de la période	1	—	—	—	1
Variations de la correction de valeur comptabilisée antérieurement.....	(3)	—	—	—	(3)
Solde au 31 décembre 2022	(24) \$	— \$	— \$	(6) \$	(30) \$
Pertes de crédit comptabilisées sur les titres à l'égard desquels aucune perte de crédit n'a été comptabilisée antérieurement.....	(33)	—	(6)	(18)	(57)
Réductions liées aux titres vendus au cours de la période	15	(1)	—	2	16
Variations de la correction de valeur comptabilisée antérieurement.....	23	—	—	18	41
Solde au 31 décembre 2023	(19) \$	(1) \$	(6) \$	(4) \$	(30) \$
Pertes de crédit comptabilisées sur les titres à l'égard desquels aucune perte de crédit n'a été comptabilisée antérieurement.....	(38)	—	—	—	(38)
Réductions liées aux titres vendus au cours de la période	5	—	—	1	6
Variations de la correction de valeur comptabilisée antérieurement.....	26	—	—	3	29
Radiations imputées à la provision	—	—	6	—	6
Solde au 31 décembre 2024	(26) \$	(1) \$	— \$	— \$	(27) \$

Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun intérêt à recevoir n'avait été radié.

NOTE 4. TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente les profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres comptabilisés au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Profits (pertes) latents sur les titres de capitaux propres	474 \$	359 \$	17 \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres vendus	169	13	(28)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres	643 \$	372 \$	(11) \$

Le tableau ci-dessous présente la répartition des titres de capitaux propres par secteur, en fonction de la valeur comptable.

AUX 31 DÉCEMBRE	2024	2023
Biens de consommation	5 %	6 %
Éducation	7 %	— %
Énergie et services publics	5 %	16 %
Finances	62 %	44 %
Soins de santé	3 %	22 %
Activités industrielles	7 %	2 %
Technologies de l'information	10 %	7 %
Autres	1 %	3 %
Total	100 %	100 %

NOTE 5. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES LIÉS À DES BIENS IMMOBILIERS

La société ventile ses placements dans des prêts hypothécaires en deux segments de portefeuille : les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts hypothécaires résidentiels. Les prêts hypothécaires commerciaux comprennent les prêts hypothécaires agricoles. Le tableau suivant présente la répartition des prêts hypothécaires par segment de portefeuille.

AUX 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023
Prêts hypothécaires commerciaux	9 891 \$	6 022 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	2 693	—
Total	12 584	6 022
Correction de valeur pour pertes de crédit	(158)	(60)
Total, déduction faite de la correction de valeur	12 426 \$	5 962 \$

Le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux de la société se compose de prêts garantis par les biens connexes. Ce portefeuille est diversifié en ce qui a trait au type et à l'emplacement des immeubles, ainsi qu'à la taille des prêts. Les régions ci-dessous correspondent aux régions répertoriées par le U.S. Census Bureau (Census Regions and Divisions of the United States). Le tableau suivant présente un sommaire du portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux par région géographique et par type d'immeuble.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US, SAUF LES POURCENTAGES	2024		2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Région :				
Pacifique	2 126 \$	21 %	983 \$	16 %
Montagne	1 687	17 %	1 336	22 %
Centre nord-ouest	302	3 %	178	3 %
Centre sud-ouest	1 480	15 %	1 122	19 %
Centre nord-est	1 084	11 %	861	14 %
Centre sud-est	146	1 %	49	1 %
Atlantique centre	677	7 %	203	3 %
Atlantique sud	2 029	21 %	1 097	18 %
Nouvelle-Angleterre	149	2 %	36	1 %
Autres (régions diverses, hors des États-Unis) ...	211	2 %	157	3 %
Total	9 891 \$	100 %	6 022 \$	100 %
Correction de valeur pour pertes de crédit	(149)		(60)	
Total, déduction faite de la correction de valeur	9 742 \$		5 962 \$	

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US, SAUF LES POURCENTAGES	2024		2023	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Type d'immeuble :				
Immeubles agricoles	447 \$	5 %	— \$	— %
Immeubles résidentiels	2 533	25 %	1 266	21 %
Hôtels	1 251	13 %	1 012	17 %
Immeubles industriels	1 930	20 %	1 083	18 %
Immeubles de bureaux	1 418	13 %	990	16 %
Parcs de stationnement	297	3 %	413	7 %
Immeubles de commerce de détail	1 633	17 %	832	14 %
Entrepôts	181	2 %	132	2 %
Autres	201	2 %	294	5 %
Total	9 891 \$	100 %	6 022 \$	100 %
Correction de valeur pour pertes de crédit	(149)		(60)	
Total, déduction faite de la correction de valeur	9 742 \$		5 962 \$	

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022, les produits d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts improductifs se sont chiffrés à 2 M\$, à 2 M\$ et à néant. Les prêts douteux n'étaient pas importants pour l'une ou l'autre des périodes présentées.

Correction de valeur pour pertes de crédit

La société établit une réduction de valeur afin de tenir compte du risque de pertes de crédit inhérent à ses portefeuilles de prêts hypothécaires. La réduction de valeur est maintenue à un niveau jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes de crédit attendues estimées. La réduction de valeur est fondée sur le coût amorti, qui exclut les intérêts courus à recevoir. La société n'évalue pas une correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des intérêts courus à recevoir, car elle radie tout solde d'intérêts courus à recevoir irrécouvrables des produits nets tirés des placements en temps opportun. La société n'a radié aucun intérêt couru à recevoir irrécouvrable au titre de ses portefeuilles de prêts hypothécaires commerciaux et résidentiels pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022, respectivement. Le tableau suivant présente le report de la correction de valeur pour pertes de crédit à l'égard des prêts hypothécaires.

EN M\$ US	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels
Solde au 1^{er} janvier 2022	(1) \$	— \$
Provision	(40)	—
Solde au 31 décembre 2022	(41) \$	— \$
Provision	(19)	—
Solde au 31 décembre 2023	(60) \$	— \$
Provision	(89)	(9)
Solde au 31 décembre 2024	(149) \$	(9) \$

Indicateurs de la qualité du crédit

Les prêts hypothécaires sont ventilés par type de bien immobilier, et des facteurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à la correction de valeur sont appliqués. Les facteurs qualitatifs sont établis chaque trimestre au moyen du regroupement des actifs qui présentent des caractéristiques de risque et des résultats techniques passés similaires et sont ajustés pour tenir compte de la tendance attendue dans le contexte actuel du marché. Les pertes de crédit sont regroupées par type de bien immobilier de façon à représenter les caractéristiques de risque les plus semblables et les plus fiables au sein de notre portefeuille. Le tableau suivant présente le coût amorti des prêts hypothécaires par année de montage et par antériorité.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Coût amorti selon l'année de montage						Années antérieures	Total
	2024	2023	2022	2021	2020	2019		
Prêts hypothécaires commerciaux :								
En règle.....	569 \$	607 \$	2 428 \$	1 280 \$	961 \$	3 735 \$	9 580 \$	
En souffrance depuis 30 à 59 jours	—	25	4	—	10	48	87	
En souffrance depuis 60 à 89 jours	—	—	50	30	—	—	80	
Improductifs.....	—	8	42	40	6	48	144	
Prêts hypothécaires résidentiels :								
En règle.....	291	790	970	222	121	7	2 401	
En souffrance depuis 30 à 59 jours	3	41	45	2	4	—	95	
En souffrance depuis 60 à 89 jours	—	7	20	2	4	5	38	
Improductifs.....	3	51	76	18	8	3	159	
Total des prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers.....	866 \$	1 529 \$	3 635 \$	1 594 \$	1 114 \$	3 846 \$	12 584 \$	
Correction de valeur pour pertes de crédit.....							(158)	
Total, déduction faite de la correction de valeur							12 426 \$	

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US	Coût amorti selon l'année de montage						Années antérieures	Total
	2023	2022	2021	2020	2019			
Prêts hypothécaires commerciaux :								
En règle.....	305 \$	1 750 \$	731 \$	490 \$	493 \$	2 115 \$	5 884 \$	
En souffrance depuis 30 à 59 jours	—	26	—	—	—	26	52	
En souffrance depuis 60 à 89 jours	—	50	9	—	—	13	72	
Improductifs.....	—	—	—	—	—	14	14	
Total des prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers.....	305 \$	1 826 \$	740 \$	490 \$	493 \$	2 168 \$	6 022 \$	
Correction de valeur pour pertes de crédit ..							(60)	
Total, déduction faite de la correction de valeur							5 962 \$	

En général, les prêts hypothécaires sont garantis par des privilèges de premier rang sur les biens immobiliers productifs, et le ratio prêt-valeur peut atteindre jusqu'à 75 %. La société a pour politique de ne pas comptabiliser les intérêts sur les prêts qui sont en souffrance depuis 90 jours et pour lesquels les soldes sont jugés irrécouvrables. Au 31 décembre 2024, 266 prêts hypothécaires étaient en souffrance depuis plus de 90 jours ou étaient considérés comme étant improductifs (2023 – trois prêts hypothécaires).

Les prêts hypothécaires commerciaux et résidentiels de la société peuvent faire l'objet de modifications de prêt. Des modifications de prêt peuvent être accordées aux emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières et peuvent comprendre la renonciation au principal, une réduction des taux d'intérêt, un report négligeable ou une prorogation. Les modifications de prêt n'ont habituellement aucune incidence sur la réduction de valeur, car celles-ci sont déjà prises en compte dans la méthode relative aux réductions de valeur de la société. Cependant, si la société accorde une renonciation au principal à un emprunteur qui connaît des difficultés financières, le montant du principal auquel elle renonce est radié, ce qui réduit le coût amorti du prêt et entraîne un ajustement de la réduction de valeur. La valeur comptable des prêts hypothécaires ayant fait l'objet de modifications en raison de difficultés financières des emprunteurs se chiffre à 260 M\$, à 219 M\$ et à 115 M\$, respectivement, pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

NOTE 6. PRÊTS PRIVÉS

Le tableau suivant présente un sommaire des notations attribuées à nos prêts privés.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023
A ou supérieure	1 595 \$	20 \$
BBB	692	29
BB et inférieure	875	272
Sans notation ¹	2 042	877
Total	5 204 \$	1 198 \$

1. En raison de la nature des prêts privés, il pourrait être difficile d'obtenir des notations auprès d'agences de notation externes. S'il y a lieu, la société obtient des notations non publiées d'une ou de plusieurs agences de notation tierces, qui sont déterminées en fonction d'une évaluation indépendante de la transaction. Pour ce qui est des autres prêts dont la notation n'est pas publiée, la société attribue à l'interne des notations du risque en fonction de son processus et de ses politiques de sélection et de surveillance des placements. Ces notations internes du risque sont classées dans le poste Sans notation ci-dessus.

Correction de valeur pour pertes de crédit

Le tableau suivant présente l'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit liée aux prêts privés.

EN M\$ US	
Solde au 1^{er} janvier 2022	(12) \$
Provision	(16)
Solde au 31 décembre 2022	(28) \$
Provision	(16)
Solde au 31 décembre 2023	(44) \$
Provision	(56)
Radiations imputées à la provision	1
Recouvrements	2
Solde au 31 décembre 2024	(97) \$

Les prêts privés de la société peuvent faire l'objet de modifications de prêt. Des modifications de prêt peuvent être accordées aux emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières et peuvent comprendre des prorogations. Pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022, le nombre de prêts privés de la société qui avaient été modifiés en raison de difficultés financières des emprunteurs n'était pas important.

NOTE 7. IMMEUBLES DE PLACEMENT ET SOCIÉTÉS DE PERSONNES IMMOBILIÈRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement, déduction faite de l'amortissement cumulé, et des sociétés de personnes immobilières, par type d'immeuble.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US, SAUF LES POURCENTAGES	Immeubles de placement ¹		Sociétés de personnes immobilières	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Hôtels.....	135 \$	6 %	108 \$	3 %
Immeubles industriels.....	14	1 %	83	2 %
Terrains.....	288	11 %	35	1 %
Immeubles de bureaux.....	338	14 %	2 090	61 %
Immeubles de commerce de détail.....	186	8 %	705	21 %
Appartements.....	47	2 %	267	8 %
Résidences pour étudiants.....	—	— %	—	— %
Maisons unifamiliales.....	1 343	57 %	—	— %
Autres.....	15	1 %	150	4 %
Total.....	2 366 \$	100 %	3 438 \$	100 %

1. Les immeubles de placements correspondant à des maisons unifamiliales sont comptabilisés à la juste valeur en raison de la consolidation de sociétés de placement considérées comme des EDDV, conformément à l'ASC 946.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US, SAUF LES POURCENTAGES	Immeubles de placement		Sociétés de personnes immobilières	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Hôtels.....	14 \$	2 %	462 \$	15 %
Immeubles industriels.....	65	8 %	369	12 %
Terrains.....	37	4 %	15	1 %
Immeubles de bureaux.....	464	53 %	1 402	45 %
Immeubles de commerce de détail.....	218	25 %	17	1 %
Appartements.....	60	7 %	425	13 %
Résidences pour étudiants.....	—	— %	85	2 %
Autres.....	3	1 %	335	11 %
Total.....	861 \$	100 %	3 110 \$	100 %

Au 31 décembre 2024, des placements immobiliers d'une valeur de 12 M\$ répondaient aux critères pour être classés comme détenus en vue de la vente. Au 31 décembre 2023, aucun placement immobilier ne répondait aux critères pour être classé comme détenu en vue de la vente.

NOTE 8. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES ET PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

Dans le cadre de ses activités d'investissement, la société investit régulièrement dans diverses entités, y compris des sociétés en commandite et des sociétés à responsabilité limitée, et participe fréquemment à la conception avec leurs promoteurs, mais dans la plupart des cas, sa participation se limite au financement. Certaines de ces entités sont considérées comme des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »). Dans certains cas, en plus de détenir une participation économique dans l'entité, la société a le pouvoir de gérer les activités les plus importantes de l'entité et est réputée en être le principal bénéficiaire. La société consolide toutes les EDDV dont elle est le principal bénéficiaire. Les actifs des EDDV consolidées sont soumis à des restrictions et doivent d'abord servir au règlement de leurs passifs. Les créanciers ou les détenteurs de droits de bénéficiaire de ces EDDV n'ont aucun recours à l'égard du crédit général de la société, car l'obligation de cette dernière est limitée au montant de son investissement engagé. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la société n'avait fourni aucun soutien financier ou autre à ces EDDV consolidées sous forme d'accords d'avance de trésorerie, de garanties ou d'autres engagements envers des tiers qui pourraient avoir une incidence sur la juste valeur de ses droits variables dans ces EDDV ou sur le risque connexe.

En plus des activités d'investissement, certaines filiales de la société sont considérées comme des EDDV. La société est le principal bénéficiaire et consolide ces entités de la même manière que les autres entités dans lesquelles la société détient une participation financière lui donnant le contrôle parce qu'elle détient un bloc de droits de vote majoritaire.

a) Entités à détenteurs de droits variables consolidées

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs relatifs aux EDDV consolidées découlant des activités d'investissement de la société inclus dans les états financiers.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	127 \$	153 \$
Titres de capitaux propres	576	54
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	189	82
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur	1 384	727
Immeubles de placement	1 798	172
Sociétés de personnes immobilières	2 885	2 477
Fonds d'investissement	4 804	375
Autres actifs investis	144	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	218	85
Autres actifs	404	83
Total des actifs des EDDV consolidées	12 529 \$	4 238 \$
Effets à payer	189	174
Autres passifs	363	30
Total des passifs des EDDV consolidées	552 \$	204 \$

b) Entités à détenteurs de droits variables non consolidées

En ce qui a trait à certains de ses placements dans diverses entités considérées comme des EDDV, la société n'est pas le principal bénéficiaire, car elle ne joue pas un rôle actif dans la gestion de ces placements. Ces placements sont présentés dans certains postes des états de la situation financière, dont Titres à échéance fixe disponibles à la vente, à la juste valeur, Titres de capitaux propres, à la juste valeur, Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, au coût amorti, Fonds d'investissement, Placements à court terme, à la juste valeur estimative et Autres actifs investis. Dans certains cas, une EDDV consolidée comprend une ou plusieurs entités sous-jacentes dont la société n'est pas le principal bénéficiaire, car elle n'a pas le pouvoir de diriger les activités les plus importantes de ces entités. Ces EDDV non consolidées qui font partie des EDDV sont principalement présentées au poste Sociétés de personnes immobilières dans les états de la situation financière. Les créanciers ou les détenteurs de droits de bénéficiaire des EDDV non consolidées n'ont aucun recours à l'égard du crédit général de la société, car l'obligation de cette dernière est limitée au montant de son investissement engagé. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la société n'avait fourni aucun soutien financier ou autre à ces EDDV non consolidées sous forme d'accords d'avance de trésorerie, de garanties ou d'autres engagements envers des tiers qui pourraient avoir une incidence sur la juste valeur de ses droits variables dans ces EDDV ou sur le risque connexe.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et l'exposition maximale au risque de perte liées aux EDDV non consolidées.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024		2023	
	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	2 142 \$	3 003 \$	— \$	— \$
Titres de capitaux propres	466	466	239	239
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	716	731	630	630
Sociétés de personnes immobilières	2 548	2 579	2 478	2 478
Fonds d'investissement	1 989	2 153	—	—
Placements à court terme	99	99	—	—
Autres actifs investis	173	189	—	—
Total	8 133 \$	9 220 \$	3 347 \$	3 347 \$

c) Placements mis en équivalence

Nos placements dans des fonds d'investissement, des sociétés de personnes immobilières et d'autres partenariats, dont la quasi-totalité sont des sociétés en commandite ou des sociétés à responsabilité limitée sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, à l'exception de certains placements comptabilisés à la juste valeur en raison de l'application de l'option de la juste valeur conformément à l'ASC 825 ou de la consolidation de sociétés de placement considérées comme des EDDV, conformément à l'ASC 946. Aux 31 décembre 2024 et 2023, les placements mis en équivalence de la société se chiffraient à 7,5 G\$ et à 7,2 G\$, respectivement. Le solde au 31 décembre 2024 comprend des placements mis en équivalence de 901 M\$ dans des actions ordinaires à l'égard desquelles il existe un prix coté. La valeur globale de ces placements en fonction des prix cotés au 31 décembre 2024 se chiffrait à 1,0 G\$. Au 31 décembre 2023, aucun placement semblable n'était détenu.

Nous comptabilisons généralement notre quote-part du bénéfice de nos placements mis en équivalence dans les produits nets tirés des placements en utilisant une méthode qui prévoit un décalage de trois mois dans les cas où l'information financière de l'entité émettrice n'est pas obtenue en temps suffisamment opportun ou lorsque la période de présentation de l'information financière de l'entité émettrice diffère de la nôtre.

Les données financières résumées et regroupées ci-après reflètent les plus récentes informations financières disponibles. Elles comprennent les placements que nous aurions comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence si nous n'avions pas appliqué l'option de la juste valeur conformément à l'ASC 825, et elles ne représentent pas la quote-part revenant à la société des actifs, des passifs ou des bénéfices de ces entités. Le montant global du total de l'actif global de ces entités totalisait 208,6 G\$ et 52,3 G\$ aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement. Le montant global du bénéfice net de ces entités a totalisé 5,1 G\$, 2,0 G\$ et 89 M\$ pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022, respectivement. Le montant global du bénéfice net des entités sous-jacentes dans lesquelles la société investit se compose principalement des produits tirés des placements, y compris les produits tirés des placements (pertes liées aux placements) récurrents et les profits (pertes) latents et réalisés sur les placements, et les produits provenant de fonds d'investissement, d'immeubles de placement, de sociétés de personnes immobilières et d'autres actifs investis.

NOTE 9. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La société gère les risques liés à certains actifs et passifs au moyen d'instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est obtenue à partir des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres instruments financiers sous-jacents. La société n'investit pas dans des dérivés à des fins de spéculation.

Les contrats de change à terme, les options et les swaps sont des ententes contractuelles de gré à gré négociées entre contreparties. La société achète des options sur indice boursier et s'en sert comme couvertures économiques contre les fluctuations des marchés boursiers auxquelles sont exposés les produits liés à un indice boursier. Les contrats liés à un indice boursier comprennent un contrat hôte d'assurance vie universelle à capital fixe ou un contrat hôte de rente à capital fixe et un dérivé incorporé lié à un indice boursier. Les contrats à terme normalisés sont négociés sur un marché organisé et sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à un moment futur prédéterminé et à un prix donné.

Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué pour déterminer les flux de trésorerie devant être échangés périodiquement et ne représente pas l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimatif de remplacement des instruments dérivés qui ont une valeur positive, en cas de défaillance de la contrepartie.

Les dérivés, à l'exception des dérivés incorporés, sont comptabilisés à la juste valeur dans les postes Autres actifs investis ou Autres passifs dans les états de la situation financière. Les dérivés incorporés dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée, les dérivés incorporés liés à des produits de rentes liées à un indice boursier et de rentes variables et les dérivés incorporés liés à des accords relatifs aux retenues de fonds sont inclus dans les états de la situation financière aux postes Retenues de fonds au titre de la réassurance, Soldes de comptes des titulaires et Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance, respectivement, à la juste valeur.

Les montants notionnels et la juste valeur des instruments dérivés autonomes sont présentés dans le tableau ci-dessous :

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	Risque sous-jacent principal	2024			2023		
		Montant notionnel	Juste valeur ¹		Montant notionnel	Juste valeur ¹	
			Actif	Passif		Actif	Passif
Dérivés désignés comme instruments de couverture :							
Contrats de change à terme.....	Change	1 625 \$	21 \$	(18) \$	1 532 \$	11 \$	— \$
Swaps de devises	Change	1 330	9	(16)	—	—	—
Dérivés non désignés comme instruments de couverture :							
Options sur indice boursier.....	Capitaux propres	46 374 \$	1 311 \$	(5) \$	8 795 \$	322 \$	— \$
Swaps sur rendement total d'actions	Capitaux propres	18	1	—	—	—	—
Contrats de change à terme.....	Change	3 684	34	(9)	1 362	5	(8)
Swaps de devises	Change	38	—	—	8	12	(12)
Swaps de taux d'intérêt.....	Taux d'intérêt	985	15	(9)	87	29	(21)
Contrats à terme normalisés sur obligations	Taux d'intérêt	—	—	—	1 652	65	(73)
		54 054 \$	1 391 \$	(57) \$	13 436 \$	444 \$	(114) \$

1. Le solde de l'actif et le solde du passif sont présentés sur une base brute. Les montants sont présentés aux postes Autres actifs investis et Autres passifs investis dans les états de la situation financière après l'évaluation des droits de compensation. Se reporter à la section « Exposition découlant des dérivés » de la présente note pour plus de détails.

Dérivés désignés comme instruments de couverture

Depuis 2023, la société désigne et comptabilise certains contrats de change à terme et swaps de devises à titre de couvertures de juste valeur dans le but de protéger une partie des titres à échéance fixe disponibles à la vente contre les variations de la juste valeur attribuables aux fluctuations des taux de change.

En ce qui concerne les instruments dérivés désignés et admissibles à titre de couvertures de juste valeur, le profit ou la perte sur la portion de l'instrument dérivé incluse dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture et le profit ou la perte compensatoire sur l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisés au même poste dans les états du résultat net. Le profit ou la perte latent attribuable aux fluctuations des taux de change sur les titres à échéance fixe disponibles à la vente qui ont été désignés comme faisant partie de la couverture est reclassé, passant des autres éléments du résultat global au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net. Le reste de la variation du profit ou de la perte latent sur l'élément couvert sans lien avec le risque couvert demeure une composante du poste Autres éléments de bénéfice global.

Le tableau suivant présente le montant des profits (pertes) liés aux dérivés et aux éléments couverts admissibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Éléments couverts	163 \$	10 \$	— \$
Dérivés désignés comme instruments de couverture	(131)	(9)	—
Profits (pertes) liés aux placements	32 \$	1 \$	— \$

Dérivés non désignés comme instruments de couverture

Le tableau suivant présente le montant des profits (des pertes) liés aux dérivés non désignés comme instruments de couverture, comptabilisés dans les états du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements, à l'exception des options sur indice boursier qui sont comptabilisées au poste Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Options sur indice boursier	556 \$	109 \$	(105) \$
Swaps sur rendement total d'actions	1	—	—
Contrats de change à terme	31	39	29
Swaps de devises	58	—	1
Options sur taux d'intérêt	26	139	—
Swaps de taux d'intérêt	(3)	7	1
Contrats à terme normalisés sur obligations	17	10	81
Total	686 \$	304 \$	7 \$

Exposition découlant des dérivés

Le recours à des instruments dérivés par la société l'expose au risque de crédit en cas de non-exécution par les contreparties. La société a pour politique de ne traiter qu'avec des contreparties qu'elle estime solvables et d'obtenir suffisamment de garanties, au besoin, afin d'atténuer la perte financière découlant des défaillances. Au 31 décembre 2024, la plus faible notation de nos contreparties était de BBB+ (2023 – BBB), et tous les dérivés étaient garantis de façon appropriée par la société et les contreparties conformément aux modalités des contrats dérivés. La société détient des garanties sous forme de trésorerie et de billets garantis par des actifs adossés à des titres du gouvernement américain. Le risque de non-exécution correspond à l'exposition nette aux contreparties en fonction de la juste valeur des contrats ouverts, moins la juste valeur des garanties détenues. La société conclut des conventions-cadres de compensation avec ses partenaires commerciaux actuels. Un droit de compensation a été appliqué aux garanties sous forme de trésorerie qui couvrent le risque de crédit et a été comptabilisé dans les états de la situation financière à titre de compensation au poste Autres actifs investis, et un montant à payer connexe a été comptabilisé au poste Autres passifs à l'égard des garanties autres qu'en trésorerie et des garanties excédentaires. Un droit de compensation a également été appliqué aux actifs et passifs dérivés ayant la même contrepartie en vertu de la même convention-cadre de compensation, et ces instruments dérivés sont présentés sur une base nette dans les états de la situation financière.

Les tableaux suivants présentent l'information concernant l'exposition de la société aux pertes de crédit sur les dérivés qu'elle détient, y compris l'incidence des droits de compensation.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Montant brut des instruments dérivés ¹	Montants bruts compensés dans les états de la situation financière ²	Montant net présenté dans les états de la situation financière	Garantie (reçue) donnée en trésorerie ³	Garantie (reçue) donnée en actifs investis ³	Exposition, déduction faite des garanties
Actifs dérivés :						
Options sur indice boursier	1 311 \$	(5) \$	1 306 \$	(1 298) \$	— \$	8 \$
Swaps sur rendement total d'actions	1	—	1	—	—	1
Contrats de change à terme	55	(1)	54	—	—	54
Swaps de devises	9	(9)	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt	15	(15)	—	—	—	—
Total des actifs dérivés.....	1 391 \$	(30) \$	1 361 \$	(1 298) \$	— \$	63 \$
Passifs dérivés :						
Options sur indice boursier	(5) \$	5 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats de change à terme	(27)	7	(20)	—	18	(2)
Swaps de devises	(16)	9	(7)	—	5	(2)
Swaps de taux d'intérêt	(9)	9	—	—	—	—
Total des passifs dérivés	(57) \$	30 \$	(27) \$	— \$	23 \$	(4) \$

1. Représente les actifs et passifs dérivés sur une base brute qui ne sont pas compensés en vertu de conventions-cadres de compensation exécutoires et qui satisfont à tous les critères de compensation.

2. Représente la compensation des expositions découlant des dérivés couvertes par des conventions-cadres de compensation admissibles.

3. Exclut une partie des garanties détenues en trésorerie et en actifs investis qui constituent des garanties excédentaires. Au 31 décembre 2024, la société détenait des garanties excédentaires de 76 M\$.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US	Montant brut des instruments dérivés ¹	Montants bruts compensés dans les états de la situation financière ²	Montant net présenté dans les états de la situation financière	Garantie (reçue) donnée en trésorerie ³	Garantie (reçue) donnée en actifs investis ³	Exposition, déduction faite des garanties
Actifs dérivés :						
Options sur indice boursier.....	322 \$	— \$	322 \$	(209) \$	(17) \$	96 \$
Contrats de change à terme.....	16	(4)	12	—	—	12
Swaps de devises.....	12	(12)	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt.....	29	(21)	8	—	—	8
Contrats à terme normalisés sur obligations.....	65	(65)	—	—	—	—
Total des actifs dérivés.....	444 \$	(102) \$	342 \$	(209) \$	(17) \$	116 \$
Passifs dérivés :						
Contrats de change à terme.....	(8) \$	4 \$	(4) \$	— \$	— \$	(4) \$
Swaps de devises.....	(12)	12	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt.....	(21)	21	—	—	—	—
Contrats à terme normalisés sur obligations.....	(73)	65	(8)	—	—	(8)
Total des passifs dérivés.....	(114) \$	102 \$	(12) \$	— \$	— \$	(12) \$

1. Représente les actifs et passifs dérivés sur une base brute qui ne sont pas compensés en vertu de conventions-cadres de compensation exécutoires et qui satisfont à tous les critères de compensation.
2. Représente la compensation des expositions découlant des dérivés couvertes par des conventions-cadres de compensation admissibles.
3. Exclut une partie des garanties détenues en trésorerie et en actifs investis qui constituent des garanties excédentaires. Au 31 décembre 2023, la société détenait des garanties excédentaires de 4 M\$.

Dérivés incorporés

Le tableau suivant présente la juste valeur des dérivés incorporés qui ont été séparés de leur contrat hôte et qui figurent dans les états de la situation financière.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US		2024		2023	
		Juste valeur		Juste valeur	
Poste des états de la situation financière		Actif	Passif	Actif	Passif
Entente de coassurance modifiée	Retenues de fonds au titre de la réassurance	18 \$	— \$	(46) \$	— \$
Produits de rentes liées à un indice boursier et de rentes variables	Soldes de comptes des titulaires	—	(1 123)	—	(1 104)
Accords relatifs aux retenues de fonds	Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance	—	(37)	—	—
		18 \$	(1 160) \$	(46) \$	(1 104) \$

Le tableau suivant présente le montant des profits (des pertes) liés aux dérivés incorporés qui sont comptabilisés dans les états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US		Poste des états du résultat net	2024	2023	2022
Entente de coassurance modifiée	Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds au titre de la réassurance		259 \$	(182) \$	(37) \$
Produits de rentes liées à un indice boursier et de rentes variables	Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés		(284)	(67)	61
Accords relatifs aux retenues de fonds	Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés		(38)	—	—
			(63) \$	(249) \$	24 \$

NOTE 10. PRODUITS NETS TIRÉS DES PLACEMENTS ET PROFITS (PERTES) LIÉS AUX PLACEMENTS

Le tableau suivant présente les produits nets tirés des placements.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023	2022
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	2 310 \$	830 \$	560 \$
Titres de capitaux propres	64	25	6
Prêts hypothécaires	660	325	208
Prêts privés	185	107	27
Immeubles de placement	47	49	5
Sociétés de personnes immobilières	(10)	(1)	55
Fonds d'investissement.....	365	124	34
Prêts sur contrats d'assurance	35	17	14
Placements à court terme	271	221	58
Autres actifs investis.....	337	112	11
Total des produits nets tirés des placements	4 264 \$	1 809 \$	978 \$

Le tableau suivant présente les profits nets (pertes nettes) liés aux placements réalisés et latents.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023	2022
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	(193) \$	(105) \$	(110) \$
Titres de capitaux propres	643	372	(55)
Prêts hypothécaires	(87)	(27)	(64)
Prêts privés	(8)	(13)	—
Immeubles de placement	(7)	(11)	—
Fonds d'investissement.....	(8)	13	—
Placements à court terme et autres actifs investis ¹	29	196	149
Total des profits (pertes) liés aux placements.....	369 \$	425 \$	(80) \$

1. Le montant présenté pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprend une perte comptable comptabilisée au deuxième trimestre de 2024 relativement au règlement réputé d'une entente de réassurance entre NER SPC et AEL antérieurement détenue. Se reporter à la note 16 pour plus de détails.

NOTE 11. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente....	53 802 \$	53 802 \$	18 777 \$	18 777 \$
Titres de capitaux propres ¹	3 854	3 854	3 663	3 663
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur.....	12 426	12 240	5 962	5 683
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur.....	5 204	5 320	1 198	855
Sociétés de personnes immobilières ²	1 487	1 487	—	—
Prêts sur contrats d'assurance.....	276	276	390	390
Placements à court terme ³	4 400 \$	4 400 \$	3 115 \$	3 115 \$
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés.....	1 361	1 361	342	342
Comptes gérés séparément.....	71	71	105	105
Autres ^{4, 5}	956	958	58	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	12 243	12 243	4 308	4 308
Retenues de fonds au titre de la réassurance – dérivé incorporé.....	18	18	(46)	(46)
Autres actifs – actifs liés aux prestations au titre du risque de marché.....	856	856	34	34
Actifs des fonds distincts ⁶	1 343	1 343	1 189	1 189
Total des actifs financiers	98 297 \$	98 229 \$	39 095 \$	38 473 \$
Passifs financiers				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés.....	1 123 \$	1 123 \$	1 104 \$	1 104 \$
Prestations au titre du risque de marché.....	3 655	3 655	89	89
Autres passifs – passifs dérivés.....	27	27	12	12
Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance – dérivé incorporé.....	37	37	—	—
Effets à payer.....	189	189	174	174
Emprunts généraux et emprunts de filiales.....	4 351	4 371	3 569	3 567
Passifs des fonds distincts ⁶	1 343	1 343	1 189	1 189
Total des passifs financiers	10 725 \$	10 745 \$	6 137 \$	6 135 \$

1. Au 31 décembre 2023, le solde comprenait des titres de capitaux propres d'entités non cotées d'un montant de 424 M\$, qui étaient évalués au coût diminué des pertes de valeur, le cas échéant, étant donné que leur juste valeur ne pouvait être déterminée facilement, et qui n'étaient donc pas assujettis à la hiérarchie des justes valeurs. Au 31 décembre 2024, la société ne détenait aucun titre de capitaux propres dont la juste valeur ne pouvait être déterminée facilement.
2. Le solde représente les actifs financiers évalués à la juste valeur conformément à l'ASC 825.
3. Au 31 décembre 2024, les soldes comprenaient des prêts de 400 M\$ consentis dans le cadre de prises en pension de titres. La juste valeur des garanties reçues en vertu de ces ententes s'élevait à 783 M\$ au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2023, nous n'avions aucune entente de prise en pension de titres en cours.
4. Les soldes comprennent d'autres actifs investis de 637 M\$ et de 12 M\$ qui n'étaient pas assujettis à la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement. Le solde au 31 décembre 2024 comprend des actifs financiers évalués à la juste valeur conformément à l'ASC 825 de 171 M\$.
5. Les soldes excluent des garanties sous forme de trésorerie sur les dérivés de 1,3 G\$ et de 209 M\$ qui sont comptabilisées en compensation au montant inscrit au poste Autres actifs investis dans les états de la situation financière et qui ne sont pas non plus inclus dans la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement (se reporter à la section « Exposition découlant des dérivés » de la note 9 pour plus de détails).
6. Les soldes comprennent des actifs de 31 M\$ et de 26 M\$, ainsi que des passifs correspondants, qui n'étaient pas assujettis à la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif. Une hiérarchie des justes valeurs est utilisée pour déterminer la juste valeur en fonction d'une transaction hypothétique à la date d'évaluation du point de vue d'un intervenant du marché. La société a évalué les types de titres qui composent son portefeuille de placement afin de déterminer un niveau de hiérarchie approprié fondé sur les activités de négociation et le caractère observable des données de marché. Le classement des actifs ou des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs repose sur les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation. Les niveaux des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1	Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs ou données d'entrée qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires, autres que les prix cotés du niveau 1, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou peuvent être obtenues principalement à partir de données de marché observables, ou être corroborées au moyen de telles données, pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.
Niveau 3	Données d'entrée non observables fondées sur une activité minimale ou inexistante sur les marchés et qui sont importantes pour la juste valeur des actifs ou des passifs. Les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses de la société concernant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif. Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix et d'évaluations de tiers, ainsi que les instruments pour lesquels la détermination de la juste valeur exige de la direction qu'elle exerce un jugement important ou formule une estimation importante.

Techniques d'évaluation des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur

Titres à échéance fixe disponibles à la vente – La société a recours à un service d'établissement des prix pour estimer les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente présentée à titre d'évaluation de niveau 1 est fondée sur les prix cotés non ajustés pour des actifs identiques qui sont aisément disponibles sur un marché actif. Les estimations de la juste valeur de la plupart des titres à échéance fixe disponibles à la vente, y compris les obligations municipales, fournies par le service d'établissement des prix sont présentées à titre d'évaluations de niveau 2, car les estimations sont fondées sur des données observables sur le marché plutôt que sur des cours du marché. Le service d'établissement des prix utilise les cours du marché pour les titres à échéance fixe disponibles à la vente dont les cours sont observables sur des marchés actifs. Étant donné que les titres à échéance fixe disponibles à la vente ne sont généralement pas négociés quotidiennement, le service d'établissement des prix prépare des estimations de la juste valeur de ces titres au moyen de ses applications d'établissement des prix exclusives, lesquelles comprennent des informations pertinentes sur le marché, des courbes de référence, des analyses comparatives de titres semblables, des regroupements par secteur et des évaluations matricielles. De plus, un modèle d'écart ajusté en fonction des options est utilisé pour élaborer des scénarios de remboursement anticipé et de taux d'intérêt.

Le service d'établissement des prix évalue chaque catégorie d'actifs en fonction des informations pertinentes sur le marché, le crédit, les fluctuations perçues du marché et les nouvelles sectorielles. Les données de marché utilisées dans l'évaluation des prix, énumérées dans l'ordre de priorité approximatif, comprennent : les rendements de référence, les transactions publiées, les cours obtenus des sources d'établissement des prix, les écarts entre émetteurs, les marchés bilatéraux, les titres de référence, les cours acheteur, les offres, les données de référence et les événements économiques. L'étendue de l'utilisation de chaque donnée de marché dépend de la catégorie d'actifs et des conditions du marché. Selon le titre, l'ordre de priorité de l'utilisation des données d'entrée peut changer ou certaines données de marché peuvent ne pas être pertinentes. Pour certains titres, des données d'entrée supplémentaires peuvent être nécessaires.

La société a passé en revue les données d'entrée et la méthodologie utilisées, de même que les techniques employées par le service d'établissement des prix pour produire des prix qui représentent la juste valeur d'un titre donné. L'examen a permis de confirmer que le service d'établissement des prix utilise l'information provenant de transactions observables ou une technique qui représente les hypothèses d'un intervenant du marché. La société n'ajuste pas les cours obtenus du service d'établissement des prix. Le service d'établissement des prix auquel la société a recours a indiqué qu'il effectuera une estimation de la juste valeur seulement s'il existe de l'information objectivement vérifiable.

La société détient une petite quantité de titres de créance de sociétés fermées et de titres à échéance fixe disponibles à la vente qui présentent des caractéristiques les rendant inadaptés aux évaluations matricielles. Pour ces titres, un cours est obtenu auprès d'une source d'établissement des prix indépendante (généralement un teneur de marché). En raison des avis de non-responsabilité qui indiquent que les prix sont indicatifs seulement, la société inclut ces estimations de la juste valeur dans le niveau 3.

En ce qui concerne les titres dont le cours provient d'une source d'établissement des prix indépendante, comme certains titres à échéance fixe disponibles à la vente, la société a recours à une analyse de la juste valeur fondée sur le marché pour valider le caractère raisonnable des cours obtenus. Les écarts de prix dépassant un certain seuil sont analysés plus en détail afin de déterminer s'il existe un problème. Cette analyse est effectuée chaque trimestre.

Titres de capitaux propres – Pour les titres de capitaux propres négociés en bourse, les cours sont obtenus auprès d'un service d'établissement des prix reconnu à l'échelle nationale qui s'appuie sur des transactions observables sur le marché; ces titres sont classés dans le niveau 1. Lorsque des cours courants ne sont pas disponibles sur les marchés actifs pour certaines actions privilégiées, une juste valeur estimative est obtenue auprès du service d'établissement des prix. Pour établir le prix des actions privilégiées, le service applique des méthodes semblables à celles utilisées pour les titres à échéance fixe disponibles à la vente. Le cas échéant, ces estimations sont présentées à titre d'évaluations de niveau 2 ou de niveau 3, si au moins une donnée d'entrée observable importante a été utilisée. La société vérifie annuellement l'exactitude des informations fournies en les comparant à celles d'autres services.

Placements à court terme – Les placements à court terme comprennent des titres à échéance fixe dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de un an à la date d'acquisition, dont certains sont présentés à titre d'évaluation de niveau 1, puisque leur juste valeur est fondée sur les prix cotés non ajustés pour des actifs identiques qui sont aisément disponibles sur un marché actif. Les placements à court terme comprennent également du papier commercial auquel Standard & Poor's et Moody's ont attribué la notation de A2 et de P2, respectivement, ou une notation supérieure, ainsi que certains prêts privés dont l'échéance initiale est de moins de un an à la date d'acquisition et prêts consentis dans le cadre de prises en pension de titres. Le papier commercial, les prêts privés à court terme et les prêts consentis dans le cadre de prises en pension de titres sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. Ces placements sont classés à titre d'évaluations de niveau 2 ou de niveau 3, si au moins une donnée d'entrée non observable importante a été utilisée.

Immeubles de placement et sociétés de personnes immobilières – Les placements immobiliers résidentiels détenus par suite de la consolidation de sociétés de placement considérées comme des EDDV sont comptabilisés initialement à la juste valeur déterminée en fonction du coût d'achat des biens, puis à la juste valeur sur une base récurrente en fonction de données d'entrées du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des biens immobiliers résidentiels est calculée au moyen d'évaluations de la valeur marchande fournies par des courtiers. Le recours à des évaluations de la valeur marchande établies par des courtiers est une méthode d'évaluation couramment utilisée dans le secteur pour estimer le produit net de la vente d'une maison. Les données d'entrée importantes utilisées dans l'évaluation comprennent les ventes d'habitations comparables sur le marché, l'âge et les dimensions de la maison, son emplacement ainsi que son état.

La société a choisi l'option de la juste valeur conformément à l'ASC 825 pour certaines de ses participations dans des EDDV non consolidées. La juste valeur de ces participations est calculée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés et relève du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Certaines des EDDV consolidées de la société qui sont évaluées à la juste valeur sur une base récurrente investissent dans des sociétés à responsabilité limitée, qui investissent elles-mêmes dans des entités d'exploitation qui détiennent des immeubles résidentiels. La juste valeur des sociétés à responsabilité limitée est obtenue auprès d'un tiers et est fondée sur la juste valeur des biens immobiliers sous-jacents détenus par les diverses entités d'exploitation. La valeur des biens immobiliers est initialement calculée en fonction du coût d'achat; par la suite, elle est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces placements sont classés à titre d'évaluations de niveau 3.

Fonds d'investissement – La société détient certains placements dans des sociétés à responsabilité limitée du secteur des infrastructures par l'intermédiaire d'une EDDV consolidée qui est évaluée à la juste valeur sur une base récurrente. Ces placements ont été comptabilisés initialement au coût d'achat et ultérieurement selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les fonds d'investissement évalués à la juste valeur sont classés à titre d'évaluations du niveau 3. Certains fonds de société en commandite sont évalués à la juste valeur estimative selon la méthode d'évaluation à la valeur liquidative à titre de mesure de simplification.

Autres actifs investis – La société détient une participation dans une société de placement en commandite consolidée constituée en EDDV qui investit dans des tranches résiduelles. Nous détenons également des placements dans des tranches résiduelles auxquels nous avons appliqué l’option de la juste valeur conformément à l’ASC 825. Ces placements ont été comptabilisés initialement au coût et ultérieurement à la juste valeur selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ils relèvent du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Actifs et passifs des fonds distincts – Les actifs des fonds distincts inclus dans les informations quantitatives fournies dans le tableau de la hiérarchie des justes valeurs se composent de placements à court terme, de titres de capitaux propres et de titres à échéance fixe disponibles à la vente. Les titres de capitaux propres sont classés dans le niveau 1. Les placements à court terme et les titres à échéance fixe disponibles à la vente sont classés dans le niveau 2. Ces classements des actifs des fonds distincts reflètent les mêmes méthodes relatives à la juste valeur que celles qui sont énumérées ci-dessus puisqu’ils proviennent des mêmes fournisseurs et s’appuient sur le même processus. Les actifs des fonds distincts comprennent également la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les fonds d’investissement, les produits tirés des placements à recevoir et les débiteurs liés aux titres. Ces éléments ne sont pas inclus dans les informations quantitatives fournies dans le tableau de la hiérarchie des justes valeurs.

Retenues de fonds au titre de la réassurance – Dérivés incorporés – Le modèle d’évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d’intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l’écart de crédit et les données d’entrée corroborées par le marché.

Prestations au titre du risque de marché – Les prestations au titre du risque de marché sont évaluées au moyen de modèles stochastiques qui intègrent un écart reflétant notre risque de non-exécution. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur des prestations au titre du risque de marché sont des hypothèses relatives au marché comme le rendement sur le marché boursier, les taux d’intérêt, la volatilité du marché et les corrélations, ainsi que les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat comme les taux de déchéance, de mortalité, d’utilisation et de retrait. Les marges pour risque sont incluses dans les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat. Les hypothèses sont fondées sur une combinaison de données historiques et de jugements actuariels. Les prestations au titre du risque de marché sont classées dans les évaluations de niveau 3 puisque la juste valeur repose sur des données d’entrée non observables. Les données d’entrée importantes non observables ci-dessous sont utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Taux d’utilisation – L’hypothèse relative au taux d’utilisation représente le pourcentage des titulaires de polices qui choisiront de recevoir des paiements de revenu viager au cours d’un exercice donné. La fourchette et la moyenne pondérée relatives à cette hypothèse peuvent varier d’un exercice à l’autre en fonction des caractéristiques des polices d’une cohorte donnée comprise dans la fourchette.
- Hypothèse relative au budget d’options – L’hypothèse relative au budget d’options représente le coût prévu des options d’achat annuelles que nous achèterons dans l’avenir.
- Hypothèse relative au risque de défaut – L’hypothèse relative au risque de défaut a une incidence sur le taux d’actualisation utilisé dans l’évaluation des flux de trésorerie futurs actualisés et comprend le risque de crédit de la société établi en fonction des écarts de crédit actuels du marché pour les instruments quasi d’emprunt que la société a émis et qui sont disponibles sur le marché. En outre, l’hypothèse relative au risque de défaut comprend le risque de crédit de la contrepartie utilisé dans l’évaluation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché cédées, lequel est déterminé au moyen des écarts de taux du marché actuels en fonction de la notation attribuée à la contrepartie.
- Taux de mortalité – Les hypothèses relatives au taux de mortalité sont établies en fonction d’une combinaison de résultats techniques de la société et du secteur, après un ajustement pour tenir compte des facteurs d’amélioration. Les taux de mortalité varient en fonction de l’âge et de caractéristiques démographiques telles que le sexe.
- Taux de déchéance – Les hypothèses relatives au taux de déchéance représentent le taux des rachats intégraux attendu, lesquels dépendent du type ou des caractéristiques du produit et du fait qu’une police soit assujettie ou non à des frais de rachat.

Actifs dérivés et passifs dérivés

- Contrats de change à terme – modèle des flux de trésorerie actualisés – taux de change à terme (obtenus à partir de taux de change à terme observables à la fin de la période de présentation de l'information financière); actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
- Contrats de taux d'intérêt – modèle des flux de trésorerie actualisés – taux d'intérêt à terme (obtenus à partir de courbes de rendement observables) et écarts de crédit applicables actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
- Options sur indice boursier – les options sur indice boursier sont évaluées au moyen de modèles qui sont largement acceptés dans le secteur et sont ajustés pour tenir compte du risque de défaut de chaque contrepartie, déduction faite de toute garantie détenue. Les données d'entrée comprennent la volatilité des marchés et les taux d'intérêt sans risque, et elles sont utilisées dans des techniques d'évaluation des produits pour établir la juste valeur de chaque contrat d'options. Le risque de défaut de chaque contrepartie est fondé sur son taux de swaps sur défaillance. La société n'a aucune obligation de prestation liée aux options sur indice boursier achetées pour financer ses passifs au titre des polices de rentes à capital fixe liées à un indice boursier et des polices d'assurance vie universelle liée à un indice boursier. Certaines options sur indice boursier sont évaluées en fonction de prix provenant de fournisseurs et sont classées dans les évaluations de niveau 3 en raison des données d'entrées non observables importantes utilisées par les fournisseurs.

Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés – La juste valeur des dérivés incorporés relatifs aux soldes de comptes des titulaires au titre des prestations de rentes à capital fixe liées à un indice boursier et d'assurance vie universelle liée à un indice boursier de la société est estimée à chaque date d'évaluation i) en projetant les valeurs contractuelles et les valeurs contractuelles minimales garanties des polices sur la durée attendue des contrats et ii) en actualisant l'excédent des montants projetés au titre de la valeur des contrats selon les taux d'intérêt sans risque applicables ajustés pour tenir compte du risque de défaut de la société relatif à ces passifs. Les données d'entrée non observables importantes suivantes sont utilisées pour évaluer la juste valeur : i) le budget d'options; ii) les taux de déchéance; et iii) le risque de défaut. Pour plus de détails sur ces données d'entrée non observables importantes, se reporter aux données d'entrée non observables importantes relatives aux prestations au titre du risque de marché.

Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance – dérivés incorporés – Nous estimons la juste valeur des dérivés incorporés en fonction de la juste valeur des actifs couvrant les retenues de fonds à payer dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et les retenues de fonds au titre d'ententes de réassurance en coassurance. La juste valeur des dérivés incorporés est classée dans le niveau 3 en fonction des méthodes d'évaluation utilisées pour les actifs détenus couvrant les ententes de réassurance.

Comptes gérés séparément – Le gestionnaire des comptes gérés séparément utilise le point médian de la fourchette d'un tiers pour établir le prix de ces titres. L'évaluation s'appuie sur la méthode des flux de trésorerie actualisés (analyse du rendement) et les transactions sur le marché. Le gestionnaire utilise un taux d'actualisation, qui est considéré comme une donnée d'entrée non observable.

Le tableau suivant présente les évaluations de la juste valeur des actifs et des passifs selon la hiérarchie des justes valeurs.

AU 31 DÉCEMBRE 2024
EN M\$ US

	Juste valeur totale	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente :				
Titres du Trésor et du gouvernement américains.....	369 \$	310 \$	59 \$	— \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains.....	3 289	—	3 233	56
Titres de gouvernements étrangers.....	2 042	—	2 042	—
Titres de créance de sociétés.....	37 380	—	34 696	2 684
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels.....	1 310	—	1 291	19
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux.....	3 320	—	3 245	75
Titres de créance garantis.....	6 092	—	3 447	2 645
Total des titres à échéance fixe disponibles à la vente.....	53 802	310	48 013	5 479
Titres de capitaux propres :				
Actions ordinaires.....	3 412	2 858	2	552
Actions privilégiées.....	438	36	12	390
Titres de capitaux propres d'entités non cotées et autres.....	4	—	—	4
Total des titres de capitaux propres.....	3 854	2 894	14	946
Immeubles de placement ¹	1 283	—	—	1 283
Sociétés de personnes immobilières ^{1,2}	1 529	—	—	1 529
Fonds d'investissement ^{1,3}	124	—	—	124
Placements à court terme.....	4 400	3 213	834	353
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés.....	1 361	—	1 138	223
Comptes gérés séparément.....	71	—	—	71
Autres.....	319	—	11	308
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	12 243	12 243	—	—
Retenues de fonds au titre de la réassurance – dérivé incorporé.....	18	—	—	18
Primes dues et autres débiteurs – actif dérivé.....	22	—	22	—
Autres actifs – actifs liés aux prestations au titre du risque de marché.....	856	—	—	856
Actifs des fonds distincts.....	1 312	258	1 054	—
Total des actifs financiers.....	81 194 \$	18 918 \$	51 086 \$	11 190 \$
Passifs financiers				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés.....	1 123 \$	— \$	— \$	1 123 \$
Prestations au titre du risque de marché.....	3 655	—	—	3 655
Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance – dérivé incorporé.....	37	—	—	37
Autres passifs – passifs dérivés.....	27	—	27	—
Passifs des fonds distincts.....	1 312	258	1 054	—
Total des passifs financiers.....	6 154 \$	258 \$	1 081 \$	4 815 \$

1. Les soldes comprennent les actifs financiers évalués à la juste valeur par suite de la consolidation de sociétés de placement considérées comme des EDDV, conformément à l'ASC 946.
2. Des montants de 1,5 G\$ et de 171 M\$ au titre des sociétés de personnes immobilières et des autres actifs investis, respectivement, correspondent à des actifs financiers évalués à la juste valeur conformément à l'ASC 825.
3. Le solde pour les fonds d'investissement exclut les fonds d'investissement évalués à la juste valeur estimative selon la méthode d'évaluation à la valeur liquidative à titre de mesure de simplification. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la juste valeur estimative des fonds d'investissement évaluée selon la méthode d'évaluation à la valeur liquidative à titre de mesure de simplification se chiffrait à 380 M\$ et à néant, respectivement.

AU 31 DÉCEMBRE 2023
EN M\$ US

	Juste valeur totale	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente :				
Titres du Trésor et du gouvernement américains.....	497 \$	442 \$	55 \$	— \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains.....	670	—	670	—
Titres de gouvernements étrangers.....	614	—	614	—
Titres de créance de sociétés.....	14 592	—	12 314	2 278
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels.....	376	—	376	—
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux.....	726	—	696	30
Titres de créance garantis.....	1 302	—	961	341
Total des titres à échéance fixe disponibles à la vente.....	18 777	442	15 686	2 649
Titres de capitaux propres :				
Actions ordinaires.....	3 073	2 682	—	391
Actions privilégiées.....	121	37	—	84
Titres de capitaux propres d'entités non cotées et autres.....	45	—	—	45
Total des titres de capitaux propres.....	3 239	2 719	—	520
Placements à court terme.....	3 115	1 948	40	1 127
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés.....	342	—	115	227
Comptes gérés séparément.....	105	—	—	105
Autres.....	46	—	—	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4 308	4 264	44	—
Retenues de fonds au titre de la réassurance – dérivé incorporé.....	(46)	—	—	(46)
Autres actifs – actifs liés aux prestations au titre du risque de marché.....	34	—	—	34
Actifs des fonds distincts.....	1 163	405	758	—
Total des actifs financiers.....	31 083 \$	9 778 \$	16 643 \$	4 662 \$
Passifs financiers				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés.....	1 104 \$	— \$	232 \$	872 \$
Prestations au titre du risque de marché.....	89	—	—	89
Autres passifs – passifs dérivés.....	12	8	4	—
Passifs des fonds distincts.....	1 163	405	758	—
Total des passifs financiers.....	2 368 \$	413 \$	994 \$	961 \$

Renseignements sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur

Les renseignements sur les estimations de la juste valeur pour les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur sont présentés ci-après.

Prêts hypothécaires – La juste valeur des prêts hypothécaires est estimée pour chaque prêt au moyen d’analyses des flux de trésorerie actualisés et de l’application d’un taux d’actualisation aux flux de trésorerie attendus provenant des versements futurs et des versements forfaitaires et finaux. Le taux d’actualisation tient compte des tendances générales du marché et des tendances liées au risque de crédit propres à chaque prêt. Les facteurs qui sont pris en considération pour obtenir le taux d’actualisation comprennent les données d’entrée provenant des écarts fondés sur les bons du Trésor américain, la qualité du crédit et l’état du prêt, de même que la région, le type de bien, la priorité du privilège et le type de paiement qui y sont associés.

Prêts privés – La juste valeur des prêts privés est estimée pour chaque prêt au moyen d’analyses des flux de trésorerie actualisés et de l’application d’un taux d’actualisation aux flux de trésorerie attendus provenant des versements futurs et des versements forfaitaires et finaux. Le taux d’actualisation tient compte des tendances générales du marché et des tendances liées au risque de crédit propres à chaque prêt.

Prêts sur contrats d’assurance – La valeur comptable des prêts sur contrats d’assurance correspond au solde impayé, majoré des intérêts courus. Les prêts sur contrats d’assurance sont garantis, de sorte qu’ils ne peuvent être séparés des contrats d’assurance, le calendrier des remboursements est imprévisible et le règlement vise le solde impayé. Pour toutes ces raisons, la valeur comptable des prêts sur contrats d’assurance se rapproche de la juste valeur.

Autres actifs investis – L’action ordinaire de FHLB est comptabilisée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. La juste valeur de l’assurance vie détenue par la société correspond à la valeur de rachat en trésorerie des polices.

Emprunts généraux et emprunts de filiales – Les emprunts généraux et les emprunts de filiales sont comptabilisés en fonction du solde impayé du capital. La juste valeur des débetures subordonnées est estimée au moyen de flux de trésorerie actualisés calculés principalement à l’aide de données d’entrée observables, y compris les taux d’emprunt marginaux de la société, qui reflètent la notation de la société, pour des emprunts similaires dont les échéances concordent avec les échéances restantes de la dette évaluée.

Effets à payer – Les effets à payer sont comptabilisés en fonction du solde impayé du capital. La valeur comptable de la majorité des effets à payer se rapproche de la juste valeur, car les taux d’intérêt sous-jacents se rapprochent des taux de marché à la date de clôture.

Soldes de comptes des titulaires et actifs au titre de dépôts, excluant les dérivés incorporés – La juste valeur des soldes de comptes des titulaires qui n’impliquent pas un risque important de mortalité ou de morbidité est comptabilisée au coût que nous engagerions pour éteindre le passif (c’est-à-dire la valeur de rachat), puisque ces contrats sont généralement émis sans date de transformation en rente. Les dépôts de coassurance liés aux réserves de prestations de rente ont des justes valeurs déterminées de la même façon. Dans le cas des contrats de rentes à durée déterminée, la juste valeur est déterminée par l’actualisation des prestations aux taux d’intérêt actuellement en vigueur pour les contrats de rentes immédiates nouvellement émis. Toutes les justes valeurs présentées dans ces catégories relèvent du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car la plupart des données d’entrée ne sont pas observables sur le marché.

Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats – FHLB – La juste valeur des ententes de financement que la société a conclues avec la FHLB est estimée au moyen de flux de trésorerie actualisés, calculés à l’aide de taux d’intérêt actuellement offerts dans le cadre d’ententes similaires assorties d’échéances comparables.

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur. Le tableau ci-dessous exclut les produits tirés des placements à recevoir, qui sont comptabilisés au coût amorti dans les états de la situation financière, puisque leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	12 426 \$	12 240 \$	—	—	12 240
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur	5 204	5 320	—	153	5 167
Prêts sur contrats d'assurance	276	276	—	—	276
Actifs au titre de dépôts	6 165	6 026	—	—	6 026
Autres actifs investis, excluant les dérivés et les comptes gérés séparément.....	637	639	—	408	231
Total des actifs financiers	24 708 \$	24 501 \$			
Passifs financiers					
Soldes de comptes des titulaires – contrats de placement, excluant les dérivés incorporés	79 383 \$	79 383 \$	—	—	79 383
Emprunts généraux et emprunts de filiales	4 351	4 371	—	—	4 371
Effets à payer	189	189	—	—	189
Total des passifs financiers	83 923 \$	83 943 \$			

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	5 962 \$	5 683 \$	—	—	5 683
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur	1 198	855	—	—	855
Prêts sur contrats d'assurance	390	390	—	—	390
Autres actifs investis, excluant les dérivés et les comptes gérés séparément.....	12	12	—	—	12
Total des actifs financiers	7 562 \$	6 940 \$			
Passifs financiers					
Soldes de comptes des titulaires – contrats de placement, excluant les dérivés incorporés	21 627 \$	20 098 \$	—	6 001	14 097
Emprunts généraux et emprunts de filiales	3 569	3 567	133	249	3 185
Effets à payer	174	174	—	—	174
Total des passifs financiers.....	25 370 \$	23 839 \$			

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture pour les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente au moyen de données d'entrée de niveau 3 au cours des périodes.

EN M\$ US	Actif			Passif	
	Actifs investis ¹	Actifs dérivés	Retenues de fonds au titre de la réassurance – dérivé incorporé	Soldes de comptes des titulaires – dérivé incorporé	Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance – dérivé incorporé
Solde au 1^{er} janvier 2023	2 489 \$	121 \$	154 \$	(726) \$	— \$
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	47	—	—	—	—
Variations de la juste valeur comptabilisées en résultat net	(171)	109	(200)	(96)	—
Variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	389	—	—	—	—
Achats	6 304	133	—	—	—
Ventes	(4 611)	—	—	—	—
Règlements ou échéances	—	(136)	—	—	—
Primes moins les prestations	—	—	—	(50)	—
Solde au 31 décembre 2023	4 447 \$	227 \$	(46) \$	(872) \$	— \$
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	4 288	—	—	—	—
Décomptabilisation ²	—	—	(196)	—	—
Variations de la juste valeur comptabilisées en résultat net	(38)	125	260	(204)	(37)
Variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	94	—	—	—	—
Achats	3 132	147	—	—	—
Ventes	(350)	—	—	—	—
Règlements ou échéances	(935)	(276)	—	49	—
Primes moins les prestations	—	—	—	(96)	—
Transferts vers le niveau 3	367	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3	(912)	—	—	—	—
Solde au 31 décembre 2024	10 093 \$	223 \$	18 \$	(1 123) \$	(37) \$

1. Le solde comprend les comptes gérés séparément.

2. Se reporter à la note 16 pour plus de détails au sujet du règlement effectif d'une entente de réassurance, qui a donné lieu à la décomptabilisation de retenues de fonds au titre de la réassurance.

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu au cours des périodes présentées. Les transferts vers le niveau 3 ou hors du niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 tiennent principalement aux variations des prix observables. L'évaluation par la société des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs repose sur des techniques d'évaluation faisant appel à d'importantes données d'entrée non observables ou dont le caractère observable a diminué en raison d'une baisse des activités sur le marché. Les indicateurs qui sont pris en compte pour déterminer si le volume et le niveau d'activité relatifs à un actif donné ont considérablement diminué comprennent le nombre de nouvelles émissions sur le marché primaire, le volume des transactions sur le marché secondaire, le niveau des écarts de crédit par rapport aux niveaux historiques, les écarts acheteur-vendeur applicables et le consensus à l'égard des prix entre les intervenants du marché et d'autres sources de prix. Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix et de la méthode des flux de trésorerie actualisés en fonction des hypothèses relatives au ratio écart-rendement.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour les évaluations récurrentes de la juste valeur de niveau 3.

Type d'actif	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Fourchette
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	• Flux de trésorerie actualisés	• Taux d'actualisation	• 1 % à 10 %
Immeubles de placement et sociétés de personnes immobilières	• Évaluations de la valeur marchande établies par des courtiers		
Placements à court terme	• Flux de trésorerie actualisés	• Taux d'actualisation	• 6 % à 24 %
Actifs dérivés	• Prix provenant de fournisseurs	• Volatilité des indices boursiers	
		• Prix à terme et aux dividendes	
Comptes gérés séparément	• Méthode de la valeur actuelle	• BAIIA de la prochaine année civile ¹	

1. Le BAIIA de la prochaine année civile correspond au BAIIA prévu qui devrait être réalisé au cours de la prochaine année civile.

NOTE 12. RÉASSURANCE

La société réassure ses activités par l'intermédiaire d'un groupe diversifié de réassureurs. La société demeure responsable dans la mesure où ses réassureurs ne respectent pas leurs obligations en vertu des ententes de réassurance. La société surveille les tendances en matière d'arbitrage et les litiges éventuels avec ses réassureurs. La recouvrabilité des soldes au titre des cessions en réassurance est évaluée au moyen de la surveillance des notations et de la solidité financière de ses réassureurs. Le tableau suivant présente l'incidence de la réassurance sur les postes pertinents de nos états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Primes acquises :			
Montants bruts, y compris la réassurance acceptée	9 869 \$	5 430 \$	3 662 \$
Réassurance cédée	(1 602)	(1 293)	(651)
Montant net	8 267 \$	4 137 \$	3 011 \$
Autres produits liés aux polices :			
Montants bruts, y compris la réassurance acceptée	902 \$	413 \$	224 \$
Réassurance cédée	(121)	—	—
Montant net	781 \$	413 \$	224 \$
Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus :			
Montants bruts, y compris la réassurance acceptée	(11 432) \$	(4 769) \$	(3 236) \$
Réassurance cédée	3 270	830	384
Montant net	(8 162) \$	(3 939) \$	(2 852) \$
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt :			
Montants bruts, y compris la réassurance acceptée	(2 253) \$	(900) \$	(325) \$
Réassurance cédée	379	213	86
Montant net	(1 874) \$	(687) \$	(239) \$
Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché :			
Montants bruts, y compris la réassurance acceptée	(184) \$	156 \$	152 \$
Réassurance cédée	77	10	—
Montant net	(107) \$	166 \$	152 \$

Depuis le règlement effectif d'une entente de réassurance intervenue entre NER SPC et AEL (se reporter à la note 16 pour plus de détails), notre exposition à la réassurance acceptée se limite essentiellement aux montants des actifs liés aux retenues de fonds au titre de la réassurance et des passifs au titre de dépôts connexes selon la comptabilité de dépôt qui sont présentés dans les états de la situation financière, ainsi qu'à certains passifs au titre des prestations futures.

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2024, plusieurs filiales d'ANGI ont conclu une entente de réassurance en coassurance avec une contrepartie bénéficiant de notations de crédit de qualité, en vertu de laquelle ces filiales ont cédé un bloc d'affaires d'assurance vie diversifiées représentant des passifs d'assurance d'environ 3,3 G\$, qui sont comptabilisés au poste Montants recouvrables au titre de la réassurance et actifs au titre de dépôt dans les états de la situation financière.

Avec prise d'effet le 16 décembre 2024, une filiale d'ANGI a conclu une transaction de transfert du risque lié aux régimes de retraite en vertu d'une entente de réassurance en coassurance conclue avec un assureur tiers au Royaume-Uni, aux termes de laquelle cette filiale a comptabilisé des placements et un passif au titre des prestations futures repris d'environ 1,3 G\$.

De plus, certaines de nos filiales ont conclu des ententes de réassurance intersociétés avec ses sociétés de réassurance entièrement détenues, dont certaines sont des sociétés de réassurance captives. Tous les soldes intersociétés découlant de ses ententes de réassurance intersociétés sont entièrement éliminés à la consolidation.

NOTE 13. ACTIFS ET PASSIFS DES FONDS DISTINCTS

Le tableau suivant présente les variations des actifs et passifs des fonds distincts de la société.

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES
EN M\$ US

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	1 189 \$	1 045 \$
Ajouts (déductions) :		
Dépôts de titulaires de polices	74	77
Produits nets tirés des placements	66	33
Gains en capital nets réalisés sur les placements	117	170
Prestations aux titulaires de polices et retraits des titulaires de polices ..	(119)	(117)
Montant net transféré depuis (vers) le fonds général	33	(8)
Charges liées aux polices	(17)	(11)
Total des variations	154	144
Solde à la fin de l'exercice	1 343 \$	1 189 \$
Valeur de rachat en trésorerie	724 \$	643 \$

NOTE 14. FRAIS D'ACQUISITION DE POLICES DIFFÉRÉS, AVANTAGES INCITATIFS À LA VENTE DIFFÉRÉS ET VALEUR DES AFFAIRES ACQUISES

Les tableaux suivants présentent l'évolution des FAD, des AIVD et de l'actif au titre de la VAA pour les périodes indiquées.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET POUR L'EXERCICE
CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Total
FAD :				
Solde au début de l'exercice	1 314 \$	171 \$	217 \$	1 702 \$
Entrées	764	474	108	1 346
Décomptabilisation ¹	(1 129)	—	—	(1 129)
Amortissement	(63)	(461)	(19)	(543)
Variation nette.....	(428)	13	89	(326)
Solde à la fin de l'exercice	886 \$	184 \$	306 \$	1 376 \$
AIVD :				
Solde au début de l'exercice	257 \$	— \$	— \$	257 \$
Entrées	394	—	—	394
Décomptabilisation ¹	(246)	—	—	(246)
Amortissement	(12)	—	—	(12)
Variation nette.....	136	—	—	136
Solde à la fin de l'exercice	393 \$	— \$	— \$	393 \$
Actif au titre de la VAA :				
Solde au début de l'exercice	40 \$	168 \$	301 \$	509 \$
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises ²	9 321	—	—	9 321
Décomptabilisation ³	—	—	(221)	(221)
Amortissement	(523)	(141)	(18)	(682)
Variation nette.....	8 798	(141)	(239)	8 418
Solde à la fin de l'exercice	8 838 \$	27 \$	62 \$	8 927 \$
Total des FAD, des AIVD et de l'actif au titre de la VAA	10 117 \$	211 \$	368 \$	10 696 \$

1. Se reporter à la note 16 pour plus de détails sur le règlement effectif d'une entente de réassurance qui a donné lieu à la décomptabilisation de FAD et d'AIVD.
2. Se reporter à la note 16 pour plus de détails au sujet de l'ajustement lié à la période d'évaluation de l'actif au titre de la VAA compris dans ce montant, qui a été comptabilisé à l'acquisition d'AEL par la société en mai 2024.
3. Se reporter à la note 12 pour plus de détails sur une transaction de réassurance liée aux affaires d'assurance vie de la société par l'intermédiaire d'ANGI, qui a donné lieu à la décomptabilisation d'une tranche de l'actif au titre de la VAA comptabilisé lors de l'acquisition d'American National par la société en mai 2022.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET POUR L'EXERCICE
CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Total
FAD :				
Solde au début de l'exercice	886 \$	124 \$	86 \$	1 096 \$
Entrées	508	464	148	1 120
Amortissement	(80)	(417)	(17)	(514)
Variation nette.....	428	47	131	606
Solde à la fin de l'exercice	1 314 \$	171 \$	217 \$	1 702 \$
AIVD :				
Solde au début de l'exercice	85 \$	— \$	— \$	85 \$
Entrées	182	—	—	182
Amortissement	(10)	—	—	(10)
Variation nette.....	172	—	—	172
Solde à la fin de l'exercice	257 \$	— \$	— \$	257 \$
Actif au titre de la VAA :				
Solde au début de l'exercice	26 \$	68 \$	310 \$	404 \$
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	—	176	—	176
Entrées	19	—	18	37
Amortissement	(5)	(76)	(27)	(108)
Variation nette.....	14	100	(9)	105
Solde à la fin de l'exercice	40 \$	168 \$	301 \$	509 \$
Total des FAD, des AIVD et de l'actif au titre de la VAA	1 611 \$	339 \$	518 \$	2 468 \$

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE
CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Total
FAD :				
Solde au début de l'exercice	695 \$	— \$	— \$	695 \$
Entrées	238	283	114	635
Amortissement	(47)	(159)	(28)	(234)
Variation nette.....	191	124	86	401
Solde à la fin de l'exercice	886 \$	124 \$	86 \$	1 096 \$
AIVD :				
Solde au début de l'exercice	15 \$	— \$	— \$	15 \$
Entrées	73	—	—	73
Amortissement	(3)	—	—	(3)
Variation nette.....	70	—	—	70
Solde à la fin de l'exercice	85 \$	— \$	— \$	85 \$
Actif au titre de la VAA :				
Solde au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	28	185	325	538
Amortissement	(2)	(117)	(15)	(134)
Variation nette.....	26	68	310	404
Solde à la fin de l'exercice	26 \$	68 \$	310 \$	404 \$
Total des FAD, des AIVD et de l'actif au titre de la VAA	997 \$	192 \$	396 \$	1 585 \$

Le tableau qui suit présente les prévisions, au 31 décembre 2024, de la dotation à l'amortissement liée à l'actif au titre de la VAA pour une période de cinq ans et par la suite.

Exercices	EN M\$ US
2025	770 \$
2026	707
2027	648
2028	600
2029	555
Par la suite	5 647
Total de la dotation à l'amortissement	8 927 \$

NOTE 15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

a) Immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente les composantes des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée. Se reporter à la note 14 pour obtenir de l'information sur l'actif au titre de la VAA, qui correspond, d'un point de vue actuariel, à un actif incorporel résultant d'un regroupement d'entreprises.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024			2023		
	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :						
Relations avec les distributeurs ¹	1 466 \$	(43) \$	1 423 \$	28 \$	— \$	28 \$
Nom commercial	71	(9)	62	24	(2)	22
Immobilisation incorporelle au titre de la provision pour sinistres non payés	103	(37)	66	104	(5)	99
Logiciels et autres	85	(17)	68	32	(2)	30
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	1 725	(106)	1 619	188	(9)	179
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :						
Licences d'assurance	71	—	71	56	—	56
Total	1 796 \$	(106) \$	1 690 \$	244 \$	(9) \$	235 \$

1. Se reporter à la note 16 pour plus de détails au sujet de l'ajustement lié aux relations avec les distributeurs dans le montant présenté pour 2024, qui a été comptabilisé à l'acquisition d'AEL par la société en mai 2024.

Aucune charge pour perte de valeur au titre des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022. La société estime que ses immobilisations incorporelles ont une valeur résiduelle négligeable aux fins du calcul de l'amortissement. La dotation à l'amortissement s'est établie à 98 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à 7 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et à 1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le tableau suivant présente la dotation à l'amortissement future estimative relative aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée détenues au 31 décembre 2024.

Exercices	EN M\$ US
2025	113 \$
2026	105
2027	90
2028	80
2029	74
Par la suite	1 157
Total de la dotation à l'amortissement	1 619 \$

b) Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill par secteur à présenter.

EN M\$ US	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Total
Goodwill au 1^{er} janvier 2022	— \$	— \$	— \$	— \$
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	41	45	35	121
Solde au 31 décembre 2022	41 \$	45 \$	35 \$	121 \$
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	—	—
Solde au 31 décembre 2023	41 \$	45 \$	35 \$	121 \$
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises ¹	662	—	—	662
Solde au 31 décembre 2024	703 \$	45 \$	35 \$	783 \$

1. Se reporter à la note 16 pour plus de détails au sujet de l'ajustement lié au goodwill dans le montant présenté pour 2024, qui a été comptabilisé à l'acquisition d'AEL par la société en mai 2024.

La société a effectué ses tests de dépréciation annuels du goodwill au 1^{er} octobre 2024 et n'a identifié aucun indicateur de dépréciation. Aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée relativement à notre goodwill aux 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

NOTE 16. ACQUISITIONS ET CESSION

Acquisition d'American Equity Investment Life Holdings Company en mai 2024

Le 2 mai 2024, la société, par l'entremise de sa filiale American National, a conclu l'acquisition d'AEL, une société de l'Iowa, en acquérant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'AEL qu'elle ne détenait pas déjà, pour une contrepartie totale d'environ 4,0 G\$ composée d'un montant en trésorerie de 2,5 G\$ et d'une contrepartie de 1,1 G\$ en actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield Asset Management Ltd. (les « **actions de BAM** »). Le reste de la contrepartie se rapporte principalement à la participation détenue dans AEL avant l'acquisition, ainsi qu'au règlement effectif de l'entente de réassurance entre AEL et NER SPC antérieurement détenue.

La comptabilisation de l'acquisition d'AEL demeure inachevée et il subsiste une incertitude quant à l'évaluation de l'acquisition du fait que l'évaluation détaillée des actifs nets acquis, y compris, sans s'y limiter, des immobilisations incorporelles, des actifs d'impôt différé et des soldes de comptes des titulaires identifiables, est toujours en cours. Les états financiers au 31 décembre 2024 reflètent la meilleure estimation que peut actuellement établir la direction de la répartition du prix d'achat. L'évaluation finale des actifs acquis et des passifs repris ainsi que la répartition du prix d'achat seront achevées d'ici la fin du deuxième trimestre de 2025. Par conséquent, l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis, soit un goodwill de 662 M\$ au 31 décembre 2024, pourrait être ajusté au cours de périodes futures. Le goodwill comptabilisé n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur le résultat.

Après l'acquisition, le 7 mai 2024, American National a conclu une fusion-absorption par une filiale avec AEL, a changé de nom pour American National Group Inc. et a procédé à une nouvelle constitution en société en vertu des lois du Delaware.

Les activités acquises d'AEL, qui font désormais partie d'ANGI, ont fourni un apport de 2,1 G\$ aux produits et de 179 M\$ au bénéfice net de la société pour la période allant du 2 mai 2024 au 31 décembre 2024. Si l'acquisition avait été conclue le 1^{er} janvier 2023, les produits et le résultat net consolidés pro forma non audités se seraient chiffrés : i) à 14,9 G\$ et à 1,9 G\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024; et ii) à 9,4 G\$ et à 813 M\$, respectivement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces montants pro forma ont été calculés à l'aide des résultats de la filiale et ajustés pour tenir compte des amortissements révisés qui auraient été imputés en supposant que les ajustements de la juste valeur des placements, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles auraient été appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023, ainsi que des incidences fiscales connexes.

La meilleure estimation que peut actuellement établir la direction de la répartition du prix d'achat reflète l'inclusion d'hypothèses relatives aux taux de mortalité, de déchéance de base et d'utilisation mises à jour à l'égard des passifs liés aux prestations au titre du risque de marché d'AEL dans le cadre de son examen annuel des hypothèses, qui a eu lieu au troisième trimestre de 2024. Ces facteurs ont donné lieu à une augmentation respective de 45 M\$ de l'actif au titre de la VAA et des passifs liés aux prestations au titre du risque de marché. De plus, le taux d'actualisation et les hypothèses fiscales se rapportant aux immobilisations incorporelles ont été mis à jour, ce qui a donné lieu à une diminution de 40 M\$ des immobilisations incorporelles, à une augmentation de 8 M\$ de l'actif d'impôt différé et à une augmentation de 32 M\$ du goodwill.

Le tableau suivant présente un sommaire de la contrepartie transférée ainsi que de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

	EN M\$ US
Juste valeur de la contrepartie transférée :	
Trésorerie	2 525 \$
Actions de BAM transférées par la société	1 111
Juste valeur de l'entente de réassurance préexistante de la société qui a fait l'objet d'un règlement effectif	(541)
Juste valeur de la participation préexistante de la société dans AEL	897
Total	3 992 \$
Actifs acquis :	
Placements	42 960 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 367
Produits tirés des placements à recevoir	414
Valeur des affaires acquises	9 321
Montants recouvrables au titre de la réassurance et actifs au titre de dépôts	6 851
Immobilisations corporelles	42
Immobilisations incorporelles	1 540
Autres actifs	671
Total des actifs acquis	75 166
Passifs repris :	
Prestations futures	311
Soldes de comptes des titulaires	61 473
Prestations au titre du risque de marché	3 023
Effets à payer	768
Emprunts de filiales	84
Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance	3 371
Autres passifs	2 093
Total des passifs repris	71 123
Moins : participation ne donnant pas le contrôle	713
Actifs nets acquis	3 330
Goodwill	662 \$

La société a déterminé qu'une entente de réassurance intervenue entre AEL et NER SPC constituait une relation préexistante en vertu de l'ASC 805, laquelle doit être effectivement réglée dans le cadre de l'acquisition. La société a comptabilisé une perte effective au règlement de 48 M\$ en raison de la décomptabilisation de certains actifs et passifs relativement à l'entente de réassurance, dont des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés, des retenues de fonds au titre de la réassurance, des soldes de comptes des titulaires et un passif lié aux prestations au titre du risque de marché. La perte effective au règlement est incluse au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net. Parallèlement, la société a décomptabilisé le cumul des autres éléments de perte globale de NER SPC à l'égard du passif lié aux prestations au titre du risque de marché et a ainsi comptabilisé une perte additionnelle de 66 M\$ dans les états du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements.

Le profit à la cession découlant de la réévaluation à la juste valeur de la participation préexistante en titres de capitaux propres d'AEL immédiatement avant le regroupement d'entreprises s'est chiffré à environ 4 M\$ et a été comptabilisé dans les états du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements.

Des coûts d'acquisition de 127 M\$ ont été comptabilisés dans les états du résultat net au poste Charges d'exploitation.

Acquisition d'Argo Group International Holdings, Inc. en novembre 2023

Le 16 novembre 2023, la société a acquis Argo Group International Holdings, Ltd. Le 30 novembre 2023, Argo Group International Holdings, Ltd. a déménagé son siège social aux États-Unis et a changé de nom pour Argo Group International Holdings, Inc. Argo est un souscripteur de produits d'assurance spécialisée sur le marché de l'assurance de dommages. À la clôture de l'acquisition, la société a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Argo en échange d'un montant de 30 \$ par action dans le cadre d'une transaction entièrement en trésorerie de 1,1 G\$. La société a acquis tous les actifs et repris tous les passifs d'Argo à la date de clôture, et elle consolide l'entreprise aux fins des états financiers.

La comptabilisation initiale de l'acquisition a donné lieu à un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, qui représente l'excédent de la juste valeur des actifs nets acquis sur le prix d'achat. Ce profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses a été différé par la comptabilisation d'un crédit différé provisoire de 51 M\$ au poste Autres passifs dans les états de la situation financière.

Au terme de l'évaluation de certains actifs et passifs, nous avons éliminé le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses de 51 M\$ en augmentant d'un montant de 14 M\$ et de 65 M\$, respectivement, le solde des actifs d'impôt différé et des passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement.

Le tableau suivant présente un sommaire de la contrepartie transférée ainsi que de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition, dont l'évaluation a été achevée au quatrième trimestre de 2024.

	EN M\$ US
Contrepartie en trésorerie transférée	1 059 \$
Actifs acquis :	
Placements	3 460 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	713
Produits tirés des placements à recevoir	17
Valeur des affaires acquises	176
Retenues de fonds au titre de la réassurance	20
Primes dues et autres débiteurs	332
Primes non acquises cédées	388
Actif d'impôt différé	68
Montants recouvrables au titre de la réassurance	2 982
Immobilisations corporelles	85
Immobilisations incorporelles	186
Autres actifs	166
Total des actifs acquis	8 593
Passifs repris :	
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	5 591
Réserve pour primes non acquises	986
Emprunts de filiales	369
Autres passifs	451
Total des passifs repris	7 397
Moins : participation ne donnant pas le contrôle	137
Actifs nets acquis	1 059 \$

Cession des activités détenues en vue de la vente par American National en décembre 2023

Le 1^{er} décembre 2023, la société a conclu, par l'entremise de sa filiale American National, la vente à un tiers de ses activités d'assurance maladie détenues en vue de la vente. Les activités ont été acquises par un tiers pour un produit en trésorerie de 79 M\$ au moyen de l'acquisition de la totalité des actions d'une filiale entièrement détenue et de certaines transactions de réassurance. La valeur comptable des activités cédées était d'environ 36 M\$. Compte tenu des coûts de transaction et autres coûts de 10 M\$, la société a comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 un profit à la vente avant impôt de 33 M\$, lequel est inclus au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net.

NOTE 17. PRESTATIONS FUTURES

Le rapprochement des soldes décrits dans le tableau ci-dessous et au poste Prestations futures dans les états de la situation financière se présente comme suit :

AUX 31 DÉCEMBRE

EN M\$ US

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Prestations futures :		
Rentes	10 287 \$	5 731 \$
Assurance vie	1 816	1 895
Passif lié aux bénéfices différés :		
Rentes	242	259
Assurance vie	76	66
Passif au titre des autres contrats et de la VAA	1 667	1 862
Total des prestations futures	<u>14 088 \$</u>	<u>9 813 \$</u>

Les tableaux suivants présentent les soldes et les variations du passif au titre des prestations futures.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US, SAUF LES ANNÉES ET LES POURCENTAGES

	Rentes	Assurance vie	Total
Valeur actualisée des primes nettes prévues :			
Solde au début de l'exercice	— \$	3 145 \$	3 145 \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	—	3 253	3 253
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie....	—	(244)	(244)
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus.....	11	(343)	(332)
Solde d'ouverture ajusté.....	11	2 666	2 677
Émissions.....	3 616	48	3 664
Intérêts courus.....	20	112	132
Primes nettes perçues	(3 647)	(320)	(3 967)
Décomptabilisation (déchéances et retraits)	—	1	1
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	—	2 507	2 507
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation ...	—	(154)	(154)
Solde à la fin de l'exercice.....	— \$	2 353 \$	2 353 \$
Valeur actualisée des prestations futures prévues :			
Solde au début de l'exercice	5 731 \$	5 040 \$	10 771 \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	5 909	5 277	11 186
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie....	31	(236)	(205)
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus.....	9	(369)	(360)
Solde d'ouverture ajusté.....	5 949	4 672	10 621
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	311	—	311
Émissions.....	4 947	49	4 996
Intérêts courus.....	326	190	516
Versement des prestations	(695)	(311)	(1 006)
Décomptabilisation (déchéances et retraits)	23	1	24
Écart de change.....	(343)	—	(343)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	10 518	4 601	15 119
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation ...	(231)	(432)	(663)
Solde à la fin de l'exercice.....	10 287 \$	4 169 \$	14 456 \$
Passif net au titre des prestations futures	10 287	1 816	12 103
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance.....	(16)	(1 298)	(1 314)
Passif net au titre des prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance	10 271 \$	518 \$	10 789 \$
Durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations futures	9	15	
Taux de capitalisation des intérêts moyen pondéré	5 %	5 %	
Taux d'actualisation courant moyen pondéré.....	5 %	6 %	

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US, SAUF LES ANNÉES ET LES POURCENTAGES

	Rentes	Assurance vie	Total
Valeur actualisée des primes nettes prévues :			
Solde au début de l'exercice	— \$	3 520 \$	3 520 \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	—	3 825	3 825
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie	—	(352)	(352)
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	2	(58)	(56)
Solde d'ouverture ajusté	2	3 415	3 417
Émissions	1 448	91	1 539
Intérêts courus	12	121	133
Primes nettes perçues	(1 462)	(374)	(1 836)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	—	3 253	3 253
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation ...	—	(108)	(108)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	3 145 \$	3 145 \$
Valeur actualisée des prestations futures prévues :			
Solde au début de l'exercice	4 252 \$	5 330 \$	9 582 \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	4 673	5 875	10 548
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie	(17)	(362)	(379)
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	(29)	(59)	(88)
Solde d'ouverture ajusté	4 627	5 454	10 081
Émissions	1 457	92	1 549
Intérêts courus	209	188	397
Versement des prestations	(464)	(457)	(921)
Écart de change	80	—	80
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	5 909	5 277	11 186
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation ...	(178)	(237)	(415)
Solde à la fin de l'exercice	5 731 \$	5 040 \$	10 771 \$
Passif net au titre des prestations futures	5 731	1 895	7 626
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance	(50)	(45)	(95)
Passif net au titre des prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance	5 681 \$	1 850 \$	7 531 \$
Durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations futures (en années)			
	9	16	
Taux de capitalisation des intérêts moyen pondéré	4 %	5 %	
Taux d'actualisation courant moyen pondéré	5 %	5 %	

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US, SAUF LES ANNÉES ET LES POURCENTAGES

	Rentes	Assurance vie	Total
Valeur actualisée des primes nettes prévues :			
Solde au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	—	—	—
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	—	3 824	3 824
Émissions	1 558	156	1 714
Intérêts courus	13	52	65
Primes nettes perçues	(1 571)	(207)	(1 778)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	—	3 825	3 825
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation ...	—	(305)	(305)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	3 520 \$	3 520 \$
Valeur actualisée des prestations futures prévues :			
Solde au début de l'exercice	2 171 \$	— \$	2 171 \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	2 071	—	2 071
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	1 432	5 827	7 259
Émissions	1 543	157	1 700
Intérêts courus	82	80	162
Versement des prestations	(236)	(189)	(425)
Écart de change	(219)	—	(219)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	4 673	5 875	10 548
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation ...	(432)	(545)	(977)
Incidence de l'écart de change sur l'incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	11	—	11
Solde à la fin de l'exercice	4 252 \$	5 330 \$	9 582 \$
Passif net au titre des prestations futures	4 252	1 810	6 062
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance	(88)	(54)	(142)
Passif net au titre des prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance	4 164 \$	1 756 \$	5 920 \$
Durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations futures (en années)			
	9	16	
Taux de capitalisation des intérêts moyen pondéré	4 %	5 %	
Taux d'actualisation courant moyen pondéré	5 %	5 %	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé des pertes de réévaluation du passif de 60 M\$, qui sont incluses dans le poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net. Les montants comprennent l'incidence de l'examen annuel des hypothèses de la société, qui a eu lieu au cours du troisième trimestre de 2024, et dans le cadre duquel la société a mis à jour les hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat en matière de déchéance, ce qui a donné lieu à une diminution nette de 14 M\$ du passif au titre des prestations futures.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des profits de réévaluation du passif de 3 M\$ découlant de l'incidence nette des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie. L'examen annuel des hypothèses a eu lieu au quatrième trimestre de 2023 et n'a entraîné aucune variation significative de la valeur du passif au titre des prestations futures.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a comptabilisé des pertes de réévaluation du passif de 1 M\$ découlant de l'incidence nette des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie. L'examen annuel des hypothèses a eu lieu au quatrième trimestre de 2022 et n'a entraîné aucune variation significative de la valeur du passif au titre des prestations futures.

Le tableau suivant présente les montants non actualisés et actualisés des primes brutes prévues et des paiements de prestations futures prévus.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024		2023	
	Non actualisés	Actualisés	Non actualisés	Actualisés
Rentes :				
Paiements de prestations futures prévus	17 462 \$	10 263 \$	9 146 \$	5 730 \$
Primes brutes futures prévues	—	—	—	—
Assurance vie :				
Paiements de prestations futures prévus	8 819 \$	4 169 \$	10 353 \$	5 040 \$
Primes brutes futures prévues	5 669	3 356	7 540	4 328
Total :				
Paiements de prestations futures prévus	26 281 \$	14 432 \$	19 499 \$	10 770 \$
Primes brutes futures prévues	5 669	3 356	7 540	4 328

Les tableaux suivants présentent le montant des produits et des intérêts comptabilisés dans les états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	Primes brutes ou cotisations			Charges d'intérêts		
	2024	2023	2022	2024	2023	2022
Rentes	5 058 \$	1 501 \$	1 563 \$	315 \$	153 \$	68 \$
Assurance vie.....	436	453	114	78	94	33

NOTE 18. SOLDES DE COMPTES DES TITULAIRES

Les soldes de comptes des titulaires se rapportent aux contrats d'investissement et aux polices d'assurance vie universelle. Les contrats d'investissement comprennent principalement les rentes à taux fixe individuelles traditionnelles et les rentes à capital fixe liées à un indice boursier en phase d'accumulation, et les contrats de rentes collectives à capital non variable.

Le rapprochement des soldes décrits dans le tableau ci-dessous et au poste Soldes de comptes des titulaires dans les états de la situation financière se présente comme suit :

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023
Soldes de comptes des titulaires :		
Rentes	80 046 \$	22 456 \$
Assurance vie.....	2 107	1 975
Ajustements des dérivés incorporés et autres ¹	926	508
Total des soldes de comptes des titulaires	83 079 \$	24 939 \$

1. Le poste Ajustement des dérivés incorporés et autres présente un rapprochement des soldes des comptes présentés dans l'évolution décrite dans la présente note et du passif brut présenté dans les états de la situation financière, et comprend la juste valeur des dérivés incorporés.

Les tableaux suivants présentent les soldes et les variations des soldes de comptes des titulaires.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	Rentes	Assurance vie	Total
Solde au début de l'exercice	22 456 \$	1 975 \$	24 431 \$
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises ¹	61 296	—	61 296
Émissions.....	11 647	62	11 709
Décomptabilisation ²	(7 402)	—	(7 402)
Primes reçues.....	113	423	536
Charges liées aux polices.....	(463)	(374)	(837)
Rachats et retraits.....	(9 221)	(66)	(9 287)
Intérêts crédités.....	2 484	87	2 571
Versement des prestations.....	(671)	—	(671)
Autres.....	(193)	—	(193)
Solde à la fin de l'exercice	80 046 \$	2 107 \$	82 153 \$
Taux crédité moyen pondéré	4 %	4 %	
Montant net du risque ³	12 475 \$	38 733 \$	
Valeur de rachat en trésorerie	73 832 \$	1 860 \$	

1. Le montant exclut des passifs d'un montant de 177 M\$ liés à des contrats complémentaires, qui est inclus au poste Ajustements des dérivés incorporés et autres du tableau présentant un rapprochement avec le solde présenté dans les états de la situation financière dans la présente note.
2. Se reporter à la note 16 pour plus de détails au sujet du règlement effectif d'une entente de réassurance qui s'est soldée par la décomptabilisation de certains soldes de comptes de titulaires.
3. Le montant net du risque correspond à l'excédent du montant actuel de la garantie sur le solde du compte actuel.

AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	Rentes	Assurance vie	Total
Solde au début de l'exercice	17 845 \$	1 899 \$	19 744 \$
Émissions.....	4 559	84	4 643
Primes reçues.....	2 021	399	2 420
Charges liées aux polices.....	(76)	(362)	(438)
Rachats et retraits.....	(2 400)	(110)	(2 510)
Intérêts crédités.....	472	65	537
Versement des prestations.....	(35)	—	(35)
Autres.....	70	—	70
Solde à la fin de l'exercice	22 456 \$	1 975 \$	24 431 \$
Taux crédité moyen pondéré	2 %	3 %	
Montant net du risque	1 285 \$	38 365 \$	
Valeur de rachat en trésorerie	21 780 \$	1 796 \$	

AU 31 DÉCEMBRE 2022 ET POUR L'EXERCICE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Rentes	Assurance vie	Total
Solde au début de l'exercice	4 677 \$	— \$	4 677 \$
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	11 575	1 921	13 496
Émissions.....	1 381	45	1 426
Primes reçues.....	1 091	226	1 317
Charges liées aux polices.....	(38)	(273)	(311)
Rachats et retraits.....	(918)	(38)	(956)
Intérêts crédités.....	128	25	153
Versement des prestations.....	(28)	—	(28)
Autres	(23)	(7)	(30)
Solde à la fin de l'exercice	17 845 \$	1 899 \$	19 744 \$

Taux crédité moyen pondéré	1 %	1 %
Montant net du risque	597 \$	35 899 \$
Valeur de rachat en trésorerie	5 177 \$	1 694 \$

Les tableaux suivants présentent le solde de la valeur des comptes, par fourchette des taux crédités garantis minimaux, et la fourchette d'écarts connexe entre les taux crédités aux titulaires de polices et les taux minimaux garantis respectifs, en points de base.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Fourchette des taux crédités garantis minimaux	Minimum garanti	De 1 point de base à 50 points de base au-dessus du taux minimal garanti	De 51 à 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Plus de 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Autres ¹	Total
Rentes	De 0 % à 1 %	3 963 \$	2 838 \$	3 768 \$	4 787 \$	— \$	15 356 \$
	De 1 % à 2 %	1 501	341	1 159	1 826	—	4 827
	De 2 % à 3 %	1 839	411	159	9 321	—	11 730
	Plus de 3 %	282	7	2	9	—	300
	Autres ¹	—	—	—	—	47 833	47 833
	Total	7 585 \$	3 597 \$	5 088 \$	15 943 \$	47 833 \$	80 046 \$
Assurance vie.....	De 1 % à 2 %	32 \$	2 \$	60 \$	735 \$	— \$	829 \$
	De 2 % à 3 %	422	—	222	—	—	644
	Plus de 3 %	634	—	—	—	—	634
	Total	1 088 \$	2 \$	282 \$	735 \$	— \$	2 107 \$

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US	Fourchette des taux crédités garantis minimaux	Minimum garanti	De 1 point de base à 50 points de base au-dessus du taux minimal garanti	De 51 à 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Plus de 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Autres ¹	Total
Rentes	De 0 % à 1 %	2 485 \$	710 \$	690 \$	764 \$	— \$	4 649 \$
	De 1 % à 2 %	668	430	1 959	2 137	—	5 194
	De 2 % à 3 %	827	409	56	4 224	—	5 516
	Plus de 3 %	263	7	1	1	—	272
	Autres ¹	—	—	—	—	6 825	6 825
	Total	<u>4 243 \$</u>	<u>1 556 \$</u>	<u>2 706 \$</u>	<u>7 126 \$</u>	<u>6 825 \$</u>	<u>22 456 \$</u>
Assurance vie.....	De 1 % à 2 %	168 \$	2 \$	140 \$	371 \$	— \$	681 \$
	De 2 % à 3 %	415	—	219	—	—	634
	Plus de 3 %	654	—	—	—	—	654
	Autres ¹	—	—	—	—	6	6
	Total	<u>1 237 \$</u>	<u>2 \$</u>	<u>359 \$</u>	<u>371 \$</u>	<u>6 \$</u>	<u>1 975 \$</u>

1. Le poste Autres comprend les produits à taux fixe ou sans taux crédité garanti minimal ou qui sont attribués à des stratégies liées à un indice.

Au troisième trimestre de 2024, la société a effectué son examen annuel des hypothèses relatives à ses soldes de comptes des titulaires. La société a mis à jour les hypothèses portant sur le budget d'options, le taux d'utilisation et les taux de déchéance des titulaires de contrat, ce qui a donné lieu à une augmentation de 60 M\$ des soldes de comptes des titulaires. En 2023 et en 2022, la société a effectué son examen annuel des hypothèses au quatrième trimestre, de sorte qu'aucun changement significatif n'a été apporté à la valeur des soldes de comptes des titulaires.

NOTE 19. PRESTATIONS AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ

Les tableaux suivants présentent le solde net des actifs et des passifs liés aux prestations au titre du risque de marché ainsi que les variations des garanties de retrait minimal liées aux contrats de rentes.

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Solde au début de l'exercice	55 \$	114 \$	68 \$
Solde au début de l'exercice, avant l'incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument	39	112	67
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises ¹	2 420	—	216
Décomptabilisation ²	(129)	—	—
Émission.....	7	89	27
Intérêts courus.....	103	6	3
Honoraires attribués perçus.....	159	45	28
Paiements de prestations.....	—	—	—
Incidence des variations des taux d'intérêt.....	(112)	(106)	49
Incidence de l'évolution des marchés boursiers.....	30	70	3
Incidence des variations de la volatilité des indices boursiers.....	(119)	(129)	(29)
Incidence des changements dans le comportement futur attendu des titulaires de polices.....	2	(13)	(4)
Incidence des changements dans les hypothèses futures prévues.....	83	(33)	(204)
Solde à la fin de l'exercice, avant l'incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument	2 483	41	156
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à la clôture....	316	14	(42)
Solde à la fin de l'exercice	2 799	55	114
Moins : prestations au titre du risque de marché réassurées à la fin de l'exercice.....	(526)	—	—
Solde, à la fin de l'exercice, déduction faite de la réassurance	2 273 \$	55 \$	114 \$
Montant net du risque³	12 051 \$	868 \$	1 050 \$
Âge atteint moyen pondéré des titulaires de contrats (en années)	71	66	65

1. Se reporter à la note 16 pour plus de détails au sujet de l'ajustement lié à la période d'évaluation relatif au passif lié aux prestations au titre du risque de marché inclus dans le montant en 2024, qui a été repris à l'acquisition d'AEL par la société en mai 2024.
2. Se reporter à la note 16 pour plus de détails au sujet du règlement effectif d'une entente de réassurance qui s'est soldée par la décomptabilisation de certains soldes de prestations au titre du risque de marché.
3. Le montant net du risque correspond à l'excédent du montant actuel de la garantie sur le solde du compte actuel.

Le tableau suivant présente le rapprochement des prestations au titre du risque de marché en position d'actif et en position de passif et du montant des prestations au titre du risque de marché présenté dans les états de la situation financière.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024			2023		
	Actif	Passif	Montant net	Actif	Passif	Montant net
Prestations au titre du risque de marché	856 \$	(3 655) \$	(2 799) \$	34 \$	(89) \$	(55) \$

Au troisième trimestre de 2024, la société a effectué son examen annuel des hypothèses relatives à son passif lié aux prestations au titre du risque de marché. La société a mis à jour les hypothèses portant sur les budgets d'options et les taux de déchéance des titulaires de contrat, ce qui a donné lieu à une diminution de 40 M\$ des passifs liés aux prestations au titre du risque de marché. En 2023 et en 2022, la société a effectué son examen annuel des hypothèses au quatrième trimestre, de sorte qu'aucun changement significatif n'a été apporté au passif lié aux prestations au titre du risque de marché.

NOTE 20. PASSIF AU TITRE DES SINISTRES NON PAYÉS ET DES FRAIS DE RÈGLEMENT

Le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement (les « sinistres non payés ») au titre de l'assurance de dommages est compris dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats des états de la situation financière, et il correspond au montant estimatif des sinistres survenus mais non déclarés et des sinistres qui ont été déclarés, mais qui n'ont pas été payés (les « réserves calculées dossier par dossier »), ainsi qu'aux frais de règlement des sinistres connexes.

Le tableau suivant présente des renseignements concernant le passif au titre des sinistres non payés.

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

EN M\$ US

	2024	2023	2022
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats au début	7 288 \$	1 786 \$	1 706 \$
Déduire : solde des sinistres non payés au début – longue durée	198	217	210
Solde des sinistres non payés au début, montant brut – courte durée	7 090	1 569	1 496
Déduire : montants recouvrables au titre de la réassurance au début	3 045	305	281
Écart de change.....	4	—	—
Solde des sinistres non payés au début, montant net – courte durée	4 041	1 264	1 215
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises, déduction faite de la réassurance	1	2 735	—
Ajouter : montants engagés relativement aux périodes suivantes :			
Année de survenance courante.....	2 198	1 653	831
Années de survenance antérieures	162	(80)	(31)
Total des sinistres survenus	2 360	1 573	800
Déduire : sinistres payés liés aux périodes suivantes :			
Année de survenance courante.....	853	998	555
Années de survenance antérieures	1 258	533	196
Total des sinistres payés	2 111	1 531	751
Ajouter : ajustement lié à la période d'évaluation ¹	65	—	—
Solde des sinistres non payés à la fin, montant net – courte durée	4 356	4 041	1 264
Écart de change.....	1	4	—
Ajouter : montants recouvrables au titre de la réassurance à la fin.....	3 083	3 045	305
Solde des sinistres non payés à la fin, montant brut – courte durée	7 440	7 090	1 569
Ajouter : solde des sinistres non payés à la fin – longue durée.....	219	198	217
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats à la fin	7 659 \$	7 288 \$	1 786 \$

1. L'ajustement lié à la période d'évaluation de 65 M\$ a trait à l'acquisition d'Argo par la société. Se reporter à la note 16 pour plus de détails.

Les estimations relatives au montant ultime des sinistres survenus attribuables aux événements assurés d'exercices antérieurs ont augmenté de 162 M\$, diminué de 80 M\$ et diminué de 31 M\$, respectivement, pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022. L'évolution défavorable enregistrée en 2024 est principalement liée aux pertes plus élevées que prévu au sein de certaines lignes d'activités liées à la liquidation de sinistres, qui ont été partiellement contrebalancées par les résultats techniques favorables en matière d'accidents pour la période considérée. L'évolution favorable en 2023 et en 2022 est principalement attribuable aux résultats techniques favorables relevés au sein de notre ligne d'activités liées à l'assurance de dommages.

Sinistres et frais de règlement des sinistres

Les tableaux de l'évolution des sinistres au 31 décembre 2024 sont présentés séparément pour chacune des principales lignes d'activité liées à l'assurance de dommages.

- **Assurance de biens** – offre des polices couvrant divers biens personnels et commerciaux en cas de catastrophe d'origine humaine ou naturelle, y compris l'assurance de biens pour les propriétaires et les locataires.
- **Assurance de dommages** – comprend une vaste gamme de produits d'assurance de dommages de première ligne et de deuxième ligne, comme les produits d'assurance de dommages spécialisée, les produits liés aux vices de construction, les produits d'assurance responsabilité civile générale, les produits commerciaux d'assurance multirisque, les produits d'assurance contre les accidents du travail, les produits d'assurance responsabilité de produits, les produits d'assurance responsabilité environnementale et les produits d'assurance automobile.
- **Assurance spécialisée** – comprend des couvertures spécialisées comme l'assurance de la responsabilité civile des garagistes et l'assurance risques divers et offre des programmes d'assurance et des solutions de façade.
- **Liquidation de sinistres et autres** – ont trait principalement aux affaires précédemment souscrites dans des gammes abandonnées par nos filiales d'assurance (p. ex., l'assurance responsabilité professionnelle et l'assurance caution).

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des tableaux de l'évolution des sinistres survenus et payés, montant net, et de la provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière.

AU 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024
Passifs en cours, montant net :	
Assurance de biens.....	198 \$
Assurance de dommages.....	2 376
Assurance spécialisée.....	309
Liquidation de sinistres et autres.....	1 266
Autres lignes d'activité à court terme non incluses dans le tableau de l'évolution des sinistres ¹	69
Total des passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement, déduction faite de la réassurance.....	4 218
Montants recouvrables au titre de la réassurance :	
Assurance de biens.....	12
Assurance de dommages.....	1 322
Assurance spécialisée.....	214
Liquidation de sinistres et autres.....	1 042
Autres lignes d'activité à court terme non incluses dans le tableau de l'évolution des sinistres ¹	493
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance.....	3 083
Secteurs d'assurance autres que l'assurance à court terme.....	212
Frais de règlement des sinistres non imputés.....	146
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats.....	7 659 \$

1. Certaines lignes d'activité ont été exclues des tableaux de l'évolution des sinistres et des autres informations à fournir relatives aux contrats de courte durée, soit parce que l'évolution des sinistres couvre une période beaucoup plus longue (p. ex. pour les couvertures des sinistres liées aux années de survenance antérieures au milieu des années 1990), soit parce qu'il s'agit de lignes d'activité peu importantes qui ne font pas partie des quatre principales lignes d'activité de la société.

Les montants des sinistres survenus et payés sont présentés déduction faite de la réassurance. Les tableaux présentent l'évolution des sinistres et les montants cumulatifs des règlements par année de survenance, et ne sont présentés que pour les passifs importants liés aux produits de courte durée. L'information concernant l'évolution des sinistres survenus et payés avant 2024 est présentée à titre d'information supplémentaire. Le nombre cumulatif de sinistres déclarés est calculé par sinistre.

Ligne d'activité liée à l'assurance de dommages

Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance											Au 31 décembre 2024	
Année de survenance	Exercices clos les 31 décembre										Sinistres survenus mais non déclarés et évolution prévue des sinistres déclarés	Nombre cumulatif de sinistres déclarés
	(non audité)											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
2015	590 \$	585 \$	579 \$	587 \$	578 \$	586 \$	600 \$	546 \$	571 \$	588 \$	17 \$	70 579
2016		667	655	637	621	615	618	597	591	592	18	79 173
2017			739	729	726	724	749	637	703	713	35	94 474
2018				798	788	757	741	688	661	675	37	97 252
2019					815	797	774	886	663	655	35	88 840
2020						742	684	646	647	669	79	75 291
2021							811	779	773	770	139	73 144
2022								918	890	876	248	68 478
2023									1 042	1 037	346	82 535
2024										913	509	75 913
										Total		7 488 \$

Cumul des sinistres payés et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance													
Année de survenance	Exercices clos les 31 décembre												
	(non audité)												
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
2015	148 \$	264 \$	358 \$	425 \$	474 \$	506 \$	532 \$	548 \$	551 \$	555 \$			
2016		183	305	388	463	502	536	547	552	560			
2017			203	371	458	543	598	619	634	659			
2018				216	392	489	550	585	599	614			
2019					210	390	474	525	560	581			
2020						176	317	388	450	513			
2021							189	355	447	526			
2022								208	394	500			
2023									281	508			
2024										194			
										Total		5 210 \$	
												Total du solde des passifs avant 2015, déduction faite de la réassurance	78
												Passifs au titre des sinistres et des frais de règlement, déduction faite de la réassurance	2 356 \$

Ligne d'activité liée à l'assurance spécialisée

Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance											Au 31 décembre 2024	
Année de survenance	Exercices clos les 31 décembre										Sinistres survenus mais non déclarés et évolution prévue des sinistres déclarés	Nombre cumulatif de sinistres déclarés
	(non audité)											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
2015	49 \$	51 \$	46 \$	48 \$	48 \$	47 \$	48 \$	45 \$	45 \$	45 \$	(1) \$	3 354
2016		41	41	41	45	44	43	42	42	41	1	4 559
2017			64	66	68	73	75	71	67	67	—	7 835
2018				92	94	92	96	88	85	86	4	8 398
2019					105	98	96	84	85	87	3	9 194
2020						98	107	135	145	143	13	9 094
2021							128	150	150	153	28	9 903
2022								191	194	198	48	9 248
2023									171	156	36	8 417
2024										155	80	6 487
										Total	1 131 \$	

Cumul des sinistres payés et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance											
Année de survenance	Exercices clos les 31 décembre										
	(non audité)										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
2015	19 \$	32 \$	37 \$	43 \$	45 \$	46 \$	46 \$	45 \$	45 \$	46 \$	
2016		19	29	35	40	41	42	40	41	41	
2017			24	38	49	59	65	66	67	68	
2018				32	51	63	73	78	80	82	
2019					31	52	64	75	79	82	
2020						31	63	93	107	117	
2021							34	84	97	111	
2022								52	103	128	
2023									56	98	
2024										43	
										Total	816 \$
										Total du solde des passifs avant 2015, déduction faite de la réassurance	(6)
										Passifs au titre des sinistres et des frais de règlement, déduction faite de la réassurance	309 \$

Ligne d'activité liée à la liquidation de sinistres et autres

Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance											Au 31 décembre 2024	
Année de survenance	Exercices clos les 31 décembre										Sinistres survenus mais non déclarés et évolution prévue des sinistres déclarés	Nombre cumulatif de sinistres déclarés
	(non audité)											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
2015	402 \$	404 \$	399 \$	397 \$	409 \$	412 \$	420 \$	393 \$	392 \$	390 \$	1 \$	21 158
2016		441	443	459	458	457	472	445	449	450	16	19 828
2017			525	493	524	547	576	540	533	529	7	21 751
2018				460	563	556	579	585	600	610	48	23 784
2019					429	498	538	414	425	450	56	23 774
2020						461	448	404	475	517	69	22 592
2021							397	342	375	417	115	18 914
2022								288	304	317	133	17 526
2023									282	315	190	13 258
2024										238	152	9 260
									Total	4 233 \$		

Cumul des sinistres payés et frais de règlement des sinistres imputés, déduction faite de la réassurance												
Année de survenance	Exercices clos les 31 décembre											
	(non audité)											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
2015	83 \$	146 \$	211 \$	272 \$	306 \$	326 \$	386 \$	386 \$	385 \$	389 \$		
2016		94	114	276	353	374	428	430	436	432		
2017			201	251	365	433	492	508	505	524		
2018				104	298	366	430	494	510	553		
2019					103	264	305	331	356	380		
2020						186	195	249	312	375		
2021							72	126	177	248		
2022								30	82	114		
2023									21	93		
2024										28		
									Total	3 136 \$		
											Total du solde des passifs avant 2015, déduction faite de la réassurance	169
											Passifs au titre des sinistres et des frais de règlement, déduction faite de la réassurance	1 266 \$

En ce qui a trait aux sinistres liés à l'assurance maladie de courte durée, le total des sinistres survenus mais non déclarés, plus l'évolution prévue des sinistres déclarés inclus dans le passif au titre des sinistres non payés et des frais de règlement aux 31 décembre 2024 et 2023 s'élevait à 7 M\$ et à 4 M\$, respectivement.

Durée des règlements

Le tableau suivant présente des informations supplémentaires sur le règlement annuel moyen des sinistres survenus, sur 10 ans, au 31 décembre 2024.

AU 31 DÉCEMBRE 2024	Règlement annuel moyen des sinistres survenus, selon l'antériorité, déduction faite de la réassurance (en pourcentage)									
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Assurance de biens.....	80,7 %	15,9 %	1,5 %	0,8 %	0,4 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,6 %
Assurance de dommages.....	24,1 %	15,6 %	10,5 %	10,2 %	10,6 %	6,8 %	6,5 %	4,4 %	3,5 %	2,9 %
Assurance spécialisée.....	30,4 %	24,3 %	14,2 %	8,5 %	8,1 %	5,1 %	3,1 %	2,0 %	1,4 %	0,9 %
Liquidation de sinistres et autres.....	15,0 %	18,0 %	14,8 %	13,1 %	11,1 %	8,8 %	5,4 %	3,9 %	2,8 %	2,0 %

Informations sur les montants présentés à la valeur actualisée

La société actualise le passif au titre des sinistres non payés relativement à certains de ses produits compris dans la ligne d'activité liée à l'assurance de dommages ainsi que pour certaines obligations au titre de régimes de retraite dans la ligne d'activités Liquidation de sinistres et autres. Les tableaux suivants présentent des informations sur ces passifs au titre des sinistres non payés actualisés.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	Valeur comptable de la provision pour sinistres au titre de polices et de contrats		Écart d'actualisation total	
	2024	2023	2024	2023
Assurance spécialisée	197 \$	183 \$	17 \$	16 \$
Liquidation de sinistres et autres	82	77	5	5
Total.....	279 \$	260 \$	22 \$	21 \$

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES EN M\$ US	Capitalisation des intérêts ^{1, 2}		
	2024	2023	2022
Assurance spécialisée	2 \$	— \$	— \$
Liquidation de sinistres et autres	—	—	—
Total.....	2 \$	— \$	— \$

1. La capitalisation des intérêts est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.
2. Aux 31 décembre 2024 et 2023, les taux utilisés pour actualiser les passifs au titre des sinistres non payés s'établissaient à 2 % pour la ligne d'activité Assurance de dommages et à 4 % pour la ligne d'activités Liquidation de sinistres et autres. Les passifs au titre des sinistres non payés n'ont pas été actualisés en 2022.

NOTE 21. EMPRUNTS GÉNÉRAUX ET EMPRUNTS DE FILIALES

Emprunts généraux

La société a des facilités de crédit renouvelables bilatérales auprès d'institutions financières tierces qui portent intérêt au taux précisé parmi le taux SOFR, le taux préférentiel ou le taux des acceptations bancaires majoré d'un écart. Au 31 décembre 2024, le montant total disponible aux termes des facilités de crédit était de 1,2 G\$ (2023 – 750 M\$). Ces facilités de crédit arriveront à échéance en juin 2029. Au 31 décembre 2024, un montant de 17 M\$ avait été prélevé sur les facilités de crédit bilatérales (2023 – 430 M\$).

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 364 jours d'un montant de 1,0 G\$ aux fins de l'entreposage temporaire de placements qui seront transférés ultimement dans ses portefeuilles de placements en assurance à court terme. Les emprunts sur la facilité sont généralement garantis par les placements sous-jacents liés aux prélèvements sur la facilité de crédit. Au 31 décembre 2024, un montant de 755 M\$ était impayé sur la facilité et arrivait à échéance en octobre 2025 (2023 – 776 M\$). Au 31 décembre 2024, la société avait affecté en garantie des placements d'un total de 653 M\$ composés de prêts privés de 67 M\$, de fonds d'investissement de 183 M\$, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 19 M\$ ainsi que de sociétés de personnes immobilières de 384 M\$. Au 31 décembre 2023, des placements totalisant 710 M\$ avaient été affectés en garantie, dont des titres de capitaux propres de 172 M\$, des prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers de 13 M\$, des prêts privés de 52 M\$, des fonds d'investissement de 231 M\$ et des sociétés de personnes immobilières de 242 M\$.

En avril 2022, la société a conclu une facilité garantie de 364 jours d'un montant de 1,0 G\$. La société a remboursé une tranche de 500 M\$ en avril 2023 et une tranche de 250 M\$ en mai 2024. La tranche restante de 250 M\$ arrivera à échéance en avril 2025.

Les taux d'intérêt moyens pondérés sur le solde impayé des emprunts généraux arrivant à échéance dans moins de un an se chiffraient à 6,22 % et à 7,14 % aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

Emprunts de filiales

Les emprunts de filiales de 3,3 G\$ ont trait à des titres d'emprunt émis par ANGI et Argo. Une tranche de 1,8 G\$ arrivera à échéance en 2027, une tranche de 600 M\$ arrivera à échéance en 2029 et la tranche restante de 1,0 G\$ arrivera à échéance entre 2032 et 2047. Les emprunts de filiales comprennent ce qui suit :

- un montant en capital global de 500 M\$ en billets de premier rang non garantis échéant en juin 2027 (émis en juin 2017) et portant intérêt au taux fixe de 5,0 %, payable semestriellement;
- un montant en capital global de 600 M\$ en billets de premier rang non garantis échéant en octobre 2029 (émis en octobre 2024) et portant intérêt au taux fixe de 5,75 %, payable semestriellement;
- un montant en capital global de 500 M\$ en billets de premier rang non garantis échéant en juin 2032 (émis en juin 2022) et portant intérêt au taux fixe de 6,14 %, payable semestriellement;
- un montant en capital global de 144 M\$ en billets de premier rang non garantis échéant en septembre 2042 (émis en septembre 2012) et portant intérêt au taux fixe de 6,5 %, payable trimestriellement;
- un montant en capital global de 1,3 G\$ au titre d'un emprunt à terme échéant en mai 2027 (contracté en mai 2024) et portant intérêt à un taux lié au taux SOFR majoré d'un écart, payable trimestriellement;
- un montant en capital global de 264 M\$ au titre des séries de débentures subordonnées de rang inférieur échéant entre mai 2033 et septembre 2037 (émises à l'intention de la filiale entièrement détenue qui n'est pas consolidée) et portant intérêt à un taux lié au taux SOFR majoré d'un écart, payable trimestriellement.
- un montant en capital global de 100 M\$ en débentures subordonnées échéant en juin 2047 (émises à l'intention de la filiale entièrement détenue qui n'est pas consolidée) et portant intérêt au taux fixe de 5,0 %, payable trimestriellement;

En vertu des facilités susmentionnées, la société et ses filiales doivent maintenir des clauses restrictives sur la valeur nette minimale. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la société respectait ses clauses restrictives financières.

Le tableau suivant présente l'arrivée à échéance, par exercice, des emprunts généraux et de filiales.

		Paiements exigibles par exercice						
		Escompte et frais d'émission non amortis	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Total							
Emprunts généraux	1 022 \$	—	1 005	—	—	—	17	—
Emprunts de filiales	3 329 \$	(79)	—	—	1 800	—	600	1 008

		Paiements exigibles par exercice						
		Escompte et frais d'émission non amortis	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US	Total							
Emprunts généraux	1 706 \$	—	1 276	—	—	—	430	—
Emprunts de filiales	1 863 \$	(46)	—	—	—	1 000	—	909

Convention de crédit de Brookfield

La société a également une facilité de crédit avec Brookfield qui arrivera à échéance en juin 2025 et qui, au 31 décembre 2024, permettait des emprunts d'un montant maximal de 400 M\$ en vertu de la convention de crédit de Brookfield. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

NOTE 22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Des charges d'impôt sont comptabilisées au titre de l'impôt à payer par nos filiales et de l'incidence des actifs et des passifs d'impôt différé liés à ces filiales.

a) Charge (économie) d'impôt

Le tableau suivant présente la charge (l'économie) d'impôt de la société.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US		2024	2023	2022
Impôt exigible :				
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice		103 \$	— \$	36 \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs		13	3	(15)
Total de la charge d'impôt exigible		116	3	21
Impôt différé :				
Création et résorption de différences temporaires		180	53	(4)
Variation des taux d'imposition et assujettissement à de nouvelles lois		(314)	(35)	—
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs		(16)	(4)	14
Total de la charge (l'économie) d'impôt différé		(150)	14	10
Total de la charge (l'économie) d'impôt		(34) \$	17 \$	31 \$

Le rapprochement de la charge (l'économie) d'impôt de la société ci-dessous a été préparé en tenant compte d'un taux d'imposition prévu par la loi moyen pondéré, qui correspond à la somme de l'actif total dans chacun des territoires où nos filiales exercent leurs activités pour un exercice donné, multiplié par le taux d'imposition prévu par la loi dans le territoire applicable.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Bénéfice net avant impôt sur le résultat.....	1 213 \$	814 \$	532 \$
Charge d'impôt au taux moyen pondéré prévu par la loi.....	249	140	87
Incidence fiscale des éléments suivants :			
Activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents.....	(182)	(84)	(59)
Variation des taux d'imposition et assujettissement à de nouvelles lois.....	(314)	(35)	—
Incidence de la restructuration interne ¹	160	—	—
Autres.....	53	(4)	3
Total de la charge (l'économie) d'impôt.....	(34) \$	17 \$	31 \$

1. Représente une charge d'impôt découlant d'une restructuration interne au moyen de transactions d'assurance intersociétés, dans le cadre desquelles certains actifs et passifs ont été transférés d'une filiale dont le siège social est situé aux îles Caïmans à une filiale dont le siège social est situé aux États-Unis.

Le tableau suivant présente un rapprochement du taux d'imposition prévu par la loi et du taux d'imposition effectif.

	2024	2023	2022
Charge d'impôt au taux moyen pondéré prévu par la loi.....	20,5 %	17,3 %	16,4 %
Augmentation (diminution) du taux découlant des éléments suivants :			
Activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents.....	(15,0) %	(10,3) %	(11,2) %
Variation des taux d'imposition et assujettissement à de nouvelles lois.....	(25,9) %	(4,3) %	— %
Incidence de la restructuration interne.....	13,2 %	— %	— %
Autres.....	4,4 %	(0,5) %	0,6 %
Taux d'imposition effectif.....	(2,8) %	2,2 %	5,8 %

b) Actif d'impôt différé

Le tableau suivant présente le montant brut des fluctuations de l'actif d'impôt différé.

	2024	2023	2022
Actif d'impôt différé au début de l'exercice.....	432 \$	490 \$	44 \$
Comptabilisé en résultat net.....	324	(14)	(10)
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises.....	50	51	369
Comptabilisé dans les capitaux propres.....	(45)	(99)	86
Écart de change et autres.....	(1)	4	1
Actif d'impôt différé à la fin de l'exercice.....	760 \$	432 \$	490 \$

L'actif d'impôt différé comptabilisé a trait aux différences temporaires suivantes :

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	189 \$	93 \$
Placements	130	296
Passifs liés à l'assurance	(371)	(60)
Autres fonds réservés aux titulaires de polices	60	58
Frais d'acquisition de polices différés	(77)	(4)
Reports en avant de crédits d'impôt	15	8
Impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ¹	399	35
Valeur des affaires acquises et autres immobilisations incorporelles	65	40
Montants recouvrables au titre de la réassurance	347	—
Autres	3	(34)
Total de l'actif d'impôt différé	760 \$	432 \$

1. Se reporter à la section « Pilier Deux et régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes » de la présente note pour plus de détails.

La société évalue l'actif d'impôt différé en fonction notamment des résultats d'exploitation historiques, de la rentabilité future attendue et de la durée des périodes de report en avant des attributs fiscaux prévues par la loi applicables. En fonction de l'évaluation de l'actif d'impôt différé au 31 décembre 2024, la société a déterminé que l'actif d'impôt différé sera réalisé au cours de la période de report en avant prévue par la loi applicable.

c) Passif d'impôt différé

Le tableau suivant présente le montant brut des fluctuations du passif d'impôt différé.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023	2022
Passif d'impôt différé au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$
Comptabilisé en résultat net	174	—	—
Acquisitions par l'entremise d'un regroupement d'entreprises	254	—	—
Comptabilisé dans les capitaux propres	47	—	—
Passif d'impôt différé à la fin de l'exercice	475 \$	— \$	— \$

Le passif d'impôt différé comptabilisé a trait aux différences temporaires suivantes :

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	(514) \$	— \$
Placements	(1 314)	—
Passifs liés à l'assurance	3 763	—
Frais d'acquisition de polices différés	132	—
Reports en avant de crédits d'impôt	(73)	—
Valeur des affaires acquises et autres immobilisations incorporelles	2 155	—
Montants recouvrables au titre de la réassurance	(3 590)	—
Autres	(84)	—
Total du passif d'impôt différé	475 \$	— \$

Se reporter à la note 24 pour obtenir des renseignements sur l'économie (la charge) d'impôt différé comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

d) Pilier Deux et régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes

La société est constituée en société par actions en vertu des lois des Bermudes et n'est tenue de payer aucun impôt aux Bermudes sur son bénéfice ou ses gains en capital. Toutefois, en décembre 2023, le gouvernement des Bermudes a adopté un régime d'impôt sur le revenu des sociétés qui est conçu pour s'aligner sur les règles en matière d'impôt minimum mondial de l'OCDE. La Corporate Income Tax Act 2023 est entrée en vigueur dans son intégralité le 1^{er} janvier 2025. Le régime applique un impôt de 15 % sur le revenu des sociétés des Bermudes qui font partie de groupes d'entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à 750 M€ ou plus. En raison de l'adoption de ce nouveau régime, la société avait comptabilisé un actif d'impôt différé de 35 M\$ au 31 décembre 2023.

Le nouveau régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes prévoit un ajustement de transition économique (un « ATE ») permettant à une entité d'augmenter ou de diminuer à son gré la base fiscale des actifs et des passifs (excluant le goodwill) détenus au 30 septembre 2023 en fonction de la juste valeur. Il permet également la comptabilisation d'un actif d'impôt différé lié à la valeur d'« immobilisations incorporelles identifiables » pouvant être amorti sur une période de dix ans, à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces immobilisations incorporelles identifiables peuvent comprendre des marques et des noms commerciaux, des logiciels, des relations clients et la valeur des affaires d'assurance en vigueur. Le 16 janvier 2024, le gouvernement des Bermudes a précisé que l'ATE pouvait s'appliquer aux relations avec des clients ou des fournisseurs entre des entités juridiques distinctes, soit au sein du groupe ou avec des tiers. Compte tenu de la publication de ces nouvelles lignes directrices par le gouvernement des Bermudes ainsi que de l'augmentation du bénéfice imposable prévu aux Bermudes dans la foulée de l'acquisition d'AEL par la société, cette dernière a comptabilisé des actifs d'impôt différé additionnels d'un total de 364 M\$ au deuxième trimestre de 2024 (dont une tranche de 314 M\$ a été comptabilisée en résultat et une tranche de 50 M\$ a été comptabilisée dans les capitaux propres à l'acquisition d'AEL).

La société a des filiales d'exploitation étrangères principalement situées aux Bermudes, aux États-Unis, au Canada et aux îles Caïmans ainsi qu'au Royaume-Uni. En juillet 2023, le Royaume-Uni a promulgué une loi visant à implanter certaines dispositions du Pilier Deux et a introduit des modifications touchant la mise en œuvre de la règle relative aux paiements insuffisamment imposés. L'adoption de cette règle au Royaume-Uni (et dans d'autres territoires) permettrait aux territoires concernés d'imposer une partie des bénéfices mondiaux d'une entreprise multinationale qui est assujettie à un taux d'imposition effectif inférieur au taux minimal de 15 %. Le 20 juin 2024, une nouvelle loi imposant un impôt minimum mondial de 15 % sur les bénéfices est entrée en vigueur au Canada. La loi s'applique de façon rétroactive et instaure une règle d'inclusion du revenu et une règle imposant un impôt minimum complémentaire prélevé localement pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. La règle relative aux paiements insuffisamment imposés entre en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à compter du 31 décembre 2024. Les États-Unis et les îles Caïmans n'ont pas encore adopté de loi concernant le Pilier Deux.

La société continue d'évaluer l'incidence des exigences de l'impôt minimum mondial en surveillant les modifications législatives et l'évolution de la situation relativement au Pilier Deux dans les territoires où la société exerce ses activités et en évaluant leur incidence sur nos activités et nos états financiers. La société comptabilisera tout passif lié au Pilier Deux (ou au régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes) à mesure que le produit comptable correspondant est comptabilisé.

e) Modifications de la loi fiscale aux États-Unis

En août 2022, le gouvernement américain a promulgué l'*Inflation Reduction Act of 2022* (la « *Loi sur la réduction de l'inflation* »). La *Loi sur la réduction de l'inflation* contient un certain nombre de dispositions en matière de fiscalité, dont la plus importante est un impôt minimum de remplacement des sociétés de 15 % applicable à certaines grandes sociétés, y compris nous. La société comptabilise un actif d'impôt différé et une augmentation compensatoire de l'impôt exigible pour tout passif enregistré au titre de l'impôt minimum de remplacement des sociétés. De même, la société comptabilise une charge d'impôt exigible et une économie d'impôt compensatoire. En 2024, la société a comptabilisé une charge d'impôt exigible de 73 M\$ au titre de l'impôt minimum de remplacement des sociétés ainsi qu'une économie d'impôt compensatoire. L'impôt minimum de remplacement des sociétés n'a pas d'incidence significative sur le taux d'impôt effectif de la société.

NOTE 23. CAPITAL SOCIAL

Le tableau suivant présente la composition du capital social de la société aux 31 décembre 2024 et 2023.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US, SAUF LA VALEUR NOMINALE ET NOMBRE D' ACTIONS	2024				2023			
	Valeur nominale	Pouvant être émises	En circulation ¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Pouvant être émises	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions privilégiées de premier rang de catégorie A.....	25,00 \$	100 000 000	—	— \$	25,00 \$	100 000 000	—	— \$
Actions privilégiées de premier rang de catégorie B.....	25,00 \$ CA	100 000 000	—	—	25,00 \$ CA	100 000 000	—	—
Actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A.....	25,00	1 000 000 000	—	—	25,00	1 000 000 000	100 460 280	2 694
Actions privilégiées de rang inférieur de catégorie B.....	25,00 \$ CA	1 000 000 000	—	—	25,00 \$ CA	1 000 000 000	—	—
Actions échangeables de catégorie A.....	33,10	1 000 000 000	41 436 516	1 441	33,42	1 000 000 000	15 311 749	615
Actions échangeables de catégorie A-1.....	33,10	500 000 000	—	—	33,42	500 000 000	28 073 777	961
Actions de catégorie B.....	33,10	500 000	24 000	1	33,42	500 000	24 000	1
Actions de catégorie C.....	1,00	1 000 000 000	201 116 647	8 526	1,00	1 000 000 000	102 056 784	3 607

1. Le nombre d'actions émises est le même que le nombre d'actions en circulation pour tous les types d'actions, à l'exception des actions échangeables de catégorie A. Le nombre d'actions échangeables de catégorie A émises se chiffrait à 43 460 516 au 31 décembre 2024, y compris 2 000 000 d'actions détenues comme actions propres. Aucune action propre n'était détenue au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les événements suivants ont eu une incidence sur la situation du capital social de la société :

- Le 3 mai 2024, la société a émis à l'intention de Brookfield 26 586 622 actions de catégorie C évaluées à 1,1 G\$ en vue du rachat des actions de BAM auprès de Brookfield; ces actions ont été utilisées à titre de contrepartie pour l'acquisition d'AEL.
- Le 29 août 2024, la société a changé la désignation de ses actions échangeables de catégorie A-1 pour celle d'actions échangeables de catégorie A. Ainsi, aucune action échangeable de catégorie A-1 n'était émise et en circulation au 31 décembre 2024.
- Le 8 novembre 2024, la société a émis à l'intention de Brookfield 18 525 713 actions de catégorie C évaluées à 1,0 G\$ en échange de certains placements fournis en apport par Brookfield.
- Le 5 décembre 2024, la société a racheté 2 000 000 d'actions échangeables de catégorie A, lesquelles étaient détenues comme actions propres au 31 décembre 2024.
- Le 6 décembre 2024, Brookfield, à titre d'unique porteur de nos actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A, a exercé son droit de convertir la totalité des actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A en circulation en 53 947 528 actions de catégorie C. Ainsi, au 31 décembre 2024, aucune action privilégiée de rang inférieur rachetable de catégorie A n'était émise et en circulation et aucun dividende accumulé connexe n'était à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les événements suivants ont eu une incidence sur la situation du capital social de la société :

- Au cours du mois de mars 2023, la société a émis 1 165 000 actions échangeables de catégorie A contre 1 165 000 actions de catégorie A de Brookfield d'une valeur de 38 M\$.
- Le 3 mars 2023, la société a converti 309 037 actions échangeables de catégorie A en 380 268 actions de catégorie C d'une valeur de 10 M\$.
- Le 15 août 2023, la société a émis à l'intention de Brookfield 60 741 893 actions de catégorie C évaluées à 2,1 G\$ en contrepartie de certains placements fournis en apport par Brookfield.
- Le 11 octobre 2023, la société a entamé son offre d'échange (l'« offre d'échange ») dans le cadre de laquelle les porteurs d'actions de catégorie A de Brookfield ont eu la possibilité d'échanger sur une base volontaire jusqu'à 40 000 000 d'actions de catégorie A de Brookfield contre des actions échangeables de catégorie A-1 de la société nouvellement émises à raison de une contre une. Chaque action échangeable de catégorie A-1 pouvait être convertie en une action échangeable de catégorie A à raison de une contre une et est échangeable contre une action de catégorie A de Brookfield à raison de une contre une. L'offre d'échange a été conclue le 16 novembre 2023. En vertu de l'offre d'échange, la société a pris livraison de 32 934 574 actions de catégorie A de Brookfield et a émis en échange 32 934 574 actions échangeables de catégorie A-1.

Au 31 décembre 2023, les dividendes accumulés sur les actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A s'élevaient à 182 M\$, et la valeur de rachat était égale à la valeur comptable.

Les tableaux suivants présentent la variation des actions en circulation.

MONTANTS PAR ACTION	Actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A	Actions échangeables de catégorie A	Actions échangeables de catégorie A-1	Actions de catégorie B	Actions de catégorie C
En circulation au 1^{er} janvier 2022	—	10 877 989	—	24 000	23 544 548
Émissions	100 460 280	—	—	—	11 270 466
Conversions	—	(1 283 000)	—	—	6 119 609
En circulation au 31 décembre 2022	100 460 280	9 594 989	—	24 000	40 934 623
Émissions	—	1 165 000	32 934 574	—	60 741 893
Conversions	—	4 551 760	(4 860 797)	—	380 268
En circulation au 31 décembre 2023	100 460 280	15 311 749	28 073 777	24 000	102 056 784
Émissions	—	50 990	—	—	45 112 335
Acquisition d'actions propres, montant net	—	(2 000 000)	—	—	—
Conversions	(100 460 280)	2 030 341	(2 030 341)	—	53 947 528
Changements de désignation	—	26 043 436	(26 043 436)	—	—
En circulation au 31 décembre 2024	—	41 436 516	—	24 000	201 116 647

NOTE 24. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les tableaux suivants présentent les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que l'incidence fiscale connexe.

EN M\$ US	Variation des profits nets (pertes nettes) liés aux placements latents	Variation du taux d'actualisation à l'égard des prestations futures	Variation du risque de crédit propre aux instruments à l'égard des prestations au titre du risque de marché	Ajustement au titre du régime de retraite à prestations définies	Écart de change	Total
Solde au 1^{er} janvier 2022	36 \$	(63) \$	(1) \$	— \$	(5) \$	(33) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) avant les reclassements	(1 303)	751	—	—	—	(553)
Montants reclassés dans le (à partir du) résultat net	(21)	—	—	—	—	(21)
Économie (charge) d'impôt différé	271	(181)	(6)	—	—	84
Solde au 31 décembre 2022	(1 017) \$	507 \$	(7) \$	— \$	(6) \$	(523) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) avant les reclassements	616	(353)	(13)	108	15	373
Montants reclassés dans le (à partir du) résultat net	127	—	—	—	—	127
Économie (charge) d'impôt différé	(164)	85	5	(23)	—	(97)
Solde au 31 décembre 2023	(438) \$	239 \$	(15) \$	85 \$	9 \$	(120) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) avant les reclassements	552	149	(290)	24	(79)	356
Montants reclassés dans le (à partir du) résultat net	(7)	—	66	—	—	59
Économie (charge) d'impôt différé	(119)	(26)	50	(5)	9	(91)
Solde au 31 décembre 2024	(12) \$	362 \$	(189) \$	104 \$	(61) \$	204 \$

NOTE 25. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit résume les composantes du bénéfice par action de base.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION ET LES NOMBRES D' ACTIONS	2024	2023	2022
Bénéfice net pour l'exercice	1 247 \$	797 \$	501 \$
Dividendes sur actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A ¹	(105)	(116)	(68)
	1 142 \$	681 \$	433 \$
Attribuable aux éléments suivants :			
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B.....	14 \$	5 \$	6 \$
Porteurs d'actions de catégorie C.....	1 095	675	425
Participations ne donnant pas le contrôle.....	33	1	2
	1 142 \$	681 \$	433 \$
Bénéfice par action de catégorie C – de base.....	8,69 \$	10,51 \$	13,75 \$
Nombre moyen pondéré d'actions – actions de catégorie C.....	126 003 542	64 215 726	30 919 577

1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les dividendes sur nos actions privilégiées de rang inférieur rachetables de catégorie A ont été calculés jusqu'à leur conversion en actions de catégorie C par Brookfield le 6 décembre 2024. Se reporter à la note 23, « Capital social », pour plus de détails.

NOTE 26. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la société a conclu les transactions présentées ci-dessous avec des parties liées.

a) Transactions entre parties liées en vertu d'ententes avec Brookfield

La société a un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G\$ auprès de Brookfield pour le financement de la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun montant n'avait été prélevé en vertu de l'engagement en capitaux propres.

La société a une facilité de crédit renouvelable auprès de Brookfield en vertu de la convention de crédit de Brookfield. Se reporter à la note 21 pour plus de détails.

Le tableau suivant présente les ententes et les transactions entre parties liées auxquelles est partie Brookfield, y compris les filiales de Brookfield Corporation, et qui sont comprises dans les états du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Frais liés à la convention de crédit avec Brookfield	— \$	— \$	— \$
Frais liés à la convention de soutien avec Brookfield	—	—	—
Frais liés à la convention de droits avec Brookfield	—	—	—
Frais d'administration liés à Brookfield	7	8	2
Frais de gestion de placements liés à Brookfield ¹	162	64	40
Frais liés au contrat de licence avec Brookfield	—	—	—

1. La société avait des frais de gestion de placements à payer à Brookfield de 51 M\$ et de 18 M\$ aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement, qui sont inclus dans le poste Montant à payer à des parties liées dans les états de la situation financière. Les soldes restants du montant à payer à des parties liées aux 31 décembre 2024 et 2023 ont principalement trait aux crédateurs et emprunts à payer à Brookfield et à ses filiales.

b) Autres transactions entre parties liées

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société et ses filiales ont acheté des placements liés à des parties liées totalisant 7,8 G\$ auprès de Brookfield et de ses filiales, dont des actions de BAM pour un montant de 1,1 G\$ qui ont été fournies en apport par Brookfield aux fins de l'acquisition d'AEL, ainsi qu'une participation économique de 1,0 G\$ dans Brookfield Business Partners L.P. (« BBU ») fournie en apport par Brookfield pour soutenir la croissance de notre entreprise, contre lesquelles nous avons émis des actions de catégorie C additionnelles en faveur de Brookfield (2023 – 6,6 G\$). Se reporter à la note 23 pour plus de détails au sujet de nos achats d'actions de BAM et d'une participation économique dans BBU. Les transactions de placement entre parties liées sont comptabilisées de la même manière que celles entre parties non liées dans les états financiers.

Au 31 décembre 2024, nous détenons des placements dans des parties liées d'un montant de 12,5 G\$, dont un placement de 1,7 G\$ dans un fonds immobilier privé de Brookfield, un placement de 1,2 G\$ dans des sociétés de personnes immobilières liées à des immeubles de bureaux et de commerce de détail de Brookfield et notre participation dans BBU d'un montant de 901 M\$, que nous comptabilisons selon la méthode de la mise en équivalence (2023 – 8,2 G\$).

Au 31 décembre 2024, le dépôt en trésorerie de la société auprès d'une filiale entièrement détenue de Brookfield se chiffrait à 493 M\$ (31 décembre 2023 – 266 M\$).

NOTE 27. INFORMATION SECTORIELLE

Au deuxième trimestre de 2024, en raison de l'acquisition d'AEL, de la diversification de l'offre de produits d'assurance et du changement global de stratégie, la société a réorganisé et modifié ses secteurs internes, de sorte que la composition de ses secteurs à présenter s'en est trouvée modifiée. Les secteurs à présenter de la société sont les suivants : Rentes, Assurance de dommages, Assurance vie et Siège social et autres. Auparavant, la société présentait ses activités selon les secteurs suivants : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. La société a retraité toutes les données comparatives applicables.

Ces secteurs sont revus périodiquement par les principaux décideurs opérationnels de la société aux fins de l'affectation des ressources aux secteurs et de l'évaluation de la performance de ceux-ci. Les principaux décideurs opérationnels identifiés pour la société sont le chef de la direction et le chef des finances.

La principale mesure utilisée par les principaux décideurs opérationnels pour l'évaluation de la performance et la prise de décisions concernant l'affectation des ressources est le bénéfice d'exploitation distribuable (le « **BED** »). Le BED fournit aux principaux décideurs opérationnels un éclairage sur les stratégies d'affectation et de placement du capital, ainsi que sur la composition des produits et la tarification des produits d'assurance offerts par les secteurs Rentes, Assurance de dommages et Assurance vie.

Le BED correspond au bénéfice net, après l'impôt applicable, excluant l'incidence des amortissements, de l'impôt différé lié aux changements touchant la base fiscale et aux autres changements, et des coûts de résiliation et de transaction, ainsi que certains profits et pertes liés aux placements et à la réserve d'assurance, y compris les profits et les pertes liés aux stratégies d'appariement des actifs et des passifs, les ajustements non liés à l'exploitation découlant des modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie en ce qui a trait aux prestations futures et la variation des prestations au titre du risque de marché, et il comprend le rendement des capitaux propres investis dans certaines entités à détenteurs de droits variables et la quote-part de la société du bénéfice ajusté des participations dans certaines entreprises associées. Le BED permet au principal décideur opérationnel d'évaluer les secteurs de la société en fonction du rendement du capital investi généré par ses activités et permet à la société d'évaluer la performance de ses secteurs.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de chaque secteur dans le format utilisé par le principal décideur opérationnel pour examiner ses secteurs à présenter afin de prendre des décisions et d'évaluer la performance.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Assurance			Siège	Total
	Rentes	de dommages	Assurance vie	social et autres	
Primes nettes et autres produits liés aux polices	5 377 \$	2 964 \$	649 \$	— \$	
Produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance	3 792	442	368	210	
Produits sectoriels ^{1,2}	9 169	3 406	1 017	210	13 802 \$
Prestations aux titulaires de polices, montant net.....	(5 413)	(2 092)	(507)	—	
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, excluant les crédits liés aux indices	(1 338)	—	(53)	—	
Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises	(598)	(602)	(37)	—	
Autres charges d'assurance et de réassurance ³	(189)	—	—	—	
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction	(365)	(451)	(214)	(64)	
Charges d'intérêts	—	—	—	(344)	
Charge (économie) d'impôt, montant net	(46)	2	(12)	(105)	
BED sectoriel	1 220 \$	263 \$	194 \$	(303) \$	1 374 \$
Dotation aux amortissements					(135)
Économie d'impôt différé liée aux changements touchant la base et aux autres changements					195
Coûts de transaction					(213)
Profits liés à la valeur de marché sur les placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance					283
Pertes liées à la valeur de marché des contrats d'assurance et des autres actifs nets					(257)
Bénéfice net					1 247 \$

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Siège social et autres	Total
Primes nettes et autres produits liés aux polices	1 520 \$	2 236 \$	794 \$	— \$	
Produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance	1 557	225	363	124	
Produits sectoriels ^{1,2}	3 077	2 461	1 157	124	6 819 \$
Prestations aux titulaires de polices, montant net...	(1 718)	(1 566)	(622)	—	
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, excluant les crédits liés aux indices	(672)	—	(66)	—	
Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises	(95)	(493)	(44)	—	
Autres charges d'assurance et de réassurance ³	104	—	—	—	
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction.....	(110)	(309)	(222)	(65)	
Charges d'intérêts	—	—	—	(193)	
Charge (économie) d'impôt, montant net	9	(9)	(5)	2	
BED sectoriel	595 \$	84 \$	198 \$	(132) \$	745 \$
Dotations aux amortissements.....					(30)
Économie d'impôt différé liée aux changements touchant la base et aux autres changements					(14)
Coûts de transaction.....					(40)
Profits liés à la valeur de marché sur les placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance.....					36
Pertes liées à la valeur de marché des contrats d'assurance et des autres actifs nets.....					100
Bénéfice net					797 \$

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Siège social et autres	Total
Primes nettes et autres produits liés aux polices ...	1 586 \$	1 185 \$	464 \$	— \$	
Produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance	742	100	195	150	
Produits sectoriels ^{1,2}	2 328	1 285	659	150	4 422 \$
Prestations aux titulaires de polices, montant net..	(1 719)	(794)	(313)	—	
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, excluant les crédits liés aux indices	(304)	—	(39)	—	
Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises	(52)	(276)	(43)	—	
Autres charges d'assurance et de réassurance ³	(13)	—	—	—	
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction.....	(95)	(133)	(116)	(10)	
Charges d'intérêts	—	—	—	(106)	
Charge d'impôt, montant net	—	—	—	(21)	
BED sectoriel	145 \$	82 \$	148 \$	13 \$	388 \$
Dotation aux amortissements.....					(13)
Charge d'impôt différé liée aux changements touchant la base et aux autres changements					(10)
Coûts de transaction.....					(31)
Pertes liées à la valeur de marché sur les placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance					(7)
Profits liés à la valeur de marché des contrats d'assurance et des autres actifs nets					174
Bénéfice net					501 \$

1. Pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022, aucun montant important n'a été comptabilisé au titre des produits intersectoriels.
2. Les produits consolidés figurant dans les états du résultat net représentent principalement la somme des montants présentés aux postes Profits (pertes) liés à la valeur de marché sur les placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance dans les tableaux ci-dessus.
3. Les autres charges d'assurance et de réassurance représentent principalement la variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché, excluant l'incidence des variations du risque de marché (p. ex., les taux d'intérêt, les marchés boursiers et la volatilité des indices boursiers), et comprennent les autres charges de réassurance découlant de nos activités de réassurance acceptées qui figurent dans les états du résultat net. Se reporter à la note 19 pour plus de détails au sujet des prestations au titre du risque de marché et à la note 12 pour plus de détails au sujet de nos affaires de réassurance acceptée.

Le secteur Rentes de la société offre des produits fondés sur des rentes destinés aux particuliers et aux institutions. Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Rentes provient principalement de transactions de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclues avec des institutions aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et aux États-Unis et au Canada pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Les primes reçues relativement aux produits de rentes destinés aux particuliers sont généralement comptabilisées à titre de dépôts et ne sont pas incluses dans les primes nettes.

Le secteur Assurance de dommages offre une vaste gamme de produits d'assurance de dommages par l'intermédiaire d'American National et d'Argo, qui comprend des couvertures des risques liés aux biens et aux dommages, de l'assurance spécialisée et autres. Le total des primes gagnées dans ce secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022 découle principalement de transactions avec des particuliers et des institutions aux États-Unis.

Les activités d'assurance vie de la société sont principalement exercées par American National. Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans ce secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022 provient principalement de transactions conclues avec des clients de détail américains.

Finalement, les produits du secteur Siège social et autres correspondent principalement aux produits tirés des placements entreposés par la société avant leur transfert dans ses portefeuilles de placements en assurance, déduction faite des coûts d'emprunt connexes.

Outre le BED, le principal décideur opérationnel surveille également les actifs, y compris les placements mis en équivalence, les passifs et les capitaux propres mezzanines et les capitaux propres ordinaires attribuables à chaque secteur.

AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Siège social et autres	Total
Actif.....	112 931 \$	14 269 \$	7 708 \$	5 045 \$	139 953 \$
Passif	105 724	9 574	6 510	5 069	126 877
Capitaux propres.....	7 207	4 695	1 198	(24)	13 076

AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Siège social et autres	Total
Actif.....	34 784 \$	13 431 \$	9 101 \$	4 327 \$	61 643 \$
Passif	32 188	10 443	6 078	4 085	52 794
Capitaux propres et autres	2 596	2 988	3 023	242	8 849

Le tableau suivant présente la répartition du total de l'actif par territoire.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023
États-Unis	130 051 \$	43 977 \$
Canada	5 238	3 997
Bermudes.....	4 202	4 457
Autres	462	9 212
Total de l'actif	139 953 \$	61 643 \$

Le tableau suivant présente la répartition du total des produits par territoire.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023	2022
États-Unis	10 436 \$	5 545 \$	2 367 \$
Canada	2 607	653	1 549
Bermudes.....	249	422	152
Autres ¹	811	292	345
Total des produits.....	14 103 \$	6 912 \$	4 413 \$

1. Aucun autre pays ne représente plus de 10 %.

NOTE 28. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

Au 31 décembre 2024, la société et ses filiales avaient, au total, des engagements en cours visant l'achat, l'agrandissement ou l'amélioration de biens immobiliers et le financement de prêts hypothécaires, de prêts privés et de fonds d'investissement de 10,3 G\$ (2023 – 5,4 G\$).

De plus, les filiales de la société avaient des lettres de crédit en cours d'un montant de 437 M\$ au 31 décembre 2024 (2023 – 941 M\$).

Certaines des filiales de la société louent des bureaux d'assurance, du matériel technologique et des automobiles. Au 31 décembre 2024, les engagements en vertu de contrats de location à long terme restants s'élevaient à environ 9 M\$ (2023 – 14 M\$) et ils sont inclus au poste Autres passifs dans les états de la situation financière. Au 31 décembre 2024, une filiale de la société avait des paiements futurs d'environ 43 M\$, y compris des coûts de construction de locaux pour bureaux, en vertu d'un contrat de location simple à long terme conclu avec un tiers, qui n'est pas encore entré en vigueur. Le contrat de location entrera en vigueur en 2025 et sa durée minimale est de 11 ans.

Conventions de la Federal Home Loan Bank (la « FHLB »)

Certaines filiales de la société ont accès aux services financiers de la FHLB, y compris aux avances qui constituent une source de financement intéressante pour les emprunts à court terme et pour l'accès à d'autres ententes de financement. Au 31 décembre 2024, certaines obligations municipales et certains titres garantis par des créances hypothécaires d'une juste valeur approximative de 800 M\$ (2023 – 8 M\$) et des prêts hypothécaires commerciaux d'environ 727 M\$ (2023 – 977 M\$) étaient déposés auprès de la FHLB à titre de garantie d'un emprunt. Au 31 décembre 2024, la garantie procurait une capacité d'emprunt d'environ 881 M\$ (2023 – 646 M\$). Les titres déposés et les prêts hypothécaires commerciaux sont respectivement inclus dans les postes Titres à échéance fixe disponibles à la vente et Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers dans les états de la situation financière de la société.

Litiges

Certaines filiales de la société sont défenderesses dans le cadre de diverses poursuites relatives à des violations présumées de contrats, à diverses questions liées à l'emploi, à des pratiques de commercialisation et de souscriptions d'assurance qui seraient trompeuses, ainsi qu'à diverses autres causes d'action survenant dans le cours normal des activités. Certaines poursuites comprennent des réclamations en dommages-intérêts compensatoires et punitifs. La société inscrit des charges à payer relativement à ces éléments dans la mesure où elle considère que les pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Après avoir examiné ces questions avec ses conseillers juridiques, selon l'information actuellement disponible, la direction est d'avis que le passif final qui en résultera, le cas échéant, n'aurait pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, la situation de trésorerie ou les résultats d'exploitation; toutefois, l'évaluation de l'issue ultime d'un litige fait nécessairement intervenir des conjectures prospectives quant aux jugements futurs devant être rendus par les juges, les jurys et les cours d'appel.

La prudence est de mise avec de telles conjectures, car la fréquence des jugements en dommages-intérêts importants, qui n'ont que peu ou pas de commune mesure avec les dommages financiers subis par les demandeurs dans certains territoires, laisse toujours la possibilité qu'un jugement imprévisible soit rendu dans une poursuite donnée. Ces poursuites en justice en sont à diverses étapes, et les faits et circonstances futurs pourraient faire en sorte que la direction modifie ses conclusions. Il est possible que, si les défenses présentées dans le cadre de ces poursuites échouent et que les jugements sont plus importants que ce que la direction peut prévoir, le passif qui en résultera ait une incidence significative sur la situation financière, la situation de trésorerie ou les résultats d'exploitation de la société. En ce qui a trait aux litiges existants, la direction est d'avis que la possibilité d'un jugement défavorable significatif à l'égard de la société est peu probable. Des charges à payer au titre des pertes sont inscrites chaque fois que ces pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si aucune estimation dans la fourchette des pertes possibles n'est plus probable qu'une autre estimation, une charge à payer est comptabilisée en fonction du point inférieur de la fourchette.

NOTE 29. INFORMATIONS FINANCIÈRES À FOURNIR EN VERTU DE LA LOI ET RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX DIVIDENDES

Les filiales d'assurance de la société sont assujetties aux lois et aux règlements des territoires dans lesquels elles exercent leurs activités, y compris les États-Unis, les Bermudes, le Canada et les îles Caïmans. Certains règlements imposent des restrictions relativement aux dividendes et à d'autres distributions, comme les prêts ou les avances en trésorerie, offerts aux porteurs de titres sans approbation préalable des autorités de réglementation en matière d'assurances. Les différences entre les états financiers préparés pour les autorités de réglementation et les états financiers préparés conformément aux PCGR varient d'un territoire à l'autre.

Exigences prévues par la loi aux États-Unis

Les filiales d'assurance de la société aux États-Unis préparent des états financiers conformément aux pratiques comptables prévues par la loi prescrites ou permises par le département d'assurance de l'État où est domiciliée chaque filiale, qui comprennent certains éléments des principes comptables statutaires (les Statutory Accounting Principles, ou « **SAP** ») de la National Association of Insurance Commissioners (la « **NAIC** »). Les SAP de la NAIC visent à normaliser les exigences réglementaires en matière de comptabilisation et de présentation de l'information aux départements d'assurance des États. Cependant, les pratiques comptables prévues par la loi continuent d'être régies par les lois et les pratiques permises de chaque État. Toute modification par les divers départements d'assurance des États peut avoir une incidence sur le montant de capital et d'excédent prévu par la loi de ces filiales d'assurance.

Les principales différences entre les principes comptables prévus par la loi et les PCGR tiennent au fait que les frais d'acquisition de polices sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, que les passifs au titre des prestations futures sont établis au moyen d'hypothèses actuarielles différentes et que les titres sont évalués sur une base différente. En outre, certains actifs ne sont pas admissibles en vertu des principes comptables prévus par la loi et sont comptabilisés directement dans l'excédent.

Les filiales d'assurance de la société aux États-Unis sont assujetties à des exigences en matière de capital fondé sur les risques qui sont définies par la NAIC. Ces exigences prévoient le maintien d'un montant donné de capital et d'excédent basé sur divers facteurs de risques pour chaque société d'assurance.

Les filiales d'assurance de la société aux États-Unis respectent les exigences réglementaires minimales.

Exigences prévues par la loi aux Bermudes

Les filiales d'assurance de la société domiciliées aux Bermudes détiennent un permis émis par l'autorité monétaire des Bermudes et sont assujetties à l'Insurance Act 1978, telle qu'elle a été modifiée (la « *Loi sur les assurances des Bermudes* »).

Ces filiales préparent leurs états financiers selon deux bases, comme l'exige l'autorité monétaire des Bermudes, soit les états financiers prévus par la loi et des bilans économiques. Les états financiers prévus par la loi sont généralement équivalents aux états financiers conformes aux PCGR, à l'exception des filtres prudentiels, qui comprennent des ajustements visant à éliminer les actifs non reconnus et non admissibles aux fins de l'évaluation de la solvabilité, et des pratiques permises par l'autorité monétaire des Bermudes. En outre, l'autorité monétaire des Bermudes a intégré un cadre réglementaire reposant sur le bilan économique à l'exigence en matière de suffisance du capital des Bermudes, qui représente un modèle fondé sur le risque qui tient compte des caractéristiques de risques de divers aspects des activités d'une société d'assurance.

En vertu de la *Loi sur les assurances des Bermudes*, ces filiales doivent maintenir un montant minimal de capital et d'excédent prévu par la loi pour respecter la marge de solvabilité minimale et un montant minimal de capital et d'excédent dans son bilan économique pour respecter les exigences accrues en matière de capitalisation déterminées par l'autorité monétaire des Bermudes. Les exigences accrues en matière de capitalisation sont calculées en fonction du modèle fondé sur l'exigence en matière de suffisance du capital des Bermudes.

Les filiales d'assurance de la société aux Bermudes respectent les exigences minimales réglementaires.

Autres exigences réglementaires

La filiale d'assurance de la société au Canada, la Compagnie de Rentes Brookfield, prépare des états financiers prévus par la loi conformément aux Normes IFRS de comptabilité, qui sont également conformes aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (le « **BSIF** »). La Compagnie de Rentes Brookfield est assujettie au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « **TSAV** ») du BSIF, qui exige qu'une société d'assurance vie maintienne un montant donné de capital et d'excédent, sous réserve d'ajustements prescrits, pour respecter le ratio minimal du TSAV. La Compagnie de Rentes Brookfield respecte les exigences réglementaires minimales.

La filiale d'assurance de la société aux îles Caïmans, NER SPC, détient un permis de la Cayman Islands Monetary Authority (l'« **autorité monétaire des îles Caïmans** »). Au 31 décembre 2024, aucun passif d'assurance n'avait été cédé à NER SPC. Par conséquent, les exigences réglementaires minimales en matière de capital ne s'appliquent pas.

Informations financières à fournir en vertu de la loi

Le tableau suivant présente le montant de capital et d'excédent prévu par la loi des entités d'assurance importantes de la société.

En ce qui concerne certaines de ces entités d'assurance, les états financiers et les rapports prévus par la loi au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date doivent être soumis aux autorités de réglementation pertinentes après la date des présents états financiers. Par conséquent, les données au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date comprises dans les tableaux qui suivent ne sont pas définitives.

AUX 31 DÉCEMBRE

EN M\$ US

	2024	2023
ANGI :		
American Equity Investment Life Insurance Company ¹	3 214 \$	s.o.
American National Insurance Company	2 264	2 363
Freestone Re Ltd. ²	1 345	595
Autres ³	2 045	1 986
Argo Re Ltd.	1 514	1 195
NER Ltd.	135	91
Compagnie de Rentes Brookfield	460	419
NER SPC ²	85	965

1. Le montant de capital et d'excédent prévu par la loi au 31 décembre 2023 n'est pas présenté puisque la société a acquis AEL le 2 mai 2024.
2. Les variations de la situation du capital de Freestone Re Ltd. et de NER SPC découlent d'une restructuration interne au moyen de transactions de réassurance intersociétés en vertu desquelles certains actifs et certains passifs ont été transférés entre les entités, et des actifs et passifs additionnels ont été cédés par American Equity Investment Life Insurance Company à Freestone Re Ltd.
3. Comprend le reste des entités d'assurance de dommages et d'assurance vie d'ANGI.

Le tableau suivant présente le résultat net prévu par la loi des principales entités d'assurance de la société.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

EN M\$ US

	2024	2023	2022
American Equity Investment Life Insurance Company ¹	(747) \$	s.o.	s.o.
American National Insurance Company	(243)	(362) \$	335 \$
Freestone Re Ltd.	625	150	107
Argo Re Ltd. ²	(117)	(177)	s.o.
Compagnie de Rentes Brookfield	48	15	43
NER Ltd.	48	(2)	(16)
NER SPC	135	192	245

1. Le résultat net prévu par la loi pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 n'est pas présenté puisque la société a acquis AEL le 2 mai 2024. Le résultat net prévu par la loi pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 présenté dans le tableau ci-dessus représente les montants qui seront présentés à son organisme de réglementation et comprennent les produits et les charges avant l'acquisition d'AEL par la société.
2. Le résultat net prévu par la loi pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'est pas présenté puisque la société a acquis Argo le 16 novembre 2023. Le résultat net prévu par la loi pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 représente les montants présentés aux organismes de réglementation et comprend les produits et les charges avant l'acquisition d'Argo par la société.

Pratiques comptables prescrites et permises par la loi

Certaines filiales d'assurance d'ANGI appliquent des pratiques comptables prescrites et permises par la loi qui diffèrent des pratiques comptables comprises dans les principes comptables prévus par la loi de la NAIC. Ces pratiques prescrites et permises sont décrites ci-dessous.

- Le Nebraska Department of Insurance a accordé à American National Property and Casualty Company (« ANPAC ») la permission de comptabiliser, à titre d'évaluation de sa participation dans une filiale entièrement détenue qui est le mandataire d'un assureur domicilié au Texas, le montant de capital et d'excédent prévu par la loi de l'assureur domicilié au Texas. Cette pratique permise a donné lieu à une augmentation de 65 M\$ et de 71 M\$ du montant de capital et d'excédent prévu par la loi d'ANPAC aux 31 décembre 2024 et 2023, respectivement. Le montant de capital et d'excédent prévu par la loi d'ANPAC serait demeuré supérieur au seuil de contrôle autorisé de capital fondé sur les risques si l'entité n'avait pas appliqué la pratique permise.
- L'Iowa Insurance Division a accordé à American Equity Investment Life Insurance Company (« AEILIC ») la permission de comptabiliser au coût amorti les options d'achat couvrant les intérêts crédités sur les rentes à capital fixe liées à un indice boursier. La pratique permise a donné lieu à une diminution de 91 M\$ du montant de capital et d'excédent prévu par la loi au 31 décembre 2024. AEILIC utilise également une pratique prescrite qui définit la table de mortalité permise pour déterminer le seuil minimal pour l'évaluation des passifs relatifs aux réserves au titre des rentes. L'application de cette pratique prescrite a donné lieu à une augmentation de 51 M\$ du montant de capital et d'excédent prévu par la loi au 31 décembre 2024. Le montant de capital et d'excédent prévu par la loi d'AEILIC serait demeuré supérieur au seuil de contrôle autorisé de capital fondé sur les risques si l'entité n'avait pas appliqué ces pratiques permises et prescrites.
- AEILIC cède certains paiements en vertu d'avenants prévoyant une garantie de revenu viager qui excèdent la valeur des fonds des titulaires à trois filiales au Vermont, AEL Re Vermont, AEL Re Vermont II et AEL Re Vermont III. Le Vermont Department a accordé aux filiales au Vermont la permission de comptabiliser un actif reconnu dans le cadre d'une entente de réassurance en excédent de sinistre avec un tiers qui réassure les paiements en vertu d'avenants prévoyant une garantie de revenu viager qui excèdent la valeur des fonds des titulaires à l'épuisement d'un compte de retenues de fonds. La pratique permise a donné lieu à une augmentation de 5,3 G\$ du montant du capital prévu par la loi de ces entités au Vermont au 31 décembre 2024. Le capital fondé sur les risques des entités au Vermont aurait été inférieur aux exigences réglementaires minimales si les entités n'avaient pas appliqué la pratique permise.

Restrictions réglementaires applicables aux dividendes

La capacité des filiales d'assurance de la société de verser des dividendes ou d'effectuer d'autres distributions à leurs sociétés mères (et ultimement à la société) est assujettie à certaines restrictions imposées par les territoires où sont domiciliées ces filiales d'assurance, et, de façon générale, chaque territoire dispose de règles de calcul du montant des dividendes qu'une société d'assurance peut payer sans l'approbation préalable des autorités de réglementation en matière d'assurance.

Les paragraphes suivants résument les restrictions réglementaires applicables aux dividendes pour les filiales d'assurance de la société dans divers territoires.

- **Entités d'assurance aux États-Unis** – Diverses lois étatiques sur l'assurance limitent le montant qui peut être transféré à la société mère par ses filiales d'assurance sous forme de dividende sans l'approbation préalable des autorités de réglementation en matière d'assurance. Ces restrictions sont fondées, en partie, sur le bénéfice et le montant de l'excédent prévus par la loi de l'exercice précédent. En général, des dividendes jusqu'à concurrence de niveaux déterminés sont considérés comme ordinaires et peuvent être versés sans l'approbation préalable des organismes de réglementation. Les dividendes plus élevés, ou dividendes extraordinaires, sont soumis à l'approbation du commissaire d'assurance de l'État de domicile concerné.

Le montant des dividendes pouvant être versé sur les actions ordinaires des principales filiales d'assurance d'ANGI aux États-Unis en 2025 est présenté ci-après :

- AEILIC – 321 M\$;
- American National Insurance Company – 225 M\$;
- American National Life Insurance Company of New York – 35 M\$;
- ANPAC – 77 M\$;
- Farm Family Casualty Insurance Company – 40 M\$.

Les restrictions en matière de dividende applicables aux filiales d'assurance d'Argo aux États-Unis en 2025 sont présentées ci-après :

- Argonaut Insurance Company – 150 M\$.
- **Entités d'assurance aux Bermudes** – En vertu de la *Loi sur les assurances des Bermudes*, il est généralement interdit aux entités d'assurance aux Bermudes de déclarer ou de payer, au cours de tout exercice, des dividendes d'un montant correspondant à plus de 25 % du montant de capital et d'excédent prévu par la loi de l'exercice précédent, à moins de fournir auprès de l'autorité monétaire des Bermudes un affidavit signé par au moins deux administrateurs et le principal représentant aux Bermudes déclarant qu'elles continueront de respecter leurs marges pertinentes. En 2025, ce montant se chiffre à 395 M\$ pour Freestone Re Ltd., à 378 M\$ pour Argo Re Ltd. et à 34 M\$ pour NER Ltd.
- **Autres entités d'assurance** – À titre de filiale d'assurance au Canada, la Compagnie de Rentes Brookfield peut déclarer des dividendes dans la mesure où elle continue de respecter ses exigences en matière de capital et où elle maintient des formes de liquidité adéquates et appropriées, en plus de se conformer aux règlements connexes en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances (Canada)* et aux exigences du BSIF. À titre de filiale d'assurance domiciliée dans les îles Caïmans, NER SPC est tenue d'aviser l'autorité monétaire des îles Caïmans et/ou de chercher à obtenir son approbation avant de procéder au paiement de dividendes ou d'effectuer des distributions à sa société mère.

Brookfield Wealth Solutions Ltd.
Annexe II – Information financière résumée de l'émetteur inscrit

États résumés de la situation financière (société mère seulement)

AUX 31 DÉCEMBRE
 EN M\$ US

	2024	2023
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$
Participations dans des filiales	12 249	8 694
Montant à recevoir d'une partie liée	1	32
Total de l'actif	12 250	8 726
Passif		
Créditeurs et charges à payer	2	1
Montant à payer à une partie liée	22	22
Total du passif	24	23
Capitaux propres mezzanines		
Actions privilégiées	—	2 694
Capitaux propres		
Capital social	9 968	5 184
Bénéfices non distribués	2 054	945
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale).....	204	(120)
Total des capitaux propres	12 226	6 009
Total du passif, des capitaux propres mezzanines et des capitaux propres	12 250 \$	8 726 \$

États résumés du résultat global (société mère seulement)

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
 EN M\$ US

	2024	2023	2022
Bénéfice des placements mis en équivalence	1 230 \$	806 \$	507 \$
Charges d'exploitation.....	(16)	(10)	(8)
Charges d'intérêts	—	—	—
Bénéfice net	1 214	796	499
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	324 \$	403 \$	(446) \$
Bénéfice global	1 538 \$	1 199 \$	53 \$

Les notes annexes font partie intégrante de l'information financière résumée.

Brookfield Wealth Solutions Ltd.**Annexe II – Information financière résumée de l'émetteur inscrit (suite)****Tableaux résumés des flux de trésorerie (société mère seulement)**POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	1 214 \$	796 \$	499 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie ayant une incidence sur le résultat net :			
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales	(1 230)	(806)	(565)
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Variations du fonds de roulement	(31)	(22)	32
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(47)	(32)	(34)
Activités d'investissement			
Placements en actions de filiales.....	61	42	(2 894)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	61	42	(2 894)
Activités de financement			
Émission d'actions ordinaires	—	—	450
Émission d'actions privilégiées	—	—	2 512
Distributions.....	(14)	(10)	(59)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(14)	(10)	2 903
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice.....	—	—	25
Variation nette au cours de l'exercice	—	—	(25)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	— \$	— \$	— \$

Les notes annexes font partie intégrante de l'information financière résumée.

Brookfield Wealth Solutions Ltd.

Annexe II – Information financière résumée de l'émetteur inscrit (suite)

Notes annexes (société mère seulement)

NOTE 1. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers résumés de Brookfield Wealth Solutions Ltd. (la « **société mère** ») doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés de la société mère et de ses filiales.

Toutes les activités d'exploitation de la société mère sont exercées par ses filiales d'exploitation, North End Re Ltd., North End Re (Cayman) SPC, la Compagnie de Rentes Brookfield, American National Group Inc. et Argo Group International Holdings, Inc. La société mère détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd., qui détient la participation de la société mère dans ces filiales d'exploitation. La société mère est une société de portefeuille qui n'exerce pas d'activités commerciales importantes et qui n'a pas d'actifs autres que des participations dans ses filiales et un montant à recevoir d'une partie liée. Les filiales d'exploitation sont des sociétés d'assurance réglementées et, par conséquent, leur capacité de verser des dividendes, de prêter des fonds et d'effectuer d'autres distributions en amont à la société mère est tributaire de l'approbation préalable des autorités de réglementation locales.

Aux fins des présents états financiers résumés, les filiales entièrement détenues de la société mère sont présentées selon la méthode de la mise en équivalence. Les actifs et les passifs des filiales ne sont pas consolidés selon cette méthode. Les placements dans des filiales sont comptabilisés dans les états résumés de la situation financière. Le bénéfice de ses filiales est présenté sur une base nette à titre de bénéfice (de perte) des placements mis en équivalence dans les états résumés du résultat global.

Aucun dividende n'a été reçu de l'une ou l'autre de nos filiales au cours des trois derniers exercices.

NOTE 2. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La société mère et ses filiales ont des facilités de crédit renouvelables bilatérales auprès d'institutions financières tierces. Le montant total disponible aux termes des facilités de crédit consenties par des tiers s'élevait à 1,2 G\$ et, au 31 décembre 2024, un montant de 17 M\$ avait été prélevé (2023 – 750 M\$ et 430 M\$, respectivement).

La société mère n'a enregistré aucun autre engagement significatif ni aucune éventualité significative au cours des périodes présentées.

Brookfield Wealth Solutions Ltd.

Annexe III – Renseignements supplémentaires sur l'assurance

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES
EN M\$ US

Secteur	FAD, AIVD et VAA	PF, SCT, provision pour sinistres au titre de polices et de contrats, passifs au titre de dépôts et PTRM	Primes non acquises	Autres sinistres au titre de polices et prestations à payer	Produits tirés des primes	Produits nets tirés des placements	Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus, prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt et variation de la juste valeur des PTRM	Amortissement des FAD, des AIVD et de la VAA	Autres charges d'exploitation	Primes nettes souscrites
2024										
Rentes.....	10 117 \$	82 831 \$	— \$	28 \$	5 377 \$	3 578 \$	7 161 \$	598 \$	424 \$	— \$
Assurance de dommages.....	211	7 285	1 843	407	2 964	418	2 349	602	438	2 595
Assurance vie.....	368	19 867	—	—	707	299	633	37	224	—
Siège social et autres.....	—	—	—	—	—	(31)	—	—	156	—
Total.....	10 696 \$	109 983 \$	1 843 \$	435 \$	9 048 \$	4 264 \$	10 143 \$	1 237 \$	1 242 \$	2 595 \$
2023										
Rentes.....	1 611 \$	30 855 \$	— \$	29 \$	520 \$	1 121 \$	2 201 \$	95 \$	150 \$	— \$
Assurance de dommages.....	339	6 838	2 056	455	2 222	168	1 535	493	268	2 209
Assurance vie.....	518	6 013	—	—	1 808	352	724	44	220	—
Siège social et autres.....	—	—	—	—	—	168	—	—	56	—
Total.....	2 468 \$	43 706 \$	2 056 \$	484 \$	4 550 \$	1 809 \$	4 460 \$	632 \$	694 \$	2 209 \$
2022										
Rentes.....	997 \$	25 020 \$	— \$	— \$	1 585 \$	656 \$	2 010 \$	52 \$	59 \$	— \$
Assurance de dommages.....	192	1 839	1 086	436	1 184	51	792	276	139	1 200
Assurance vie.....	396	4 860	—	—	466	172	137	43	137	—
Siège social et autres.....	—	—	—	—	—	99	—	—	32	—
Total.....	1 585 \$	31 719 \$	1 086 \$	436 \$	3 235 \$	978 \$	2 939 \$	371 \$	367 \$	1 200 \$

Brookfield Wealth Solutions Ltd.
Annexe IV – Réassurance

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US, SAUF LES POURCENTAGES	Montant brut	Cédée à d'autres sociétés	Acceptée d'autres sociétés	Montant net	Pourcentage du montant accepté par rapport au montant net
2024					
Assurance vie en vigueur.....	140 113 \$	109 867 \$	83 \$	30 329 \$	0,3 %
Primes acquises					
Assurance vie et rentes.....	4 144	125	1 284	5 303	24,2 %
Assurance maladie.....	89	247	177	19	931,6 %
Assurance de dommages.....	4 149	1 230	26	2 945	0,9 %
	8 382 \$	1 602 \$	1 487 \$	8 267 \$	18,0 %
2023					
Assurance vie en vigueur.....	145 671 \$	23 081 \$	120 \$	122 710 \$	0,1 %
Primes acquises					
Assurance vie et rentes.....	1 996	177	76	1 895	4,0 %
Assurance maladie.....	163	226	150	87	172,4 %
Assurance de dommages.....	2 427	890	618	2 155	28,7 %
	4 586 \$	1 293 \$	844 \$	4 137 \$	20,4 %
2022					
Assurance vie en vigueur.....	146 055 \$	22 146 \$	222 \$	124 131 \$	0,2 %
Primes acquises					
Assurance vie et rentes.....	1 912	89	3	1 826	0,2 %
Assurance maladie.....	98	184	162	76	213,2 %
Assurance de dommages.....	1 444	378	43	1 109	3,9 %
	3 454 \$	651 \$	208 \$	3 011 \$	6,9 %

Brookfield Wealth Solutions Ltd.**Annexe VI – Informations supplémentaires relatives aux activités d'assurance de dommages**AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES
EN M\$ US

	2024	2023	2022
FAD	181 \$	171 \$	124 \$
Réserves pour sinistres non payés et frais de règlement des sinistres	7 278	6 829	1 366
Écart d'actualisation des réserves pour sinistres non payés et frais de règlement des sinistres	22	21	—
Primes non acquises	1 835	2 056	1 086
Primes acquises	2 945	2 155	1 109
Produits nets tirés des placements	334	116	47
Sinistres survenus et frais de règlement des sinistres engagés :			
Exercice considéré	2 187	1 610	782
Exercices antérieurs	155	(51)	(25)
Amortissement des FAD	458	417	159
Sinistres et frais de règlement des sinistres payés	2 093	1 497	708
Primes brutes souscrites	3 973	2 420	1 224

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et sur les résultats d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022. À moins d'indication autre selon le contexte, dans le présent rapport de gestion, les termes « nous », « notre » ou la « société » désignent Brookfield Wealth Solutions Ltd. conjointement avec toutes ses filiales. De plus, le terme « Brookfield » désigne Brookfield Corporation, ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle ainsi que tout fonds d'investissement dont Brookfield Corporation ou l'une de ses filiales est le promoteur ou le gestionnaire, ou détient le contrôle, et il est entendu qu'il ne nous inclut pas, ni Brookfield Oaktree Holdings, LLC, ni Oaktree Capital Holdings, LLC et ses filiales.

Le 4 septembre 2024, la société a changé sa dénomination sociale « Brookfield Reinsurance Ltd. » pour « Brookfield Wealth Solutions Ltd. », et le 6 septembre 2024, elle a changé son symbole boursier « BNRE » pour « BNT ».

Outre des données historiques, le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives. Les lecteurs sont avisés que ces déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux qui sont présentés dans les déclarations prospectives. Se reporter à « Information prospective » du présent rapport de gestion.

L'information présentée dans ce rapport de gestion doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR ») aux 31 décembre 2024 et 2023 et pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

Aperçu de notre entreprise

Notre société est une société à responsabilité limitée par actions exemptée constituée en vertu des lois des Bermudes le 10 décembre 2020. La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« **BAM Re Holdings** »), qui détient la participation de la société dans ses filiales d'exploitation, North End Re Ltd. (« **NER Ltd.** »), North End Re (Cayman) SPC (« **NER SPC** »), Compagnie de rentes Blumont (auparavant, la Compagnie de Rentes Brookfield), American National Group Inc. (« **ANGI** ») et Argo Group International Holdings, Inc. (« **Argo** »).

En mai 2024, American Equity Investment Life Holdings Company (« **AEL** ») est devenue une filiale entièrement détenue de BAM Re Holdings. À la suite de l'acquisition d'AEL, American National Group, LLC (« **American National** ») a fusionné avec AEL. AEL a changé de dénomination sociale par la suite et s'appelle désormais American National Group Inc. Depuis la fusion, American National et AEL exercent généralement leurs activités d'assurance de manière indépendante, bien qu'elles mènent certaines activités du siège social et activités de gestion de manière conjointe. Par conséquent, nous continuons de faire référence séparément, le cas échéant, aux résultats d'exploitation d'American National et d'AEL dans le présent rapport de gestion. Pour obtenir plus de détails sur l'acquisition d'AEL par la société et sur la restructuration qui a suivi la fusion, se reporter à la note 16, « Acquisitions », des états financiers consolidés.

Le 11 mars 2025, la Prudential Regulatory Authority et la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni ont autorisé notre société à commencer à participer directement au marché du transfert du risque lié aux régimes de retraite au Royaume-Uni par l'intermédiaire de notre filiale indirecte entièrement détenue, Blumont Annuity Company UK Ltd.

L'objectif de notre société est d'assurer l'avenir financier des particuliers et des institutions au moyen d'une gamme de services de retraite, de produits de protection du patrimoine et de solutions fondées sur le capital conçues sur mesure. Nos activités sont actuellement exercées par l'entremise de nos filiales. Les principales entités d'exploitation de la société maintiennent généralement de façon indépendante leur propre gestion et leur propre infrastructure. Se reporter à la rubrique « Lignes d'activité » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de renseignements sur les activités de nos secteurs opérationnels.

En raison de l'acquisition d'AEL, de la diversification de l'offre de produits d'assurance et du changement global de stratégie, la société a réorganisé et modifié ses secteurs internes, de sorte que la composition de ses secteurs à présenter s'en est trouvée modifiée au deuxième trimestre de 2024. Nos secteurs à présenter sont les suivants : Rentes, Assurance de dommages, Assurance vie et Siège social et autres. Auparavant, nous présentions nos activités selon les trois secteurs suivants : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. La société a retraité toutes les informations comparatives applicables.

Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la société au 31 décembre 2024. Selon les conclusions de ces évaluations, nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces. Nous avons exclu de l'évaluation le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'AEL, dont le contrôle a été acquis le 2 mai 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société qui a eu une incidence significative, ou dont il est raisonnable de croire qu'il aura une incidence significative, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

Principales données financières

Le tableau suivant présente les principales données financières de la société.

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES

EN M\$ US

	2024	2023	2022
Total de l'actif	139 953 \$	61 643 \$	43 458 \$
Bénéfice net	1 247	797	501
Capitaux propres ajustés ¹	12 872	8 969	4 788
Bénéfice d'exploitation distribuable ¹	1 374	745	388

1. Les capitaux propres ajustés et le bénéfice d'exploitation distribuable sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à « Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR ».

Examen des résultats d'exploitation et financiers

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Le tableau suivant résume les résultats financiers de notre entreprise pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

EN M\$ US

	2024	2023	2022
Primes nettes	8 267 \$	4 137 \$	3 011 \$
Autres produits liés aux polices	781	413	224
Produits nets tirés des placements	4 264	1 809	978
Profits (pertes) liés aux placements	369	425	(80)
Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds au titre de la réassurance	422	128	280
Total des produits	14 103	6 912	4 413
Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus	(8 162)	(3 939)	(2 852)
Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	(1 874)	(687)	(239)
Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises	(1 237)	(632)	(371)
Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés	234	41	(43)
Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché	(107)	166	152
Autres charges de réassurance	(26)	(21)	(13)
Charges d'exploitation	(1 356)	(777)	(411)
Charges d'intérêts	(362)	(249)	(104)
Total des prestations et charges	(12 890)	(6 098)	(3 881)
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	1 213	814	532
Économie (charge) d'impôt	34	(17)	(31)
Bénéfice net	1 247	797	501
Moins : participations ne donnant pas le contrôle	(33)	(1)	(2)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	1 214 \$	796 \$	499 \$

En raison de l'acquisition d'AEL et de l'augmentation de l'importance relative de certains comptes découlant de la consolidation d'AEL, certains montants présentés précédemment ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des présents états financiers. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence sur le bénéfice net présenté dans les états du résultat net ni sur le total de l'actif, du passif ou des capitaux propres dans les états de la situation financière.

2024 par rapport à 2023

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons comptabilisé un bénéfice net de 1,2 G\$, comparativement à un bénéfice net de 797 M\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 450 M\$ est principalement attribuable aux apports d'Argo et d'AEL au cours de l'exercice, à la croissance de nos activités existantes et au réinvestissement continu de capital dans des stratégies de placement à rendement plus élevé.

Les primes nettes et autres produits liés aux polices se sont chiffrés à 9,0 G\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comparativement à 4,6 G\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 4,4 G\$ est principalement attribuable à l'apport des produits liés aux polices et aux primes nettes d'AEL et d'Argo, respectivement, à la croissance de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite et à l'amortissement d'un profit différé découlant de l'entente de réassurance conclue par ANGI. Se reporter à la note 12, « Réassurance », des états financiers consolidés pour plus d'information au sujet de l'entente.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les produits nets tirés des placements ont augmenté de 2,5 G\$ par rapport à l'exercice précédent. Les produits nets tirés des placements se composent des intérêts et des dividendes gagnés sur les placements à revenu fixe et les placements en titres de capitaux propres, ainsi que d'autres produits divers provenant de placements mis en équivalence essentiellement composés de sociétés de personnes immobilières et de fonds d'investissement. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent tient à la croissance de notre portefeuille de placements en raison de l'apport d'Argo et d'AEL, ainsi qu'à la poursuite de la réorientation vers des stratégies de placement à rendement plus élevé.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les profits liés aux placements ont diminué de 56 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La diminution tient principalement aux pertes réalisées sur les placements transférés dans le cadre de l'entente de réassurance conclue par ANGI, partiellement contrebalancées par l'appréciation de notre portefeuille de titres de capitaux propres.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds au titre de la réassurance ont augmenté de 294 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable aux profits liés à la valeur de marché sur les dérivés incorporés découlant de nos traités de réassurance assujettis à des ententes de coassurance modifiée, contrebalancés par la diminution des produits de placement de NER SPC à la suite du règlement réputé d'une entente de réassurance entre NER SPC et AEL détenue antérieurement dans le cadre de l'acquisition d'AEL (se reporter à la note 16, « Acquisition », des états financiers consolidés).

Les prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt représentent les intérêts crédités aux soldes de comptes des titulaires (« SCT ») découlant de nos contrats de placement conclus avec des clients, ainsi que l'amortissement des produits différés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant a augmenté de 1,2 G\$ en raison de la reprise des passifs au titre des SCT d'AEL.

L'amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés (« AIVD ») et de la valeur des affaires acquises (« VAA ») s'est chiffré à 1,2 G\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 632 M\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 605 M\$ est principalement attribuable à l'amortissement de la VAA découlant de l'acquisition d'AEL.

Les variations de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés représentent la variation de la juste valeur des options d'achat utilisées pour financer les contrats de rentes et d'assurance vie universelle liés à un indice boursier, ainsi que la variation de la juste valeur des dérivés incorporés à l'égard de ces contrats. Les variations de la juste valeur sont influencées par le rendement prévu et réel des indices liés aux options d'achat ainsi que par les taux d'intérêt utilisés pour estimer nos dérivés incorporés. L'augmentation de 193 M\$ tient aux fluctuations des marchés boursiers et des taux d'intérêt.

La variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché représente les fluctuations liées à l'évaluation à la valeur de marché de notre passif en fonction de la protection fournie au titulaire de contrat contre les risques liés aux marchés financiers. La perte de 107 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est principalement attribuable à l'effet des modifications des hypothèses, y compris l'incidence de la libération annuelle relative aux hypothèses au troisième trimestre de 2024, ainsi qu'à la variation des taux d'intérêt utilisés pour l'évaluation de ces passifs, combinée à la reprise des passifs liés aux prestations au titre du risque de marché d'AEL.

Les autres charges de réassurance ont augmenté de 5 M\$. L'augmentation découle de la hausse de l'exposition à la réassurance cédée à la suite de l'acquisition d'AEL au deuxième trimestre de 2024, partiellement contrebalancée par la diminution des charges liées à nos activités de réassurance acceptée en raison du règlement réputé, au cours du trimestre, d'une entente de réassurance entre NER SPC et AEL détenue antérieurement.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 1,4 G\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, comparativement à 777 M\$ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 579 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à la prise en compte des charges d'Argo et d'AEL ainsi qu'aux coûts additionnels engagés pour soutenir la croissance continue de notre entreprise.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges d'intérêts ont augmenté de 113 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation tient principalement à la dette reprise et contractée dans le cadre de l'acquisition d'AEL.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le bénéfice d'exploitation distribuable (le « **BED** ») a augmenté de 629 M\$ pour s'établir à 1,4 G\$. L'augmentation est principalement attribuable à l'apport au bénéfice d'Argo et d'AEL, combiné aux nouvelles affaires et à la hausse du bénéfice lié à l'écart de placement.

2023 par rapport à 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons comptabilisé un bénéfice net de 797 M\$, comparativement à un bénéfice net de 501 M\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 296 M\$ est principalement attribuable à la croissance de l'entreprise et au réinvestissement de capital dans des placements à rendement plus élevé. Nous avons également tiré parti de l'apport du bénéfice d'American National pour un exercice complet, comparativement à un exercice partiel en 2022, l'acquisition ayant été conclue le 25 mai 2022.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les primes nettes et autres produits liés aux polices se sont chiffrés à 4,6 G\$, comparativement à 3,2 G\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 1,4 G\$ est principalement attribuable à la hausse du nombre de contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclus en 2023, qui comprennent ceux conclus durant la première année où nous avons souscrit de tels contrats aux États-Unis, ce qui a fourni un apport de 1,0 G\$ aux primes brutes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits nets tirés des placements ont augmenté de 831 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation en 2023 est attribuable à la croissance de notre portefeuille de placements et à la réorientation vers des stratégies de placement à rendement plus élevé.

Nous avons comptabilisé des profits liés aux placements de 425 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ce qui représente une augmentation de 505 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à des profits liés à la valeur de marché de 372 M\$ sur les titres de capitaux propres et de 262 M\$ sur les placements à court terme.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds au titre de la réassurance ont diminué de 152 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est essentiellement attribuable aux pertes liées à la valeur de marché sur les dérivés incorporés découlant de nos traités de réassurance assujettis à des ententes de coassurance modifiée.

Les prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt représentent les intérêts crédités aux SCT découlant de nos contrats de placement conclus avec des clients ainsi que l'amortissement des produits différés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les montants ont augmenté de 448 M\$ en raison principalement de la croissance de l'entreprise ainsi que de la hausse des intérêts crédités.

L'amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la VAA s'est chiffré à 632 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparativement à 371 M\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 261 M\$ tient principalement à l'amortissement de la VAA découlant de l'acquisition d'American National, conjugué à la hausse des souscriptions de produits de rentes.

Les variations de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés ont augmenté de 84 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et tiennent aux fluctuations des marchés boursiers et des taux d'intérêt.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons comptabilisé un profit de 166 M\$ lié à la variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché. Le profit est principalement attribuable à la variation des taux d'intérêt utilisés pour l'évaluation de ces passifs.

Les autres charges de réassurance ont augmenté de 8 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les autres charges de réassurance avaient principalement trait aux commissions et aux charges résultant des obligations assumées dans le cadre d'une entente de réassurance entre NER SPC et AEL, qui a fait l'objet d'un règlement effectif au moment de l'acquisition d'AEL au deuxième trimestre de 2024.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 777 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparativement à 411 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une augmentation de 366 M\$. L'augmentation est principalement attribuable à la prise en compte des charges d'American National pour un exercice complet, ainsi qu'aux coûts additionnels engagés pour soutenir la croissance continue de notre entreprise.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les charges d'intérêts ont augmenté de 145 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation tient principalement à la dette reprise et contractée dans le cadre de l'acquisition d'American National ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt et à l'augmentation des emprunts sur notre facilité de crédit liée à des placements entreposés.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le BED a augmenté de 357 M\$ pour s'établir à 745 M\$. L'augmentation est principalement attribuable aux nouvelles affaires, à la hausse du bénéfice lié à l'écart de placement, à l'apport d'Argo, à la suite de son acquisition le 16 novembre 2023, et à l'apport d'American National pour un exercice complet.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

AUX 31 DÉCEMBRE

EN M\$ US

	2024	2023
Actif		
Placements	92 966 \$	39 838 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 243	4 308
Produits tirés des placements à recevoir	860	280
Frais d'acquisition de polices différés, avantages incitatifs à la vente différés et valeur des affaires acquises	10 696	2 468
Retenues de fonds au titre de la réassurance	1 517	7 248
Primes dues et autres débiteurs	647	711
Primes non acquises cédées	520	401
Actif d'impôt différé	760	432
Montants recouvrables au titre de la réassurance et actifs au titre de dépôts	13 195	3 388
Immobilisations corporelles	272	294
Immobilisations incorporelles	1 690	235
Goodwill	783	121
Autres actifs	2 461	730
Actifs des fonds distincts	1 343	1 189
Total de l'actif	139 953	61 643
Passif		
Prestations futures	14 088	9 813
Soldes de comptes des titulaires	83 079	24 939
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	7 659	7 288
Passifs au titre de dépôts	1 502	1 577
Prestations au titre du risque de marché	3 655	89
Réserve pour primes non acquises	1 843	2 056
Montant à payer à des parties liées	684	564
Autres fonds réservés aux titulaires de polices	347	335
Effets à payer	189	174
Emprunts généraux	1 022	1 706
Emprunts de filiales	3 329	1 863
Retenues de fonds au titre de passifs de réassurance	3 392	83
Autres passifs	4 745	1 118
Passifs des fonds distincts	1 343	1 189
Total du passif	126 877	52 794
Capitaux propres mezzanines		
Actions privilégiées de rang inférieur rachetables	—	2 694
Capitaux propres		
Actions échangeables de catégorie A, actions de catégorie B et actions de catégorie C ¹	9 968	5 184
Bénéfices non distribués	2 054	945
Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)	204	(120)
Participations ne donnant pas le contrôle	850	146
Total des capitaux propres	13 076	6 155
Total du passif, des capitaux propres mezzanines et des capitaux propres	139 953 \$	61 643 \$

1. Le 29 août 2024, la société a changé la désignation de la totalité de ses actions échangeables de catégorie A-1 pour celle d'actions échangeables de catégorie A. Le capital social au 31 décembre 2023 comprend les montants attribuables aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A-1 avant le changement de désignation. Se reporter à la note 23, « Capital social », des états financiers consolidés pour plus de détails.

Comparaison des données au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

Le total de l'actif a augmenté de 78,3 G\$ au cours de l'exercice pour s'établir à 140,0 G\$, principalement en raison de l'acquisition d'AEL et de l'investissement du capital provenant des souscriptions de produits de rentes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 7,9 G\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, principalement en raison de l'acquisition d'AEL et du fait que les souscriptions de produits de rentes enregistrées au cours de l'exercice n'ont pas encore été investies. Nous maintenons une solide situation de trésorerie dans l'ensemble de nos secteurs. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

Le total des placements a augmenté de 53,1 G\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, principalement en raison de l'intégration des placements d'AEL.

La diminution de 5,7 G\$ des retenues de fonds au titre de la réassurance entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 tient principalement au règlement réputé d'une entente de réassurance entre NER SPC et AEL détenue antérieurement, du fait que les sociétés sont sous contrôle commun depuis l'acquisition d'AEL.

Les FAD désignent les frais inscrits à l'actif qui sont directement liés à la souscription de nouveaux contrats conclus avec les titulaires de polices. La VAA comptabilisée dans les immobilisations incorporelles à la suite d'un regroupement d'entreprises est également incluse dans ce poste. L'augmentation entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 tient à la VAA découlant de l'acquisition d'AEL.

Les primes non acquises cédées représentent une partie des primes non acquises cédées aux réassureurs. L'augmentation de 119 M\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 s'explique essentiellement par les ententes de réassurance additionnelles conclues afin de réduire notre exposition aux produits considérés comme secondaires.

Les montants recouvrables au titre de la réassurance et les actifs au titre de dépôts sont les montants estimatifs que des réassureurs ou cédants doivent payer à la société relativement aux prestations et sinistres cédés payés et non payés et aux charges connexes, et ils sont présentés déduction faite des réserves pour recouvrabilité. L'augmentation de 9,8 G\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 tient principalement à l'acquisition d'AEL et à l'entente de réassurance conclue par ANGI au cours du troisième trimestre de 2024.

Les autres actifs se chiffraient à 2,5 G\$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 1,7 G\$ par rapport au 31 décembre 2023. Le solde comprend l'actif d'impôt exigible, les actifs liés aux prestations au titre du risque de marché, les actifs au titre des prestations de retraite payées d'avance et d'autres montants divers à recevoir. L'augmentation tient principalement aux actifs liés aux prestations au titre du risque de marché découlant de l'acquisition d'AEL, qui représentaient une tranche de 856 M\$ du solde au 31 décembre 2024.

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 1,5 G\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 en raison principalement des immobilisations incorporelles d'environ 1,5 G\$ découlant de l'acquisition d'AEL.

Le goodwill se compose d'un montant de 662 M\$ découlant de l'acquisition d'AEL en mai 2024 et d'un montant de 121 M\$ découlant de l'acquisition d'American National en mai 2022.

Les actifs et les passifs des fonds distincts ont tous deux augmenté de 154 M\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 principalement en raison des gains en capital nets réalisés sur les actifs sous-jacents.

Les prestations futures et les soldes de comptes des titulaires ont augmenté de 62,4 G\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 en raison principalement de la reprise des SCT d'AEL, conjuguée aux solides souscriptions de produits de rentes enregistrées au cours de l'exercice.

La provision pour sinistres au titre de polices et de contrats a augmenté de 371 M\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 en raison des résultats techniques de notre secteur Assurance de dommages au cours de l'exercice.

Les emprunts généraux et les emprunts de filiales ont augmenté de 782 M\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 en raison de la dette reprise et contractée dans le cadre de l'acquisition d'AEL.

Nos actions privilégiées de rang inférieur rachetables émises à l'intention de Brookfield en 2022 ont été converties en actions de catégorie C au cours du quatrième trimestre de 2024, ce qui a donné lieu à une diminution de 2,7 G\$. La part du capital social composée des actions de catégorie C a enregistré une augmentation correspondante de 2,8 G\$, compte tenu des dividendes accumulés sur ces actions.

Le total des capitaux propres a augmenté de 6,9 G\$ entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. L'augmentation est principalement attribuable à l'émission d'actions de catégorie C d'un montant d'environ 4,9 G\$ au cours de l'exercice, y compris l'émission d'actions de catégorie C pour un montant de 1,1 G\$ au deuxième trimestre de 2024 en échange d'actions à droit de vote restreint de catégorie A de BAM, lesquelles ont été utilisées comme contrepartie dans le cadre de l'acquisition d'AEL, et pour un montant de 2,8 G\$ à la suite de la conversion susmentionnée de nos actions privilégiées de rang inférieur rachetables par Brookfield. L'augmentation s'explique également par une participation ne donnant pas le contrôle de 713 M\$ liée à AEL et à des bénéfices non distribués de 1,1 G\$ découlant de la croissance de l'entreprise au cours de l'exercice.

EXAMEN SECTORIEL

En raison de l'acquisition d'AEL, de la diversification de l'offre de produits d'assurance et du changement global de stratégie, la société a réorganisé et modifié ses secteurs internes, de sorte que la composition de ses secteurs à présenter s'en est trouvée modifiée au deuxième trimestre de 2024. Les secteurs à présenter de la société sont les suivants : Rentes, Assurance de dommages, Assurance vie et Siège social et autres. Auparavant, la société présentait ses activités selon les secteurs suivants : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite.

Nous mesurons notre performance opérationnelle principalement au moyen du BED, qui permet d'évaluer notre capacité à acquérir des actifs d'assurance nets avec une marge positive, et investissons ces actifs de façon à gagner un rendement supérieur au coût des passifs liés aux titulaires de polices.

Le tableau suivant présente le BED de chacun de nos secteurs à présenter pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

AUX 31 DÉCEMBRE ET POUR LES EXERCICES CLOS À CES DATES
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Rentes	1 220 \$	595 \$	145 \$
Assurance de dommages	263	84	82
Assurance vie	194	198	148
Siège social et autres	(303)	(132)	13
Total du BED	1 374 \$	745 \$	388 \$

2024 par rapport à 2023

Rentes – Le BED de notre secteur Rentes représente l'apport de nos plateformes destinées aux particuliers et aux institutions. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le BED a augmenté de 625 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La hausse tient principalement à l'apport d'AEL au bénéfice ainsi qu'à l'augmentation des produits tirés des placements attribuable au réinvestissement continu dans des stratégies de placement à rendement plus élevé.

Assurance de dommages – Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le BED a augmenté de 179 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation tient principalement à l'apport d'Argo au bénéfice pour un exercice complet, conjugué à l'amélioration de nos résultats techniques découlant des mesures relatives à la souscription mises en place depuis les 12 derniers mois.

Assurance vie – Le BED a diminué de 4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport à l'exercice précédent. L'incidence favorable de l'augmentation des produits tirés des placements découlant de notre investissement continu dans des stratégies de placement à rendement plus élevé a été contrebalancée par l'entente de réassurance conclue par ANGI au cours de l'exercice.

Siège social et autres – Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le BED a diminué de 171 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La diminution tient principalement à la diminution des charges d'intérêts en raison de la dette reprise et contractée dans le cadre de l'acquisition d'AEL, conjuguée à l'augmentation des charges d'exploitation et autres engagées pour soutenir la croissance continue de nos activités.

2023 par rapport à 2022

Rentes – Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le BED a augmenté de 450 M\$ par rapport à 2022. L'augmentation est principalement attribuable à l'apport d'American National au bénéfice pour un exercice complet, ainsi qu'à l'augmentation des produits tirés des placements découlant de notre investissement continu dans des stratégies de placement à rendement plus élevé.

Assurance de dommages – Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le BED a augmenté de 2 M\$ par rapport à 2022. L'augmentation est principalement attribuable à l'apport d'American National au bénéfice pour un exercice complet, conjugué à l'augmentation des produits tirés des placements découlant de l'investissement continu dans des stratégies de placement à rendement plus élevé.

Assurance vie – Le BED a augmenté de 50 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 par rapport à 2022. L'augmentation tient principalement aux résultats favorables au chapitre de la mortalité, conjugués à la hausse des produits tirés des placements.

Siège social et autres – Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le BED a diminué de 145 M\$ par rapport à 2022. La diminution tient principalement à une augmentation des charges d'intérêts en raison de la dette reprise et contractée dans le cadre de l'acquisition d'American National, à la hausse des taux d'intérêt et à l'augmentation des emprunts sur notre facilité de crédit liée à des placements entreposés.

Les tableaux qui suivent présentent des informations supplémentaires sur notre BED pour les trimestres et les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE

31 DÉCEMBRE 2024

EN M\$ US

	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Siège social et autres	Total
Produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance	1 215 \$	104 \$	58 \$	80 \$	1 457 \$
Coût des fonds ¹	(799)	(2)	(26)	—	(827)
Charges d'intérêts	—	—	—	(96)	(96)
Charges d'exploitation et autres.....	—	—	—	(107)	(107)
BED	416 \$	102 \$	32 \$	(123) \$	427 \$

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE

31 DÉCEMBRE 2023

EN M\$ US

	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Siège social et autres	Total
Produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance	443 \$	61 \$	106 \$	22 \$	632 \$
Coût des fonds ¹	(277)	21	(55)	—	(311)
Charges d'intérêts	—	—	—	(53)	(53)
Charges d'exploitation et autres.....	—	—	—	(10)	(10)
BED	166 \$	82 \$	51 \$	(41) \$	258 \$

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

EN M\$ US

	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Siège social et autres	Total
Produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance	3 804 \$	448 \$	313 \$	135 \$	4 700 \$
Coût des fonds ¹	(2 450)	(162)	(114)	—	(2 726)
Charges d'intérêts	—	—	—	(344)	(344)
Charges d'exploitation et autres.....	(134)	(23)	(5)	(94)	(256)
BED	1 220 \$	263 \$	194 \$	(303) \$	1 374 \$

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

EN M\$ US

	Rentes	Assurance de dommages	Assurance vie	Siège social et autres	Total
Produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance	1 557 \$	225 \$	363 \$	124 \$	2 269 \$
Coût des fonds ¹	(931)	(127)	(156)	—	(1 214)
Charges d'intérêts	—	—	—	(193)	(193)
Charges d'exploitation et autres.....	(31)	(14)	(9)	(63)	(117)
BED	595 \$	84 \$	198 \$	(132) \$	745 \$

1. Le coût des fonds est une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

Le tableau suivant présente la composition des actifs investis, qui représente le portefeuille d'actifs sur lesquels nous fondons l'évaluation du rendement de nos placements, ainsi que leur répartition par secteur aux 31 décembre 2024 et 2023.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023
Placements	92 966 \$	39 838 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 243	4 308
Produits tirés des placements à recevoir	860	280
Retenues de fonds au titre de la réassurance	1 517	7 248
Total des actifs investis	107 586 \$	51 674 \$
Attribuable aux éléments suivants :		
Rentes	90 293 \$	32 220 \$
Assurance de dommages	8 290	8 542
Assurance vie	4 213	6 256
Siège social et autres	4 790	4 656
	107 586 \$	51 674 \$

Lignes d'activité

Par l'intermédiaire de nos filiales d'exploitation, notre société offre une gamme de services de retraite, de produits de protection du patrimoine et de solutions fondées sur le capital conçues sur mesure dont l'objectif est d'assurer l'avenir financier des particuliers et des institutions.

Rentes

Rentes à capital fixe liées à un indice boursier – Les rentes à capital fixe liées à un indice boursier permettent aux titulaires de police de gagner des crédits liés aux indices en fonction du rendement d'un indice déterminé sans que la valeur de leur compte ne soit mise à risque. Certains produits comportent une prime en vertu de laquelle le dépôt initial au titre de la rente augmente au moment de l'émission selon un taux déterminé. De façon générale, les frais de rachat et les modalités d'acquisition des primes de nos polices sont structurés de manière à nous offrir une protection comparable contre la résiliation anticipée, que les produits soient assortis ou non d'une prime. La valeur du contrat de rente est égale à la somme des primes payées, des primes et des intérêts crédités (les « **crédits liés aux indices** » en ce qui concerne les fonds attribués à une stratégie fondée sur des indices); ces intérêts reposent sur une limite globale (ou « **plafond** ») ou sur un pourcentage (le « **taux de participation** ») de l'appréciation (fondé dans certaines situations sur un calcul de la moyenne mensuelle ou d'un écart mensuel) d'un indice ou d'un indice de référence reconnu. Le plafond et le taux de participation restreignent le montant des intérêts que le titulaire peut gagner au cours d'une année contractuelle, et peuvent être ajustés annuellement par nous, sous réserve de minimums déterminés.

Rentes à taux fixe – Les rentes différées à taux fixe comprennent des produits annuels de rentes pluriannuelles à taux garanti et de rentes différées à prime unique. Nos rentes à taux fixe révisable annuellement sont assorties d'un taux d'intérêt annuel (le « **taux crédité** ») garanti durant la première année d'assurance. Après la première année d'assurance, nous avons le pouvoir discrétionnaire de modifier le taux crédité une fois par année, pour le porter à un taux égal ou supérieur à un taux minimal garanti. Nos rentes pluriannuelles à taux garanti et nos rentes différées à prime unique sont semblables à nos produits à taux révisable annuellement, à l'exception du fait que le taux crédité initial des produits de rentes pluriannuelles à taux garanti est garanti pour une durée définie, après quoi il peut être modifié à notre discrétion, alors que le taux crédité initial des rentes différées à prime unique est garanti pour une durée de trois ou de cinq ans.

Transfert du risque lié aux régimes de retraite – Le transfert du risque lié aux régimes de retraite correspond au transfert, par une entreprise agissant comme promoteur, des risques (ou de certains des risques) associés au fait d'être promoteur et administrateur d'un régime de retraite, en particulier le risque de placement et le risque de longévité, ce dernier correspondant au risque d'une augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires du régime. Ces risques peuvent être transférés à un assureur comme nous dans le cadre d'une transaction de rentes collectives ou à un particulier au moyen d'un règlement sous forme de paiement forfaitaire. Le transfert du risque lié aux régimes de retraite au moyen d'une assurance passe habituellement par un contrat de rente collective à prime unique émis à un régime de retraite par un assureur, ce qui permet à l'entreprise qui est le promoteur du régime de retraite de sortir certains passifs relatifs aux régimes de retraite de son bilan.

Rentes immédiates à prime unique – La rente immédiate à prime unique s’acquiert moyennant le paiement d’une prime unique et elle prévoit des paiements périodiques (habituellement mensuels ou annuels) au rentier pour une période déterminée, par exemple, pour le reste de la vie du rentier. Le remboursement du dépôt initial peut être garanti ou non, selon les modalités du contrat de rente.

Rentes à capital variable – Dans le cas d’une rente à capital variable, le titulaire assume le risque de placement, car la valeur du solde de son compte varie en fonction des résultats au chapitre des placements relatifs aux options de placement du fonds distinct qu’il a choisies. Nos produits de rentes à capital variable ne comportent aucune garantie de retrait minimal. Ce produit représente moins de 1 % de nos activités de rentes.

Assurance de dommages

Assurance de biens – Les lignes d’activité liées à l’assurance de biens offrent des polices couvrant divers biens personnels et commerciaux en cas de catastrophe d’origine humaine ou naturelle, y compris l’assurance de biens pour les propriétaires et les locataires.

Assurance de dommages – Les lignes d’activité liées à l’assurance de dommages comprennent une vaste gamme de produits d’assurance de dommages de première ligne et de deuxième ligne, comme les produits d’assurance de dommages spécialisée, les produits liés aux vices de construction, les produits d’assurance responsabilité civile générale, les produits commerciaux d’assurance multirisque, les produits d’assurance contre les accidents du travail, les produits d’assurance responsabilité de produits, les produits d’assurance responsabilité environnementale et les produits d’assurance automobile. Les lignes d’activité liées à l’assurance de dommages sont généralement assorties de longs délais de règlement puisque la période nécessaire à la finalisation et au règlement de toutes les réclamations d’une année de survenance donnée est relativement longue. Certains produits présentent des délais de déclaration ou de paiement de sinistres plus longs.

Assurance spécialisée – Les lignes d’activité liées à l’assurance spécialisée comprennent des couvertures spécialisées comme l’assurance de la responsabilité civile des garagistes et l’assurance risques divers et offrent des programmes d’assurance et des solutions de façade. Les lignes d’activité liées à l’assurance spécialisée sont généralement considérées comme étant assorties de courts délais de règlement, car les sinistres sont habituellement déclarés relativement rapidement, même s’il peut falloir plus de temps pour finaliser et régler tous les sinistres d’une année donnée.

Liquidation de sinistres et autres – Les lignes d’activité liées à la liquidation de sinistres et autres ont trait principalement aux affaires précédemment souscrites dans des gammes abandonnées par nos filiales d’assurance, y compris l’assurance responsabilité professionnelle et l’assurance caution.

Assurance vie

Assurance vie entière – Les produits d’assurance vie entière prévoient une prestation garantie au décès de l’assuré en échange du paiement périodique d’une prime fixe sur une période prédéterminée. Les paiements de primes peuvent être exigés pour toute la durée du contrat, jusqu’à l’atteinte d’un âge précis ou pendant un nombre d’années déterminé, et ils peuvent être effectués par tranches égales ou varier selon un calendrier préétabli. Certaines polices d’assurance vie entière sont assorties de participations des titulaires de polices. Les titulaires de polices peuvent recevoir des participations en trésorerie ou les réinvestir pour augmenter les prestations en cas de décès ou la valeur de rachat, ou pour réduire les primes requises afin de maintenir le contrat en vigueur.

Assurance vie universelle – Les produits d’assurance vie universelle offrent une couverture par l’intermédiaire d’un contrat qui donne aux titulaires de polices une certaine souplesse en ce qui a trait aux paiements des primes et aux montants de la couverture. Les produits d’assurance vie universelle peuvent permettre au titulaire, dans certaines limites, d’augmenter ou de diminuer le montant de la couverture des prestations en cas de décès sur la durée du contrat et d’ajuster la fréquence et le montant des paiements de primes. Les produits d’assurance vie universelle sont sensibles aux taux d’intérêt, et nous déterminons les taux d’intérêt crédités au cours de la période contractuelle, sous réserve des taux minimaux propres aux polices. Des intérêts sont crédités à l’égard d’un produit d’assurance vie universelle lié à un indice boursier à un taux de rendement fondé, en partie, sur les variations d’un indice, comme l’indice Standard & Poor’s 500 (l’« **indice S&P 500** »), sous réserve d’un taux minimal déterminé.

Assurance vie universelle à capital variable – Les produits d’assurance vie universelle à capital variable offrent une couverture d’assurance semblable à celle de l’assurance vie universelle, à l’exception du fait que le titulaire de police assume le risque de placement, car la valeur du solde du compte du titulaire varie en fonction des résultats au chapitre des placements relatifs aux titres que celui-ci a choisis et qui sont détenus dans un fonds distinct.

Siège social et autres

Notre secteur Siège social et autres regroupe diverses activités liées notamment au siège social dans le but de soutenir nos activités d'assurance de base. Ces activités comprennent nos activités d'entreposage de placements, dans le cadre desquelles nous entreposons temporairement des placements qui seront transférés ultimement dans nos portefeuilles de placements en assurance à court terme. Nous générons des produits sur nos placements entreposés et nous engageons des charges d'intérêts sur les facilités de crédit renouvelables utilisées pour financer ces placements. Les activités de notre secteur Siège social et autres comprennent également certaines activités de couverture, certaines charges et activités qui ne sont pas attribuables à nos secteurs opérationnels liés à l'assurance, ainsi que certaines charges d'intérêts liées aux emprunts généraux et aux emprunts de filiales de la société.

Primes nettes

Le tableau suivant présente la répartition des primes par produit, déduction faite des primes cédées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023	2022
Rentes			
Produits de rentes destinés aux particuliers ¹ :			
Rentes à capital fixe liées à un indice boursier	5 \$	— \$	— \$
Rentes à taux fixe	4	2	5
Rentes à capital variable	—	—	—
Total des produits de rentes destinés aux particuliers	9	2	5
Produits de rentes destinés aux institutions :			
Transfert du risque lié aux régimes de retraite ²	4 804	1 467	1 555
Total des produits de rentes destinés aux institutions	4 804	1 467	1 555
Total des rentes	4 813	1 469	1 560
Produits d'assurance vie entière et autres	511	520	348
Produits d'assurance de dommages			
Assurance de biens	1 266	1 168	636
Assurance de dommages	1 133	891	467
Assurance spécialisée	258	33	—
Liquidation de sinistres et autres	286	56	—
Total des produits d'assurance de dommages	2 943	2 148	1 103
Total des primes nettes	8 267 \$	4 137 \$	3 011 \$

1. Les primes reçues relativement aux produits de rentes destinés aux particuliers sont généralement comptabilisées à titre de dépôts et ne sont pas incluses dans les primes nettes.
2. Le montant des primes figurant au poste Transfert du risque lié aux régimes de retraite diffère du montant des souscriptions brutes de produits de rentes, puisque les primes sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles, tandis qu'elles sont incluses dans le montant des souscriptions à la clôture de la transaction, laquelle est confirmée par la contrepartie.

2024 par rapport à 2023

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les primes nettes ont totalisé 8,3 G\$, comparativement à 4,1 G\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 4,1 G\$ est principalement attribuable à la croissance dans nos secteurs Rentes et Assurance de dommages. Les primes nettes de notre secteur Rentes ont augmenté de 3,3 G\$ en raison de l'expansion continue de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite. Les primes nettes de notre secteur Assurance de dommages ont augmenté de 795 M\$ en raison de l'apport d'Argo pour l'exercice complet.

2023 par rapport à 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les primes nettes ont totalisé 4,1 G\$, comparativement à 3,0 G\$ en 2022. L'augmentation de 1,1 G\$ est principalement attribuable à l'apport d'American National à la suite de l'acquisition qui a eu lieu le 25 mai 2022.

Souscriptions brutes de produits de rentes

Les souscriptions brutes de produits de rentes comprennent tous les dépôts liés aux produits de rentes, qui ne sont généralement pas comptabilisés dans les produits aux états du résultat net. Les souscriptions brutes de produits de rentes comprennent les souscriptions directes, les affaires de transfert au titre de la réassurance acceptée ainsi que les primes et dépôts générés par les transactions de réassurance en bloc acceptée.

Le tableau suivant présente la répartition des souscriptions brutes de produits de rentes.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023	2022
Produits de rentes destinés aux particuliers :			
Rentes à capital fixe liées à un indice boursier	5 522 \$	2 206 \$	1 469 \$
Rentes à taux fixe	5 132	3 938	827
Rentes à capital variable	372	63	36
Total des produits de rentes destinés aux particuliers	11 026	6 207	2 332
Produits de rentes destinés aux institutions :			
Transfert du risque lié aux régimes de retraite ¹	4 814	1 469	1 573
Total des produits de rentes destinés aux institutions	4 814	1 469	1 573
Total des souscriptions brutes de produits de rentes	15 840 \$	7 676 \$	3 905 \$

1. Le montant des souscriptions brutes de produits de rentes diffère du montant des primes figurant au poste Transfert du risque lié aux régimes de retraite, puisque les primes sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles, tandis qu'elles sont incluses dans le montant des souscriptions à la clôture de la transaction, laquelle est confirmée par la contrepartie.

2024 par rapport à 2023

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les souscriptions brutes de produits de rentes ont totalisé 15,8 G\$, comparativement à 7,7 G\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 8,2 G\$ est principalement attribuable à l'apport d'AEL, combiné à la croissance de nos activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite.

2023 par rapport à 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les souscriptions brutes de produits de rentes ont totalisé 7,7 G\$, comparativement à 3,9 G\$ en 2022. L'augmentation de 3,8 G\$ est principalement attribuable à l'apport des souscriptions de produits de rentes d'American National pour un exercice complet, alors que cet apport était pour un exercice partiel en 2022, l'acquisition ayant été conclue le 25 mai 2022.

Impôt sur le résultat

Notre charge (économie) d'impôt consolidée découle de nos activités dans divers pays où différentes lois fiscales et divers taux d'imposition s'appliquent. Étant donné la diversification de nos activités internationales, notre taux d'imposition effectif moyen pondéré pourrait différer considérablement des taux d'imposition prévus par la loi aux États-Unis et pourrait varier d'un exercice à l'autre en raison des variations de nos actifs ainsi que du bénéfice net (de la perte nette) annuel avant impôt sur le résultat dans chaque territoire. L'information qui suit doit être lue en parallèle avec la note 22, « Impôt sur le résultat », des états financiers consolidés.

Le tableau qui suit présente notre charge (économie) d'impôt consolidée calculée en fonction du bénéfice (de la perte) avant impôt sur le résultat par territoire.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023	2022
États-Unis ¹	129 \$	491 \$	385 \$
Canada	127	47	(129)
Bermudes ²	853	168	25
Autres	104	108	251
Total du bénéfice net avant impôt sur le résultat	1 213 \$	814 \$	532 \$

1. Le montant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprend le bénéfice d'une société domiciliée aux Bermudes qui a choisi de payer l'impôt sur le résultat aux États-Unis en vertu de l'article 953d) de l'Internal Revenue Code (« IRC »).
2. Le montant pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprend les fluctuations liées à l'évaluation à la valeur de marché d'un montant de 558 M\$ des placements entreposés qui n'ont pas encore été transférés aux filiales d'assurance.

Le tableau suivant présente la charge (l'économie) d'impôt attribuable aux activités poursuivies par territoire.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE			
EN M\$ US			
	2024	2023	2022
États-Unis ¹	(48) \$	3 \$	65 \$
Canada	36	13	(34)
Bermudes	(22)	—	—
Autres ²	—	1	—
Total de la charge (l'économie) d'impôt	(34) \$	17 \$	31 \$

1. Comprend une économie d'impôt de 292 M\$ enregistrée par une société domiciliée aux Bermudes qui a choisi de payer l'impôt sur le résultat aux États-Unis en vertu de l'article 953d) de l'IRC.
2. Aucun autre pays ne représente plus de 10 %.

Comme il est présenté à la note 22, « Impôt sur le résultat », des états financiers consolidés, nos taux d'imposition moyens pondérés prévus par la loi pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022 se sont établis à 20,5 %, à 17,3 % et à 16,4 %, respectivement. Le tableau qui suit présente les taux d'imposition moyens pondérés prévus par la loi calculés en fonction de la répartition du total de l'actif par territoire.

AUX 31 DÉCEMBRE			
EN M\$ US			
	2024	2023	2022
États-Unis	130 051 \$	43 977 \$	29 689 \$
Canada	5 238	3 997	3 421
Bermudes	4 202	4 457	2 818
Autres	462	9 212	7 530
Total de l'actif	139 953 \$	61 643 \$	43 458 \$

Nos taux d'imposition moyens pondérés prévus par la loi correspondent à la somme du total de l'actif dans chaque territoire, multipliée par le taux d'imposition prévu par la loi applicable dans ce territoire. Au cours de l'exercice considéré, les taux d'imposition prévus par la loi applicables par territoire étaient de 0 % pour les Bermudes, de 21,0 % pour les États-Unis et de 26,5 % pour le Canada.

Situation de trésorerie et sources de financement

SOURCES DE FINANCEMENT

Nous nous efforçons de maintenir suffisamment de liquidités en tout temps pour être en mesure de saisir les occasions intéressantes lorsqu'elles se présentent, de mieux composer avec toute dégradation inattendue de la conjoncture au sein de nos filiales d'exploitation et de maintenir les paiements aux titulaires de polices, en plus de maintenir les distributions à nos actionnaires. Nos liquidités proviennent principalement des flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et de l'accès à la facilité de crédit consentie par un tiers de la société, à nos facilités de crédit et à l'engagement en capitaux propres de Brookfield. Nous gérons de façon proactive notre situation de trésorerie afin de répondre à nos besoins en liquidités et nous continuons à développer des relations avec des prêteurs qui offrent une capacité d'emprunt à taux concurrentiel, tout en cherchant à réduire au minimum l'incidence défavorable sur le rendement des placements. Nous cherchons à structurer la propriété de nos actifs de manière à accroître notre capacité de les monétiser et ainsi obtenir des liquidités supplémentaires, au besoin. Le tableau suivant présente les éléments qui constituaient nos liquidités générales pour les périodes indiquées.

AUX 31 DÉCEMBRE		
EN M\$ US		
	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	311 \$	78 \$
Actifs financiers liquides	116	212
Facilités de crédit non utilisées	1 608	720
Total des liquidités générales¹	2 035 \$	1 010 \$

1. Le total des liquidités générales est une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

À la date du présent rapport de gestion, nos liquidités étaient suffisantes pour répondre à nos besoins actuels et pour un avenir prévisible. En juin 2021, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G\$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. La société pourrait appeler des fonds au titre de l'engagement en capitaux propres en contrepartie de l'émission d'actions de catégorie C ou d'actions privilégiées de rang inférieur rachetables. Au 31 décembre 2024, un montant de 2,0 G\$ était disponible au titre de l'engagement en capitaux propres. De plus, dans le cadre de la scission de la société de Brookfield le 28 juin 2021, nous avons conclu une convention de crédit avec Brookfield à titre de prêteur, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de 400 M\$. Nous disposons de facilités de crédit renouvelables bilatérales de 1,2 G\$ auprès de banques externes. Nous utilisons les liquidités que procurent nos facilités de crédit pour les besoins du fonds de roulement, et nous pourrions utiliser le produit de l'engagement en capital pour financer les investissements de croissance et les acquisitions. Le choix par la société d'une de ces sources de financement dans une situation donnée est fait en fonction de l'optimisation des besoins et des occasions se présentant à ce moment. Au 31 décembre 2024, un montant de 17 M\$ avait été prélevé sur les facilités bilatérales externes, et aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de Brookfield.

Aujourd'hui, nous disposons de liquidités importantes au sein de nos portefeuilles d'assurance, ce qui nous donne la souplesse nécessaire pour investir afin de saisir des occasions de placement intéressantes. En plus d'un portefeuille d'actifs financiers très liquides, nos sociétés d'exploitation ont un accès additionnel à des liquidités provenant de sources comme les programmes offerts par la Federal Home Loan Bank (la « FHLB »). Au 31 décembre 2024, la société n'avait prélevé aucun montant et disposait d'un engagement inutilisé totalisant 881 M\$ relativement à ces programmes.

Les liquidités au sein de nos filiales d'exploitation peuvent être restreintes de temps à autre en raison de contraintes réglementaires. Au 31 décembre 2024, le total des liquidités de la société se chiffrait à 53,0 G\$, ce qui comprend un montant de 311 M\$ au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie non soumis à restrictions et un montant de 116 M\$ au titre des actifs financiers liquides non soumis à restrictions détenus par des entités constituées en société.

AUX 31 DÉCEMBRE
EN M\$ US

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 243 \$	4 308 \$
Actifs financiers liquides	39 195	21 927
Facilités de crédit non utilisées	1 608	720
Total des liquidités¹	53 046 \$	26 955 \$

1. Le total des liquidités est une mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à « Mesures de la performance utilisées par la direction ».

Aux 31 décembre 2024 et 2023, nos filiales d'assurance américaines détenaient 87 % et 63 % du total des liquidités de la société, respectivement.

En plus du total des liquidités générales et du total des liquidités, nous maintenons une situation de capital solide dans l'ensemble de nos filiales d'assurance réglementées et de nos sociétés de portefeuille afin d'honorer nos engagements envers les titulaires de polices et les retraités que nous servons. Le tableau suivant présente la situation de capital de nos filiales d'assurance, qui comprend le capital et l'excédent prévus par la loi, tels qu'ils ont été déterminés pour chaque entité d'assurance par l'application des principes comptables prévus par la loi qui s'appliquent à chacune de ces entités. Des ajustements ont été apportés, entre autres, aux provisions pour évaluation de l'actif et à nos sociétés de portefeuille.

AUX 31 DÉCEMBRE
EN G\$ US

	2024	2023
Groupe ou entité :		
Filiales d'assurance ¹	13,5 \$	7,5 \$
Sociétés de portefeuille du groupe	2,6	1,4
Total du capital du groupe	16,1 \$	8,9 \$

1. Calculé sur une base globale conformément aux règlements en matière d'assurance applicables.

Au 31 décembre 2024, le total du capital de notre groupe, soit le capital de l'ensemble de nos filiales d'assurance réglementées et de nos sociétés de portefeuille, s'élevait à 16,1 G\$, ce qui sous-tend les notations de solidité financière A attribuées à nos sociétés d'assurance vie et de rentes et les notations de première qualité attribuées à nos sociétés de portefeuille d'assurance vie et de rentes (2023 – 8,9 G\$). L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'acquisition d'AEL, à l'apport solide de nos filiales d'exploitation au bénéfice et à l'apport en capital de Brookfield.

Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022

Le tableau suivant présente un sommaire de nos flux de trésorerie et des soldes de trésorerie de clôture pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023	2022
Activités d'exploitation	4 569 \$	1 507 \$	644 \$
Activités d'investissement	1 433	(1 809)	(4 878)
Activités de financement	1 922	2 465	5 994
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 308	2 145	393
Variation nette au cours de l'exercice	7 924	2 163	1 760
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères	11	—	(8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	12 243 \$	4 308 \$	2 145 \$

Activités d'exploitation

2024 par rapport à 2023

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 4,6 G\$, comparativement à 1,5 G\$ à l'exercice précédent. L'augmentation tient principalement à une hausse des produits tirés des placements découlant de la croissance du portefeuille de placements, ainsi qu'à l'apport d'AEL et d'Argo.

2023 par rapport à 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons généré des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 1,5 G\$, comparativement à 644 M\$ en 2022, en raison principalement de la croissance des activités, qui a bénéficié de l'apport d'American National pour un exercice complet, alors que cet apport était pour un exercice partiel en 2022, ainsi que de l'augmentation des contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite conclus.

Activités d'investissement

2024 par rapport à 2023

Au cours de l'exercice considéré, les entrées de trésorerie de 1,4 G\$ provenant des activités d'investissement ont découlé principalement de la trésorerie de 10,8 G\$ acquise dans le cadre de l'acquisition d'AEL, déduction faite du produit en trésorerie versé, partiellement contrebalancées par les investissements nets au cours de la période, comparativement à un investissement net de 1,8 G\$ à la période correspondante de l'exercice précédent.

2023 par rapport à 2022

En 2023, nous avons réorienté notre portefeuille de placements vers des stratégies de placement à rendement plus élevé et nous avons investi des capitaux dans l'acquisition d'Argo, ce qui a donné lieu à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement de 1,8 G\$, comparativement à des sorties nettes de 4,9 G\$ à l'exercice précédent, qui comprenaient un montant de 4,1 G\$ relatif à l'acquisition d'American National.

Activités de financement

2024 par rapport à 2023

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous avons comptabilisé des entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 1,9 G\$, soit une diminution par rapport à 2,5 G\$ à la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution tient principalement aux retraits sur les comptes des titulaires conjugués aux remboursements nets sur les emprunts, facteurs partiellement contrebalancés par les paiements reçus au titre des dépôts dans les comptes des titulaires.

2023 par rapport à 2022

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons reçu des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 2,5 G\$, comparativement à 6,0 G\$ en 2022. Le produit en 2023 tient principalement à des paiements nets de 2,6 G\$ reçus au titre des dépôts dans les comptes des titulaires, facteur partiellement contrebalancé par un remboursement net de 487 M\$ sur nos emprunts.

Instruments financiers

Dans la mesure où nous croyons que cela s'avère intéressant sur le plan économique, notre stratégie consiste à couvrir une partie de nos placements en titres de capitaux propres ou de nos flux de trésorerie exposés au risque de change dans le cadre des activités de la société. Les principes clés suivants constituent le fondement de notre stratégie de couverture du risque de change :

- Nous tirons parti de toute couverture naturelle qu'il pourrait y avoir au sein de nos activités.
- Dans la mesure du possible, nous finançons nos activités par des emprunts en monnaie locale.
- Nous pouvons recourir à des contrats dérivés dans la mesure où les couvertures naturelles ne sont pas suffisantes.

Au 31 décembre 2024, le total de nos capitaux propres se chiffrait à 13,1 G\$ et nos capitaux propres ajustés, à 12,9 G\$. Les capitaux propres ajustés représentent le total des capitaux propres économiques de la société par l'intermédiaire de ses actions de catégories A, B et C et des actions privilégiées de rang inférieur rachetables émises par la société, excluant notre cumul des autres éléments du résultat global. Se reporter à l'analyse des mesures non conformes aux PCGR.

Les capitaux propres et les capitaux propres ajustés comprennent une tranche d'environ 190 M\$ investie en dollars canadiens. Au 31 décembre 2024, nous avons des contrats de change à terme et des contrats de change à terme de gré à gré d'un montant notionnel de 6,7 G\$ (2023 – 2,9 G\$) pour couvrir l'exposition au risque de change.

Se reporter à la note 9, « Instruments dérivés », des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Futures obligations et exigences en matière de capital

Au 31 décembre 2024, le total des engagements non versés de la société et de ses filiales totalisait 10,3 G\$ (2023 – 5,4 G\$). Ces engagements, lorsqu'ils sont versés, sont principalement comptabilisés à titre de prêts hypothécaires, de prêts privés, de fonds d'investissement, d'immeubles de placement et d'autres actifs investis. Se reporter à la note 28, « Engagements financiers et éventualités », des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Le tableau suivant présente l'arrivée à échéance, par exercice, des emprunts généraux et de filiales.

Paiements exigibles par exercice								
AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN M\$ US	Total	Escompte et frais d'émission	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts généraux	1 022 \$	—	1 005	—	—	—	17	—
Emprunts de filiales	3 329 \$	(79)	—	—	1 800	—	600	1 008

Paiements exigibles par exercice								
AU 31 DÉCEMBRE 2023 EN M\$ US	Total	Escompte et frais d'émission	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts généraux	1 706 \$	—	1 276	—	—	—	430	—
Emprunts de filiales	1 863 \$	(46)	—	—	—	1 000	—	909

Se reporter à la note 21, « Emprunts généraux et emprunts de filiales », des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

Gestion du capital

La gestion du capital est le processus continu qui consiste à déterminer et à maintenir la quantité de capital et la qualité du capital nécessaires pour tirer parti des occasions de croissance de la société, pour gérer les risques liés à l'entreprise et pour optimiser le rendement pour les actionnaires, tout en respectant pleinement les exigences en matière de capital réglementaire.

La société et ses filiales adoptent une approche intégrée de gestion des risques qui tient compte de l'appétence au risque et des exigences en matière de capital de la société. Les niveaux de capital d'exploitation sont déterminés en fonction de l'appétence au risque et de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de chaque société d'exploitation (le « **dispositif ORSA** »). De plus, des techniques de simulation de crise additionnelles sont utilisées pour évaluer la suffisance du capital de la société dans le cadre de scénarios défavorables persistants.

American National, AEL et certaines filiales d'Argo sont tenues de se conformer aux exigences en matière de fonds propres fondés sur les risques basées sur les lignes directrices de la National Association of Insurance Commissioners (la « **NAIC** »). Les fonds propres fondés sur les risques sont une méthode d'évaluation du niveau de capital approprié pour qu'une société d'assurance puisse assumer l'ensemble de ses activités commerciales, compte tenu de sa taille et de son profil de risque. Cette méthode offre un moyen d'évaluer la suffisance du capital en considérant que le degré de risque assumé par l'assureur est le principal facteur décisif.

Freestone Re Ltd., Argo Re Ltd. et NER Ltd. sont tenues de maintenir un montant minimal de capital et d'excédent prévu par la loi équivalant au montant de la marge de solvabilité minimale et un montant minimal de capital économique et d'excédent équivalent aux exigences accrues en matière de capitalisation, telles qu'elles sont déterminées par l'autorité monétaire des Bermudes. Les exigences accrues en matière de capitalisation sont calculées en fonction du modèle fondé sur les exigences en matière de suffisance du capital des Bermudes, un modèle fondé sur le risque qui tient compte des caractéristiques de risque de divers aspects des activités d'une société.

La Compagnie de rentes Blumont est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (le « **TSAV** »), tel que le détermine le Bureau du surintendant des institutions financières (le « **BSIF** »). Le ratio du TSAV permet de comparer les ressources en capital réglementaires d'une société d'assurance avec son coussin de solvabilité de base, ou capital requis.

La société a déterminé qu'elle se conformait à toutes les exigences en matière de capital aux 31 décembre 2024 et 2023.

Résultats d'exploitation de Brookfield

Un placement dans les actions échangeables de catégorie A de la société devrait être pratiquement équivalent, sur le plan de la fonctionnalité et sur le plan financier, à un placement dans les actions de Brookfield. Le tableau suivant présente un sommaire des résultats d'exploitation de Brookfield pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE EN M\$ US, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION	2024	2023	2022
Produits	86 006 \$	95 924 \$	92 769 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de Brookfield	641	1 130	2 056
Bénéfice net des activités consolidées	1 853	5 105	5 195
Bénéfice net par action :			
De base	0,31	0,62	1,22
Dilué	0,31	0,61	1,19
Bénéfice distribuable avant les montants réalisés	4 871	4 223	4 314

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022, la quote-part revenant à Brookfield de notre BED représentait environ 28 %, 18 % et 9 % du total de son bénéfice distribuable avant les montants réalisés, respectivement.

Chaque action échangeable a été structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalant à celui de une action de catégorie A de Brookfield, puisque chaque action échangeable i) est échangeable au gré du porteur contre une action de catégorie A de Brookfield ou son équivalent en trésorerie (le mode de paiement devant être déterminé au gré de Brookfield), sous réserve de certaines limites, et ii) donne droit à des distributions en même temps et au même montant que les dividendes sur les actions de catégorie A de Brookfield. Par conséquent, nous prévoyons que le cours de marché des actions échangeables sera influencé par le cours de marché des actions de catégorie A de Brookfield, ainsi que par la performance des activités de Brookfield dans son ensemble. En plus d'examiner attentivement les informations fournies dans le présent rapport de gestion, il convient d'examiner attentivement les informations fournies par Brookfield dans ses documents d'information continue. Des exemplaires des documents d'information continue de Brookfield sont disponibles par voie électronique sur EDGAR, sur le site Web de la SEC, à l'adresse www.sec.gov, ou sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com.

Tendances du secteur et facteurs ayant une incidence sur notre performance

En tant qu'entreprise de services financiers offrant des solutions fondées sur le capital au secteur de l'assurance, nous subissons l'influence de nombreux facteurs, y compris la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Les fluctuations des prix sur les marchés des actions, du crédit, des marchandises et des devises, de même que les taux d'intérêt, qui peuvent être volatils et varier d'une région à l'autre, peuvent avoir une incidence importante sur la performance de notre entreprise. Nous surveillons également des facteurs comme les dépenses des consommateurs, les investissements des entreprises, la volatilité des marchés financiers, les taux d'intérêt, le chômage et le risque d'inflation ou de déflation, qui influent sur le contexte commercial et économique et, par conséquent, sur la demande pour les types de produits financiers et d'assurance offerts par notre entreprise. Nous sommes d'avis que les tendances actuelles suivantes sont susceptibles de favoriser grandement la croissance de nos activités.

- **La volatilité des marchés des capitaux et les perturbations au sein des catégories d'actifs jouent en faveur des assureurs disposant de portefeuilles de placement diversifiés et d'un accès aux instruments de crédit alternatifs.** Les assureurs investissent principalement dans des produits à revenu fixe sur les marchés publics et ils sont exposés aux évaluations de ces marchés. Les assureurs aptes à diversifier leurs portefeuilles de placement afin d'y inclure des actifs alternatifs et des instruments de crédit privé obtiendront un meilleur rendement.
- **De nombreux assureurs cherchent des moyens de se tourner vers des produits d'assurance qui reposent moins sur les actifs.** Compte tenu de la nature capitalistique des obligations liées à l'assurance vie et aux rentes, de nombreuses sociétés d'assurance diversifiées cherchent à réduire leur exposition aux produits d'assurance vie et de rentes, y compris au moyen de la réassurance, afin de libérer du capital qu'elles peuvent investir pour financer des produits et des lignes d'activité qui reposent moins sur les actifs.
- **Les récentes conditions du marché exposent les sociétés sous-capitalisées.** Certains souscripteurs de produits de rentes font face à des coûts de couverture plus élevés dans un contexte de volatilité des marchés, et les modifications apportées aux normes réglementaires accroissent la transparence des évaluations des obligations compte tenu de la faiblesse actuelle des taux. Un tel contexte a nécessité la mobilisation ou la libération de capitaux, et le marché de la réassurance offre aux souscripteurs de produits de rentes l'occasion de le faire. Nous avons accès à des capitaux et sommes en mesure de fournir un soutien en capital à ces sociétés.
- **Les évaluations des marchés publics se sont resserrées tandis que les besoins en capitaux ont augmenté.** Les assureurs doivent composer avec des creux cycliques et, compte tenu du contexte actuel du marché, ils cherchent à établir des partenariats avec des organisations comme la nôtre qui peuvent fournir des solutions pour répondre à leurs besoins en capitaux.

Risque de marché

Nos états de la situation financière dans nos états financiers comprennent des montants importants d'actifs et de passifs dont la juste valeur est exposée au risque de marché. Nos risques de marché importants ont principalement trait aux taux d'intérêt, aux taux de change et au crédit. La juste valeur de nos portefeuilles de placements demeure assujettie à une volatilité considérable. Les paragraphes qui suivent traitent des risques de marché importants liés à nos activités.

Risque de change

Les obligations de la société en vertu de ses contrats d'assurance sont principalement libellées en dollars américains, mais une partie des actifs qui couvrent ces passifs est libellée en monnaies autres que le dollar américain. Nous gérons le risque de change principalement au moyen de contrats de change à terme et de swaps de devises. Notre politique de placement établit les limites d'exposition au risque de change et les types de dérivés autorisés aux fins de couverture.

Notre actif net est assujéti à la conversion des états financiers en dollars américains. L'incidence de la variation des taux de change sur la conversion de nos états financiers est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes liés aux opérations en monnaies étrangères relativement aux actifs investis de la société sont présentés au poste Profits (pertes) liés aux placements ou au poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds au titre de la réassurance dans les états du résultat net. Les profits et les pertes liés aux transactions en monnaies étrangères au titre des passifs d'assurance de la société sont présentés au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

L'incidence sur le bénéfice net d'une baisse hypothétique de 10 % des monnaies étrangères par rapport au dollar américain, déduction faite de l'incidence des stratégies de couverture de change, ne devrait pas être significative.

Risque de taux d'intérêt

Une hausse ou une baisse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner des perturbations sur les marchés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre performance financière.

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de notre cadre de gestion actif-passif selon lequel les durées effectives et les durées des taux clés du portefeuille de placements sont étroitement liées à celles des passifs d'assurance. Conformément au cadre de gestion actif-passif, nous utilisons des dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt, des options et des contrats à terme normalisés, afin de réduire le risque de marché. Dans le cas des activités de rentes, dont l'échéancier et le montant des obligations au titre des paiements de prestations peuvent être facilement déterminés, l'appariement des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est efficacement contrôlé par l'intermédiaire de ce processus exhaustif de gestion des durées.

Notre principale exposition au risque posé par la variation des taux d'intérêt découle de notre portefeuille de placements dans des titres à échéance fixe. Nous sommes d'avis qu'une augmentation des taux d'intérêt de 50 points de base par rapport aux niveaux des 31 décembre 2024 et 2023 attribuable à un déplacement parallèle de la courbe de rendement aurait entraîné une baisse de la juste valeur de nos titres à échéance fixe d'environ 1,1 G\$ et 461 M\$ en 2024 et en 2023, respectivement. L'incidence d'une telle diminution (déduction faite de l'impôt sur le résultat) sur le total des capitaux propres correspondrait à une baisse d'environ 838 M\$ et 356 \$ du cumul des autres éléments de bénéfice global en 2024 et en 2023, respectivement. Les modèles utilisés pour estimer l'incidence d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt du marché tiennent compte de nombreuses hypothèses, nécessitent des estimations importantes et supposent une variation immédiate et simultanée des taux d'intérêt sans que la gestion du portefeuille de placements soit modifiée par suite de ce changement. Par conséquent, les fluctuations possibles de la valeur de nos instruments financiers révélées par les simulations sont susceptibles de différer de celles qui pourraient réellement être observées dans des scénarios de taux d'intérêt donnés, et les différences pourraient être significatives. Comme nous gérons activement nos placements et nos passifs, notre exposition nette aux taux d'intérêt peut varier au fil du temps. Toutefois, toute diminution de la juste valeur de nos titres à échéance fixe (à moins qu'elle ne découle de préoccupations liées au risque de crédit de l'émetteur nécessitant la comptabilisation d'une perte de crédit) ne serait généralement réalisée que si nous étions tenus de vendre ces titres à perte avant leur échéance afin de répondre à nos besoins en liquidités, que nous gérons de façon proactive. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion pour une analyse plus détaillée de notre situation de trésorerie.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque de variabilité de la juste valeur découlant des fluctuations des cours des actions ou des autres prix de marché, tels que les prix des marchandises et les écarts de taux.

L'exposition de la société aux marchés boursiers est gérée par secteur et par titre individuel. La société atténue le risque sur actions en diversifiant le portefeuille de placements.

La société est également exposée au risque sur actions découlant des produits d'assurance vie et de rentes liés à un indice boursier offerts et repris par la société. La société a conclu des transactions sur dérivés, principalement des options d'achat d'actions négociées de gré à gré, afin de couvrir l'exposition aux variations des indices boursiers, de sorte qu'elle a exclu les variations des indices boursiers et les dérivés connexes de la sensibilité.

Si les cours des marchés boursiers avaient diminué de 10 % aux 31 décembre 2024 et 2023, toutes choses étant égales par ailleurs, nous estimons que la diminution nette de notre résultat net à un moment précis découlant des variations de la juste valeur de nos instruments financiers, qui sont principalement des placements en actions de sociétés ouvertes, s'élèverait à 230 M\$ et à 216 M\$, respectivement. Les instruments financiers inclus dans l'analyse de sensibilité sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat net.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte lié aux montants dus par des contreparties et survient chaque fois que des fonds sont consentis, engagés, dus ou investis dans le cadre d'ententes contractuelles réelles ou implicites, y compris des ententes de réassurance. La société est principalement exposée au risque de crédit par l'intermédiaire de ses placements à revenu fixe, qui comprennent des titres de créance et des prêts privés.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit en établissant des limites de concentration relatives aux contreparties, aux notations et aux catégories d'actifs. Afin de réduire davantage le risque de crédit, la société assure un suivi régulier de la situation financière des contreparties. Ces exigences sont décrites dans notre politique de placement.

Risque d'assurance

La société formule des hypothèses et procède à des estimations lorsqu'elle évalue les risques liés à l'assurance et à la réassurance, et des écarts importants, particulièrement en ce qui a trait à la mortalité, à la morbidité, à la longévité et à d'autres comportements des titulaires de polices, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos liquidités et nos flux de trésorerie. Toutes les modalités des transactions seront probablement déterminées par des facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris nos estimations. Si nous réassurons un bloc d'affaires, rien ne garantit que la transaction donnera les résultats prévus au moment de l'acquisition du bloc. Ces transactions nous exposent au risque que les résultats réels diffèrent de façon significative de ces estimations.

Nous gérons le risque d'assurance en choisissant d'acheter ou non de la réassurance pour certains montants de risque pris en charge au sein de nos secteurs Rentes, Assurance de dommages et Assurance vie, et nous pourrions également envisager de réassurer certains montants de risque que nous prenons en charge en vertu de nos ententes de réassurance au sein de ces secteurs.

Risque juridique

Dans l'avenir, nous pourrions être partie à diverses poursuites judiciaires qui surviennent régulièrement dans le cours normal des activités, y compris des poursuites judiciaires visant à établir une responsabilité directement par l'intermédiaire de contrats d'assurance ou indirectement par l'intermédiaire de contrats de réassurance émis par nos filiales. Les demandeurs réclament parfois des dommages-intérêts exemplaires ou punitifs. Nous ne croyons pas que les coûts liés à de tels litiges normaux et réguliers auront une incidence significative sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. De temps à autre, nous sommes partie à d'autres types de poursuites judiciaires, dont certaines font valoir ou pourraient faire valoir des réclamations ou chercher à imposer des amendes et des pénalités. Nous sommes d'avis que toute obligation pouvant découler d'autres poursuites judiciaires en cours n'aura pas de répercussions significatives sur nos états financiers.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte en raison de processus, de personnes ou de systèmes internes inadéquats ou ayant failli, ou en raison d'événements externes. Les processus de contrôle interne de la société sont appuyés par le maintien d'un registre des risques et d'un examen indépendant de l'audit interne. Le risque de fraude est géré au moyen d'un certain nombre de processus, notamment la vérification des antécédents du personnel embauché, la confirmation annuelle du code de déontologie, une formation en matière de lutte contre la corruption et la séparation des tâches.

Nous avons conclu des ententes d'impartition significatives relativement à l'administration des régimes de retraite et à d'autres fonctions. Ces ententes sont assujetties à des ententes avec les niveaux de service officiels, sont exécutées dans les limites d'approbation convenues et font l'objet d'un examen régulier par la haute direction. Les ententes d'impartition significatives sont approuvées et surveillées par le conseil d'administration.

Des plans de reprise après sinistre et de continuité des activités ont également été établis afin de gérer la capacité de la société à exercer ses activités dans des conditions défavorables.

Méthodes comptables et estimations critiques

La préparation des états financiers exige que la direction formule des jugements, estimations et hypothèses critiques qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges, qu'il n'est pas facile d'établir à partir d'autres sources, au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations et hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues périodiquement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision ne touche que cet exercice ou dans l'exercice de révision et les exercices futurs si la révision touche à la fois l'exercice considéré et les exercices futurs.

Les jugements critiques formulés par la direction et utilisés dans la préparation des présents états financiers sont résumés ci-dessous :

Les retenues de fonds au titre de la réassurance correspondent à des montants à recevoir au titre des sommes retenues contractuellement par des sociétés cédantes conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles les filiales de la société agissent à titre de réassureurs. Le montant à recevoir représente les actifs détenus dans des fonds de garde qui sont juridiquement séparés des fonds généraux des sociétés cédantes tierces et sont gérés par nos filiales. Les actifs font habituellement partie des catégories d'actifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs à revenu fixe. Dans l'éventualité de l'insolvabilité des sociétés cédantes, les filiales devraient faire valoir une réclamation sur les actifs qui couvrent les passifs relatifs aux réserves. Cependant, les filiales peuvent compenser les montants dus aux sociétés cédantes. De façon générale, les intérêts sur ces actifs s'accumulent en fonction du rendement des placements sous-jacents. Les filiales sont assujetties au rendement des placements et sont titulaires de tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, à peu près comme elles le sont pour les actifs investis détenus directement par les filiales. Les ententes sous-jacentes contiennent des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés dans les contrats de réassurance qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont séparés et évalués à la juste valeur, et ils sont présentés au poste Retenues de fonds au titre de la réassurance dans les états de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont incluses dans le poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net.

Les frais d'acquisition de polices différés (les « FAD ») sont des coûts inscrits à l'actif découlant directement de l'acquisition de nouveaux contrats d'assurance ou de contrats renouvelés. Des coûts importants sont engagés pour l'acquisition de contrats d'assurance, de réassurance et de rentes, y compris les commissions et certaines charges liées à la souscription, aux primes, à l'émission de polices et au traitement. Les FAD sont amortis sur une base constante en fonction de la base d'amortissement choisie pour chaque produit, comme l'illustre le tableau qui suit.

Produits	Base d'amortissement
Produits d'assurance vie traditionnels	Valeur nominale
Rentes viagères immédiates	Montant annualisé des prestations en vigueur
Produits d'assurance maladie	Prime annuelle initiale
Rentes différées à capital fixe, rentes à capital fixe liées à un indice boursier, rentes à capital variable	Nombre de polices
Produits d'assurance vie universelle	Valeur nominale initiale
Assurance de dommages	Prime acquise

Les hypothèses utilisées dans le calcul des FAD sont fonction des modifications des hypothèses actuarielles découlant de l'examen et de la mise à jour des hypothèses pour tenir compte des passifs d'assurance connexes, dont celles liées aux rachats intégraux, aux retraits partiels, au taux de mortalité, au taux d'utilisation ainsi qu'au maintien des primes, et les hypothèses de révision relatives aux avenants de revenu viager et au budget d'options. La société examine et met à jour les hypothèses actuarielles liées aux résultats techniques qui servent de données d'entrée dans le cadre des modèles visant à établir la durée prévue des FAD et d'autres soldes actuariels au cours du troisième trimestre de chaque exercice, ou plus fréquemment si des données probantes suggèrent que les hypothèses devraient être révisées. La société apporte des améliorations aux modèles au besoin, et toute modification découlant de ces mises à jour des hypothèses est appliquée de façon prospective.

L'amortissement des FAD est inclus au poste Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises dans les états du résultat net.

Dans le cas des contrats de courte durée, les FAD sont regroupés conformément à la façon dont les contrats d'assurance sont acquis et administrés et dont la rentabilité des contrats est évaluée, et la recouvrabilité des FAD est examinée en fonction de la rentabilité des contrats d'assurance sous-jacents. Des produits tirés des placements sont prévus dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité des FAD pour les contrats de courte durée.

La valeur des affaires acquises (la « VAA ») correspond à un actif ou à un passif incorporel résultant d'un regroupement d'entreprises qui représente la différence entre les passifs liés aux titulaires de polices évalués conformément aux méthodes comptables de la société acquérante et la juste valeur estimative de ces passifs liés aux titulaires de polices en vigueur repris à la date d'acquisition. La juste valeur estimative des passifs repris repose sur des hypothèses relatives aux prestations futures et aux charges liées aux contrats, aux primes, aux taux d'actualisation et au taux net des produits de placement gagnés. La VAA peut être positive ou négative. La valeur positive des affaires acquises est comptabilisée au poste Frais d'acquisition de polices différés, avantages incitatifs à la vente différés et valeur des affaires acquises dans les états de la situation financière. La VAA est négative lorsque la juste valeur estimative des contrats en vigueur dans le cadre de l'acquisition d'une société d'assurance vie est inférieure au montant comptabilisé en tant que passifs au titre des contrats d'assurance et est comptabilisée au poste Prestations futures dans les états de la situation financière.

La VAA est amortie sur une base cohérente avec les passifs liés aux titulaires de polices connexes sur la durée résiduelle des polices acquises sous-jacentes au moyen de la même méthodologie et des mêmes facteurs et hypothèses que ceux utilisés pour amortir les FAD. L'amortissement de la VAA comptabilisée dans les immobilisations incorporelles est inclus dans l'état du résultat net au poste Amortissement des frais d'acquisition de polices différés, des avantages incitatifs à la vente différés et de la valeur des affaires acquises. L'amortissement du passif incorporel au titre de la VAA est inclus dans les états du résultat net au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus.

Les prestations futures correspondent à la valeur actualisée des prestations futures prévues à payer aux titulaires ou en leur nom et de certaines charges connexes, diminuée de la valeur actualisée des primes nettes prévues à recouvrer auprès des titulaires de polices. Les principales hypothèses qui sont utilisées pour établir les prestations futures sont les suivantes : mortalité, morbidité, déchéances, incidence, résiliation, charges liées aux sinistres et autres événements éventuels selon le type de produit. La société regroupe les contrats en cohortes annuelles ou par transaction en fonction du type de produit et de la date de passation du contrat aux fins du calcul du passif au titre des prestations futures.

La société met à jour son estimation des flux de trésorerie sur la totalité de la durée de vie d'un groupe de contrats en fonction des résultats techniques passés réels et des hypothèses actuelles relatives aux flux de trésorerie futurs. La société examine et met à jour au moins annuellement, à date fixe au troisième trimestre de chaque exercice, par cohorte et par produit, les hypothèses relatives aux flux de trésorerie. En outre, la société effectue des examens plus fréquents et met à jour ses hypothèses relatives aux flux de trésorerie au cours d'une période intermédiaire si des données probantes suggèrent que les hypothèses relatives aux flux de trésorerie devraient être révisées. Les révisions des hypothèses seront reflétées dans le ratio des primes nettes et dans le calcul des prestations futures pour le trimestre au cours duquel les hypothèses seront révisées. La variation du passif en raison des résultats techniques réels est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus dans les états du résultat net.

La variation des prestations futures qui est comptabilisée au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus de l'état du résultat net est calculée au moyen d'un taux d'actualisation arrêté. La société évalue les prestations futures à chaque période de présentation de l'information financière au moyen du taux d'actualisation arrêté et des courbes de taux d'actualisation courantes. Le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure utilisé pour la capitalisation des intérêts est arrêté pour la cohorte et représente le taux d'actualisation initial à la date d'émission des contrats sous-jacents. Les prestations futures pour toutes les cohortes sont réévaluées en fonction d'un taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure courant à chaque date de clôture par le biais des autres éléments du résultat global. De façon générale, la société considère le taux d'actualisation initial comme un taux comparable à celui d'une société américaine affichant une notation de A qui reflète les caractéristiques de durée du passif. Le taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure est déterminé au moyen de données observables sur le marché, y compris les courbes des taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure publiés. Dans les cas où les données du marché relatives à une courbe de taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure ne sont pas disponibles (par exemple dans certains territoires étrangers), des écarts sont appliqués pour ajuster les données du marché observables disponibles en fonction d'une courbe de taux d'actualisation des instruments de qualité moyenne à supérieure. En ce qui a trait à certains passifs d'assurance vie à long terme dont les flux de trésorerie futurs prévus sont plus longs que la durée du dernier contrat observable (30 ans), le taux d'actualisation pour les flux de trésorerie futurs au-delà de 30 ans sera maintenu constant au taux à terme observable ultime (30 ans).

Si la valeur actualisée des prestations prévues réelles et futures moins le solde des prestations futures au premier jour excède la valeur actualisée des primes brutes prévues réelles et futures, le ratio des primes nettes sera plafonné à 100 %, et des primes brutes relatives aux prestations futures seront détenues. La charge comptabilisée immédiatement en résultat net au poste Prestations aux titulaires de polices et sinistres survenus correspondra à l'excédent du ratio de la prime nette non plafonnée sur 100 % de la valeur actualisée de la prime brute prévue future. Cette évaluation sera effectuée au niveau de la cohorte.

Les soldes de comptes des titulaires (les « SCT ») représentent la valeur du contrat accumulée au bénéfice des titulaires de polices relativement aux contrats d'assurance vie universelle et aux contrats d'investissement. Dans le cas des produits à revenu fixe, ces montants correspondent généralement au cumul des dépôts plus les intérêts crédités, diminué des retraits, des paiements et du cumul des cotisations des titulaires. Les soldes des comptes de produits indexés dont les rendements sont liés au rendement d'un indice boursier déterminé correspondent à la somme de la composante hôte (ou garantie) des contrats et de la juste valeur des dérivés incorporés, ce qui comprend les prestations capitalisées excédant les garanties de la composante hôte. La valeur de la composante hôte est établie à la passation du contrat et capitalisée sur la durée de la police en fonction d'un taux d'intérêt constant. La juste valeur du dérivé incorporé est estimée en projetant les valeurs contractuelles et les valeurs contractuelles minimales garanties des polices sur la durée attendue des contrats et en actualisant l'excédent des montants projetés au titre de la valeur des contrats selon les taux d'intérêt sans risque applicables ajustés pour tenir compte du risque de défaut de la société à l'égard de ces passifs. La valeur de la composante hôte est établie à la passation du contrat et capitalisée sur la durée de la police en fonction d'un taux d'intérêt constant. Les intérêts crédités ou les crédits liés aux indices sur les soldes des comptes des titulaires du fait de la comptabilisation par les sociétés d'assurance de certains contrats de longue durée sont inclus dans les états du résultat net au poste Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses dans les états du résultat net au poste Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés.

Des passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement sont établis afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des sinistres. Ces réserves comprennent des estimations des réserves calculées dossier par dossier et les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés. Les réserves calculées dossier par dossier comprennent le passif au titre des sinistres déclarés mais non payés et sont déterminées en exerçant un jugement ou selon une formule établie, selon le moment du sinistre et le type de sinistre. Les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés comprennent une provision pour matérialisation éventuelle à l'égard des réserves calculées dossier par dossier, des pertes sur les sinistres actuellement payés qui pourraient être rouverts dans l'avenir, ainsi que des sinistres survenus mais non déclarés. Les estimations des sinistres survenus mais non déclarés reposent sur plusieurs variables, y compris des données statistiques historiques, l'inflation, le contexte juridique, les conditions économiques et les tendances en matière de gravité et de fréquence des sinistres. Ces passifs comprennent également une estimation des charges liées au règlement des sinistres, y compris les frais juridiques et autres, et des frais généraux liés à l'administration du processus de règlement des sinistres. Les passifs au titre des sinistres non payés et des frais de règlement au titre de l'assurance maladie et de l'assurance de dommages sont inclus dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière.

Les prestations au titre du risque de marché (les « PTRM ») sont des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de police une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime et nous exposent à un tel risque. La société émet certains contrats de rentes à capital fixe liées à un indice boursier et de rentes à taux fixe qui fournissent des garanties minimales aux titulaires de polices, y compris des garanties de retrait minimum et des prestations minimales garanties au décès, qui sont des PTRM. Les PTRM sont évaluées à la juste valeur pour chaque contrat individuel et peuvent représenter un actif ou un passif. Les contrats qui contiennent plus d'une caractéristique de PTRM sont regroupés dans une même prestation au titre du risque de marché. La juste valeur est calculée au moyen de modèles stochastiques. Au moment de la passation du contrat, les honoraires attribués sont calculés en fonction de la valeur actualisée des honoraires et des cotisations recouvrables auprès du titulaire de la police par rapport à la valeur actualisée des prestations dont le versement est attendu et qui sont attribuables aux PTRM. Les honoraires attribués ne fluctuent pas sur la durée de vie des PTRM et sont utilisés pour calculer la juste valeur de ces PTRM au moyen d'une méthode d'évaluation risque neutre. Les honoraires attribués ne peuvent être négatifs ni supérieurs au total des honoraires explicites recouvrables auprès du titulaire de la police. La variation périodique de la juste valeur est comptabilisée en résultat net, à l'exception de la variation périodique de la juste valeur liée au risque de crédit propre à un instrument, laquelle est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des prestations au titre du risque de marché constituent les hypothèses les plus probables de la société. Les hypothèses sont ajustées pour refléter la juste valeur au moyen de l'application d'une marge pour le risque non couvrable et un ajustement pour l'écart de crédit propre par le biais du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation sans risque correspond au taux du Trésor américain propre au scénario.

Les PTRM ayant une valeur positive sont inscrites au poste Autres actifs, tandis que les justes valeurs négatives sont classées dans le passif au poste Prestations au titre du risque de marché dans les états de la situation financière. Les actifs cédés au titre des PTRM sont présentés au poste Montants recouvrables au titre de la réassurance et actifs au titre de dépôts dans les états de la situation financière.

Mesures de la performance utilisées par la direction

Nous mesurons la performance principalement à l'aide du bénéfice net et du total de l'actif, ainsi que de certaines mesures non conformes aux PCGR, y compris le BED, le coût des fonds, les capitaux propres ajustés, le total des liquidités générales et le total des liquidités, que nous croyons utiles pour les investisseurs, puisqu'elles fournissent de l'information additionnelle sur les actifs de l'entreprise pouvant être réinvestis. Se reporter aux rubriques « Examen sectoriel » et « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion pour une analyse plus détaillée de nos mesures de la performance et des mesures non conformes aux PCGR pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous surveillons régulièrement certaines mesures non conformes aux PCGR utilisées pour évaluer notre performance et analyser la performance et les tendances des activités sous-jacentes. Nous utilisons ces mesures pour établir les budgets et les objectifs opérationnels, gérer nos activités et évaluer notre performance. Nous sommes également d'avis que ces mesures aident les investisseurs à comparer notre performance opérationnelle à nos résultats des exercices précédents. Ces mesures financières non conformes aux PCGR sont présentées à titre d'information complémentaire aux mesures financières présentées dans le présent rapport de gestion qui sont calculées et présentées selon les PCGR. Ces mesures non conformes aux PCGR ne sont pas comparables aux PCGR et pourraient ne pas être comparables à des mesures non conformes aux PCGR décrites de façon semblable présentées par d'autres sociétés, y compris celles de notre secteur. Par conséquent, nos mesures non conformes aux PCGR ne devraient pas être évaluées de façon isolée, mais plutôt prises en considération avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable, ainsi qu'avec nos états financiers consolidés pour les exercices présentés. Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous présentons dans le présent rapport de gestion ne doivent pas être considérées comme un substitut des mesures financières établies ou calculées conformément aux PCGR ni comme étant supérieures à celles-ci.

Bénéfice d'exploitation distribuable

Nous utilisons le BED pour évaluer les résultats d'exploitation et la performance de nos activités. Nous définissons le BED comme le bénéfice net après impôt applicable, excluant l'incidence des amortissements, de l'impôt différé lié aux changements touchant la base et aux autres changements, et des coûts de résiliation et de transaction, ainsi que certains profits et pertes liés aux placements et à la réserve d'assurance, y compris les profits et les pertes liés aux stratégies d'appariement des actifs et des passifs, les ajustements non liés à l'exploitation découlant des modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie en ce qui a trait aux prestations futures et la variation des prestations au titre du risque de marché, et il comprend le rendement des capitaux propres investis dans certaines entités à détenteurs de droits variables et notre quote-part du bénéfice ajusté de nos participations dans certaines entreprises associées.

Le BED est une mesure de la performance opérationnelle non calculée conformément aux PCGR. Il est donc peu probable que le BED soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Nous sommes d'avis que le BED que nous présentons est utile pour les investisseurs puisqu'il leur permet de mieux comprendre notre performance opérationnelle en leur fournissant des informations sur notre performance continue qui excluent les éléments n'ayant pas, selon nous, d'incidence directe sur nos principales activités. Le BED présenté procure également aux investisseurs une meilleure comparabilité de notre performance continue d'un exercice à l'autre.

Coût des fonds

Le coût des fonds fait partie du BED et représente principalement les charges directement attribuables à nos activités d'assurance de base. Le coût des fonds comprend certains profits et pertes liés à la réserve d'assurance qui ne sont pas autrement exclus du BED, déduction faite des primes acquises.

Capitaux propres ajustés

Les capitaux propres ajustés représentent le total des capitaux propres économiques de la société par l'intermédiaire de ses actions de catégories A, B et C, excluant le cumul des autres éléments du résultat global. Avant le changement de désignation de nos actions de catégorie A-1 et la conversion par Brookfield de toutes nos actions privilégiées de rang inférieur rachetables en actions de catégorie C en 2024, les capitaux propres ajustés comprenaient également les actions de catégorie A-1 et les actions privilégiées de rang inférieur rachetables. Nous utilisons les capitaux propres ajustés pour évaluer le rendement de nos capitaux propres.

Total des liquidités générales et total des liquidités

Les liquidités générales sont une mesure de notre situation de trésorerie et comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les facilités de crédit renouvelables inutilisées et les actifs financiers liquides détenus par des entités constituées en société non réglementées. Le total des liquidités comprend les liquidités au sein de nos entités d'assurance réglementées.

La rubrique suivante présente plus de détails au sujet de notre utilisation des mesures non conformes aux PCGR, ainsi qu'un rapprochement du bénéfice net et du total des capitaux propres consolidés établis conformément aux PCGR et de ces mesures.

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR

Le tableau suivant présente un rapprochement de notre bénéfice net et du BED.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2024	2023	2022
Bénéfice net	1 247 \$	797 \$	501 \$
Pertes (profits) liés à la juste valeur de marché sur les placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance ¹	(283)	(36)	7
Pertes (profits) liés à la valeur de marché des contrats d'assurance et des autres actifs nets ^{2,3}	257	(100)	(103)
Charge (économie) d'impôt différé	(195)	14	(25)
Coûts de transaction	213	40	8
Amortissement	135	30	—
BED	1 374 \$	745 \$	388 \$

- Le poste Pertes (profits) liés à la juste valeur de marché sur les placements, y compris les retenues de fonds au titre de la réassurance correspond principalement aux profits ou aux pertes liés à la valeur de marché sur nos placements et nos retenues de fonds au titre de la réassurance. Les profits ou les pertes liés à la valeur de marché sur nos placements sont présentés au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net. Se reporter à la note 10, « Produits nets tirés des placements et profits (pertes) liés aux placements », des états financiers consolidés pour obtenir plus de détails. Les profits (pertes) liés à la valeur de marché sur les retenues de fonds au titre de la réassurance sont inclus dans le poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds au titre de la réassurance et représentent la variation de la juste valeur du dérivé incorporé au cours de la période. Se reporter à la note 9, « Instruments dérivés », des états financiers consolidés pour plus de détails.
- Le poste Pertes (profits) liés à la valeur de marché des contrats d'assurance et des autres actifs nets représente principalement l'incidence de l'évaluation à la valeur de marché sur les passifs liés à l'assurance, déduction faite de la réassurance, découlant des variations des risques de marché (p. ex., en raison de la volatilité des taux d'intérêt, des marchés boursiers et des indices boursiers), et comprend la dotation à l'amortissement des immeubles de placement. L'incidence de l'évaluation à la valeur de marché est principalement incluse dans les états du résultat net aux postes Produits nets tirés des placements, Prestations liées aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, Variation de la juste valeur des dérivés liés à l'assurance et des dérivés incorporés et Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes suivantes des états financiers consolidés : i) la note 9, « Instruments dérivés »; ii) la note 10, « Produits nets tirés des placements et profits (pertes) liés aux placements »; iii) la note 18, « Soldes de comptes des titulaires »; et iv) la note 19, « Prestations au titre du risque de marché ».
- Le poste Pertes (profits) liés à la valeur de marché des contrats d'assurance et des autres actifs nets comprend le « rendement des capitaux propres investis dans certaines entités à détenteurs de droits variables » et notre « quote-part du bénéfice ajusté de nos participations dans certaines entreprises associées », tels qu'ils sont définis dans la description du BED. Le rendement des capitaux propres investis dans certaines entités à détenteurs de droits variables représente principalement les produits comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence tirés de nos placements dans des sociétés de personnes immobilières et des fonds d'investissement, et ils sont inclus dans le poste Produits nets tirés des placements dans les états du résultat net. En outre, notre quote-part du bénéfice ajusté de nos participations dans certaines entreprises associées représentait notre quote-part du BED d'AEL depuis l'annonce de son acquisition au troisième trimestre de 2023, ce qui n'est plus applicable compte tenu de notre acquisition d'AEL en mai 2024.

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos capitaux propres et des capitaux propres ajustés.

AUX 31 DÉCEMBRE EN M\$ US	2024	2023
Total des capitaux propres	13 076 \$	6 155 \$
Ajouter :		
Cumul des autres éléments de perte globale (de bénéfice global)	(204)	120
Actions privilégiées de rang inférieur rachetables	—	2 694
Capitaux propres ajustés	12 872 \$	8 969 \$

Information prospective

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective peut se rapporter aux perspectives de la société et de Brookfield, de même qu'aux événements ou aux résultats prévus, et peut comprendre de l'information concernant la situation financière, la stratégie d'affaires, la stratégie de croissance, les budgets, les activités, les résultats financiers, l'impôt et les taxes, les dividendes, les distributions, les plans et les objectifs de la société. En particulier, l'information concernant les résultats, la performance, les réalisations, les perspectives ou les occasions futurs de la société, de Brookfield ou des marchés canadiens, américains ou internationaux constitue de l'information prospective. Dans certains cas, il est possible de repérer l'information prospective grâce à l'utilisation de termes de nature prospective tels que « projeter », « viser », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « être attendu », « être possible », « budgéter », « planifier », « estimer », « prédire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « ne pas prévoir », « croire » ou des variations de ces expressions, ou à l'utilisation de formulations au conditionnel ou au futur relatives à la prise de certaines mesures, à la survenance de certains événements ou à l'obtention de certains résultats.

Les déclarations prospectives sont fondées sur nos opinions, nos hypothèses et nos attentes à l'égard de la performance future, compte tenu de toute l'information dont nous disposons actuellement. De nombreux événements ou facteurs éventuels, qui peuvent échapper à notre connaissance ou à notre contrôle, pourraient changer ces opinions, hypothèses et attentes. Si un changement survient, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation pourraient différer significativement de ceux exprimés dans nos déclarations prospectives.

Nous apportons cette mise en garde : les facteurs qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de nos déclarations prospectives décrites dans le présent rapport de gestion ne sont pas exhaustifs. Les déclarations prospectives représentent notre point de vue en date du présent rapport de gestion et il ne faut pas s'y fier comme si elles représentaient notre point de vue à toute date ultérieure à cette date. Bien que nous prévoyions que des événements et des faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier notre point de vue, nous déclinons toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, sauf si la législation applicable l'exige. Pour plus d'information sur ces risques connus et inconnus, se reporter à « Facteurs de risque » de notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et aux autres risques et facteurs décrits aux présentes.

Brookfield Wealth Solutions Ltd.

bnt.brookfield.com

NYSE & TSX: BNT